

Assemblées  
SB/JV/MC

**PROCES-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 8 octobre à 18h31, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 1<sup>er</sup> octobre 2020, se sont réunis au nombre de 49 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

**Étaient présents :**

André SANTINI	Tiphaine BONNIER	Louis DORANGE
Thierry LEFÉVRE	Etienne BERANGER	Claire GALLIOT
Fanny VERGNON	Kathy SIMILOWSKI	Caroline MILLAN
Philippe KNUSMANN	Nicole BERNADET	Guillaume LEVY
Fabienne LIADZÉ	Dominique GIACOMETTI Jusqu'à 20h25	Anne-Sophie THIBAUT
Ludovic GUILCHER	Maria GARRIGUES	Cyrille GRANDCLEMENT
Edith LETOURNEL	Christine HELARY-OLIVIER	Caroline ROMAIN
David DAOULAS	Thibaut ROUSSEL	Laurent PIEUCHOT
Nathalie PITROU Jusqu'à 19h02	Marie-Hélène LE BERRE	Didier VERNET
Alain LEVY	François SINSOLIEUX	Floraine CORDIER Jusqu'à 20h55
Claire GUICHARD	Florent TRIDERA	Thomas PUIJALON
Arthur KHANDJIAN Jusqu'à 18h48	Eric KALASZ	Maud JOIE-SORIA
Claire SZABO	Isabelle MARLIERE	Damien BALDIN
Bernard de CARRERE	Jean COURCELLE- LABROUSSE	Martine VESSIERE
Sabine LAKE-LOPEZ	Corine SEMPE	Jean-Baptiste BART
Olivier RIGONI	Stéphane FORMONT	André TANTI
		Thibaud GLOWACZOWER

**Étaient représentés :**

Nathalie PITROU par Edith LETOURNEL à partir de 19h02

Arthur KHANDJIAN par Philippe KNUSMANN à partir de 18h48

**Étaient absentes :**

Dominique GIACOMETTI à partir de 20h25

Floraine CORDIER à partir de 20h55

Monsieur Guillaume LEVY est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.

Publication par affichage : le 15 octobre 2020.

**M. le Maire.-** "Mes chers collègues, nous allons pouvoir ouvrir la séance et procéder d'abord à l'appel nominal pour atteindre le quorum.

Monsieur le directeur, s'il vous plaît."

### **Appel nominal**

*(Il est procédé à l'appel nominal.)*

**M. le Maire.-** "Le quorum est atteint."

### **Nomination d'un secrétaire de séance**

**M. le Maire.-** "Nous devons désigner un secrétaire de séance. Pour mémoire, c'est Marie-Hélène LE BERRE qui avait été désignée lors de la séance du 2 juillet. Y a-t-il des candidats ?

Guillaume LEVY est candidat, y a-t-il d'autres candidats ?

Avis contraires ? Abstentions ?

M. Guillaume LEVY est élu comme secrétaire de séance."

### **M. Guillaume LEVY est élu secrétaire de séance.**

**M. le Maire.-** "Mes chers collègues, c'est avec une immense tristesse que nous avons appris il y a quelques jours la disparition de notre collègue et ami Pierre SCHORUNG.

Il avait commencé sa carrière dans la police nationale au sein du commissariat d'Issy-les-Moulineaux en 1974, à l'âge de 23 ans, qu'il servira fidèlement pendant 33 années. Cette longue carrière dans les forces de l'ordre lui permit de connaître la ville et ses habitants comme personne.

Résidant à Issy-les-Moulineaux depuis 1979, soucieux d'améliorer le cadre de vie de ses concitoyens, c'est mû d'une volonté d'agir pour eux qu'il devint président de l'amicale ILN Mairie.

En acteur infatigable de l'engagement pour les autres, il décida à sa retraite de mettre à contribution sa disponibilité, sa connaissance de notre vie locale en se rendant utile aux Isséens. C'est ainsi qu'il me contacta en fin d'année dernière pour intégrer à mon plus grand plaisir le Conseil municipal. Sa présence sur la liste de la majorité municipale était la suite logique de son souci constant de la qualité de vie de ses concitoyens.

C'est un homme passionné, dévoué, altruiste que la Ville d'Issy-les-Moulineaux vient de perdre.

Le Conseil municipal et moi-même adressons nos plus sincères et chaleureuses condoléances à son épouse Mme Patricia SCHORUNG, à son fils Matthieu ainsi qu'à tous ses proches.

Je vous propose d'observer une minute de silence en hommage à notre collègue Pierre SCHORUNG.

*(L'assemblée, debout, observe une minute de silence.)*

Merci."

### **Installation d'un nouveau conseiller municipal**

**M. le Maire.-** "Suite au décès de Monsieur Pierre SCHORUNG, survenu le 3 octobre dernier, M. Thibaud GLOWACZOWER, premier suppléant sur la liste Issy, Ensemble !, devient conseiller municipal de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, conformément à l'article L. 270 du Code électoral.

M. Thibaud GLOWACZOWER est déclaré installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Il peut se lever pour se faire connaître, il est là-bas, très bien. Merci à vous."

### **Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 2 juillet 2020**

**M. le Maire.-** "Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance du jeudi 2 juillet. Y a-t-il des remarques ?"

**M. PIEUCHOT.-** "Monsieur le Maire ? Ce n'est pas une remarque de fond mais..."

**M. le Maire.-** "Restons à l'ordre du jour, commençons bien."

**M. PIEUCHOT.-** "Page 36, il est mentionné que nous avons bu un verre d'enfer, c'était un rhum d'enfer. Je souhaitais que la chose soit clarifiée."

**M. le Maire.-** "Je ne me rappelle plus, j'adore le rhum."

**M. PIEUCHOT.-** "Vous aviez apporté du JM, c'était du bon. C'était rue Madame pour le repas de la rue, vous étiez venu, nous avons passé une nuit torride mais bref, on ne va pas raconter tout cela mais ce qui m'a beaucoup surpris..."

**M. le Maire.-** "Vous voulez que cela figure au procès-verbal ?"

**M. PIEUCHOT.-** "C'est un échange avec vous, cela a une valeur historique."

**M. le Maire.-** "JM, c'est une belle marque."

**M. PIEUCHOT.-** "Il y a même votre portrait signé dans la distillerie, cela m'a choqué quand j'y suis allé. J'ai laissé le mien, je ne pense pas qu'ils l'aient affiché."

**M. le Maire.-** "Vous voulez qu'on ajoute cela ?"

**M. PIEUCHOT.-** "Qu'on mette rhum à la place de verre."

**M. le Maire.-** "Sous cette réserve, avis contraires ? Abstentions ?"

Le procès-verbal est donc approuvé."

**Le procès-verbal du 2 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.**

#### **Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

**M. le Maire.-** "Information sur les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Il n'y a pas de vote, il est pris acte de la transmission aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions."

**Il est pris acte.**

#### **Inscription de questions supplémentaires à l'ordre du jour**

**M. le Maire.-** "Il vous est proposé d'inscrire deux délibérations relatives au versement d'aides exceptionnelles au profit des populations sinistrées d'Arménie et du Haut-Karabakh et en faveur des communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes."

Il vous est proposé d'inscrire une délibération relative à la modification de la composition d'une commission municipale et la désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de quartier Centre-Ville/Corentin Celton-les Varennes suite au décès de M. Pierre SCHORUNG.

La délibération concernant la nomination des membres du CESEL a été modifiée en raison de l'installation de M. Thibaud GLOWACZOWER en tant que conseiller municipal.

Les délibérations ont été distribuées sur les pupitres. Nous devons voter pour inscrire les délibérations, êtes-vous d'accord ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire.-** "Nous passons à l'ordre du jour stricto sensu. Par souci de cohérence, les délibérations ayant pour objet le versement de subventions seront examinées en début d'ordre du jour. En raison d'impératifs d'agenda, les délibérations n<sup>os</sup> 18 à 21 seront examinées à la suite des délibérations ayant pour objet le versement de subventions exceptionnelles."

#### **01. Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des populations sinistrées d'Arménie et du Haut-Karabakh**

**M. le Maire.-** "Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des populations sinistrées d'Arménie et du Haut-Karabakh, Monsieur KHANDJIAN rapporteur."

**M. KHANDJIAN.**- "Merci Monsieur le Maire, je me permets de parler sans le masque pour que ce soit plus audible.

Comme vous le savez, l'actualité ne nous a pas épargnés sur l'échelle mondiale ; des événements sont survenus le 27 septembre dernier sur une guerre engagée par l'Azerbaïdjan contre cette enclave du Haut-Karabakh majoritairement peuplée d'Arméniens, une terre plurimillénairement habitée par cette population arménienne.

La dimension et la portée de cette guerre nous laissent à penser que c'est une situation de solution finale, de l'éradication de tout un peuple dans cette enclave. Vous avez remarqué le soulèvement au niveau mondial de toute la classe politique, toutes sensibilités confondues, aussi bien en Europe que partout sur la planète, mais il faut quand même rendre hommage à la France, qui est coprésidente du Groupe de Minsk chargé de trouver la paix. D'ailleurs, depuis 1994, c'est sous l'égide du Groupe de Minsk que cette paix s'était installée après 30 000 morts comptabilisés à cause de ce conflit. Il s'avère que la dimension a pris une telle portée que personne n'est resté insensible, peu importe sa sensibilité politique, peu importe son identité nationale, pour en arriver à la situation où en France, le Président fait partie des plus actifs sur l'échelle mondiale pour trouver une paix au plus vite. Des morts ont lieu tous les jours, la population civile est bombardée.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, parce que vous avez fait partie des presque 200 politiques français qui ont signé la tribune au JDD de dimanche dernier, je le cite : « *Afin que la diplomatie française réexamine sa stratégie dans le conflit du Haut-Karabakh suivant deux axes, dénoncer avec force l'agression azerbaïdjanaise et exiger l'arrêt immédiat des violences de la part de l'Azerbaïdjan sous peine d'un soutien massif aux autorités du Haut-Karabakh qui passera par la reconnaissance de leur légitimité pleine et entière.* »

Il est évident que nous ne sommes pas là pour juger d'une guerre, mais aujourd'hui la problématique est tout autre, Monsieur le Maire, parce que ce sont des populations civiles qui sont tuées, bombardées, déplacées.

Il s'avère que cet émoi, ce soulèvement à l'échelle de la France a pris une dimension qui n'a jamais été égalée. Beaucoup de gens comme vous ont signé cette tribune mais il est évident qu'ils ne veulent pas s'arrêter là, ils veulent aussi témoigner de leur amitié et de leur solidarité pour venir en aide à l'appel qu'a lancé l'Arménie depuis une semaine par le biais de son association mondiale, qui s'appelle le Fonds arménien mondial, qui est représentée en France par le Fonds arménien de France que nous connaissons parfaitement parce qu'ils font énormément de projets à caractère humanitaire en Arménie et Haut-Karabakh.

Il s'avère, Monsieur le Maire, qu'une municipalité telle que la nôtre avec les attaches qu'elle a, avec cette forte présence d'Isséens d'origine arménienne depuis plus d'un siècle sur le territoire isséen, avec le jumelage que nous avons avec la Ville Etchmiadzine qui, pour ceux qui ne le savent pas, est le Vatican arménien, le Saint-Siège de la foi chrétienne arménienne... Il est évident que cette guerre a fait des déplacements de population. À ce jour, plus de 30 000 déplacés sont arrivés en Arménie, ils ont dû fuir les bombardements au Haut-Karabakh et notre Ville jumelle Etchmiadzine, qui vous salue d'ailleurs et est très émue de savoir qu'on leur est sensible et qu'on les soutient, nous informe à ce jour qu'ils ont accueilli plus de 950 réfugiés dans leur municipalité qui compte 59 000 habitants, qu'ils nourrissent, qu'ils scolarisent et qu'ils essaient de loger.

Dans ce contexte, il vous est proposé, chers collègues, un acte humanitaire, un acte de solidarité, un acte d'acquiescement de conscience qui dépasse, comme je vous l'ai dit, toutes les sensibilités politiques parce que toutes les sensibilités politiques ont signé aussi bien un ancien président de la République que l'actuel, que des députés, des sénateurs ou des présidents de Région.

À l'instant où je vous parle, mes collègues, sur le territoire français, plus d'une dizaine de villes procèdent à la même chose que nous. Elles veulent faire acte de solidarité en votant des montants de subventions aux populations civiles déplacées auxquelles l'Arménie doit venir en aide, en plus du contexte auquel elle est confrontée.

C'est la raison pour laquelle, selon un barème que nous avons l'habitude d'appliquer dans des situations d'urgence et de catastrophe d'un euro par habitant, il vous est proposé symboliquement de voter une aide de solidarité envers ce peuple qui n'a même plus le droit de vivre sur ses terres ancestrales à hauteur de 70 000 euros.

Voici, Monsieur le Maire, ce que j'avais à dire."

**M. le Maire.**- "Merci, des questions ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ?

Le Conseil municipal :

**DECIDE** de verser une aide d'urgence d'un montant de 70 000 € au Fonds Arménien de France au profit des populations et territoires sinistrés d'Arménie et du Haut-Karabakh.

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

Adopté, unanimité, nous vous remercions, la subvention est donc votée."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

## **IX – RELATIONS INTERNATIONALES – Claire GUICHARD**

### **24. Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de Beyrouth au Liban.**

**M. le Maire.**- "Point n°24, attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de Beyrouth au Liban, Claire GUICHARD ?"

**Mme GUICHARD.**- "Le mardi 4 août dernier, nous avons tous été très choqués par les images venant du Liban, 190 morts, 6 500 blessés et plusieurs milliards de dollars de dégâts. Dès le 17 août dernier, les Franciliens ont apporté en masse une contribution pour le Liban, ils ont apporté 15 tonnes de denrées alimentaires, de produits de première nécessité et de médicaments. Aujourd'hui, la Ville se propose de verser une subvention de 70 000 euros à la Croix-Rouge libanaise et nous vous proposons ce soir de voter ce don. Merci."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Avis contraires ?

Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**DECIDE** de verser une aide d'urgence d'un montant de 70 000 € au profit des sinistrés du Liban. Cette subvention exceptionnelle sera versée au compte ouvert par la Croix-Rouge libanaise.

**DIT** que la dépense en résultant sera inscrite au budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

### **02. Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de Beyrouth au Liban.**

**M. le Maire.**- "Délibération n° 02, attribution d'une subvention pour les communes sinistrées des Alpes-Maritimes, Claire GUICHARD."

**Mme GUICHARD.**- "Il y a cinquante ans, Josette et Léopold Borello construisent leur maison ensemble à Roquebillière. Ils y élèvent leur fils et probablement l'emmènent-ils pêcher ou patauger dans le petit courant d'eau à quelques pas de chez eux avec les autres enfants de la commune. Après une dure vie de labeur, ils y vivaient une retraite paisible, hélas, le conte de fées s'arrête là, ils sont partis ensemble le 2 octobre dernier, j'imagine serrés l'un contre l'autre, lorsque leur maison fut engloutie par ce joli petit cours d'eau d'autrefois.

Il vous est demandé ce soir de verser une subvention de 70 000 euros pour les sinistrés de la tempête Alex, merci."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Avis contraires ?

Abstentions ? Adopté, unanimité, merci, la subvention est votée."

Le Conseil municipal :

**DECIDE** d'octroyer une aide d'urgence aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes à hauteur d'1€ par habitant en procédant au versement d'une subvention de 70 000 € au fonds dédié « Solidarité sinistrés tempête Alex » de l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes.

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

## VI – RESSOURCES HUMAINES – Nathalie PITROU

### 18. Modification du tableau des effectifs

**M. le Maire.-** "Nous passons aux délibérations classiques, Nathalie PITROU pour le tableau des effectifs."

**Mme PITROU.-** "Merci Monsieur le Maire, comme vous l'avez souligné, je soumetts à votre approbation, chers collègues, le tableau des effectifs actualisé en fonction des différents mouvements du personnel de la Ville qui porte à 975 le nombre de postes ouverts.

Ce tableau a été adopté à l'unanimité lors de notre Comité technique qui s'est réuni le mardi 29 septembre dernier. Je vous remercie."

**M. le Maire.-** "Des questions ? Avis contraires ?

Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

### AGENTS PERMANENTS

Catégorie	Grades	Effectifs proposés au CM du 2 juillet 2020	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Suppression de postes
-----------	--------	--	-------------------	---	---	-----------------------

● **Collaborateurs de cabinet**

3	0	0	0	0
---	---	---	---	---

● **Emplois fonctionnels**

A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

● Filière administrative

A	Attaché	42	1	1	2	1
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	21	1	2	0	1
A	Attaché TNC	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	2	0	0	0	0
B	Rédacteur	20	0	1	3	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	7	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	8	0	3	0	0
C	Adjoint administratif territorial	48	1	6	1	1
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	31	0	2	1	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	42	0	4	7	0
		<b>223</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>3</b>

● Filière animation

B	Animateur	5	0	0	2	0
B	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation	7	0	2	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	5	0	0	0	0
		<b>23</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

● Filière technique

A	Ingénieur	6	0	1	0	0
A	Ingénieur principal	4	0	0	0	0
B	Technicien	3	0	0	0	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial	121	1	2	2	0
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	15	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	87	1	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	4	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial TNC	48	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise	10	1	0	1	1
C	Agent de maîtrise principal	32	1	0	2	1
		<b>335</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

● Filière sportive

A	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S.	2	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 1ère classe	3	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S. principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

● Filière culturelle

A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	5	0	0	1	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale TNC	0	0	1	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique hors classe TNC	1	0	0	1	0
A	Conservateur (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur (bibliothèque)	0	0	1	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	2	0	0	1	0
A	Bibliothécaire principal territorial	3	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial	4	0	0	1	0
B	Assistant de conservation	5	0	1	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant territorial d'enseignement artistique	0	0	1	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	9	1	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	11	0	0	1	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	11	1	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	1
C	Adjoint territorial du patrimoine TNC	2	0	0	0	0
		<b>78</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>

● Filière médico-sociale

A	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	6	0	1	0	0
A	Puéricultrice de classe normale	4	0	0	0	0
A	Puéricultrice hors classe	2	0	0	0	0
A	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	13	0	0	1	0
A	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	24	0	1	0	0
A	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	10	0	0	1	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	29	0	0	0	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	61	0	0	0	1
C	Agent social	64	1	2	0	2
C	Agent social principal de 1ère classe	6	0	1	0	0
C	Agent social principal de 2ème classe	32	0	0	4	0
C	Agent social principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	1
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	23	0	0	0	0
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	20	0	0	1	0
A	Médecin de 1ère classe	1	0	0	0	0
B	Technicien paramédical de classe normale	1	0	0	0	0
		<b>300</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

<b>975</b>	<b>10</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>10</b>
------------	-----------	-----------	-----------	-----------

<b>Effectifs après la modification du 2 juillet 2020</b>	<b>975</b>
Créations de Postes	10
Ouvertures de Postes	33
Fermetures de Postes	33
Suppressions de Postes	10
<b>Nouveaux effectifs</b>	<b>975</b>

**DIT** que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

**19. Modification du tableau des emplois**

**M. le Maire.-** "Point n° 19, modification du tableau des emplois, Nathalie. "

**Mme PITROU.**- "C'est la même chose, par rapport aux 975 postes que vous venez d'adopter, il s'agit de préciser la nature de la fonction et de renseigner, poste par poste, avec l'ensemble des éléments dont nous disposons. Cette délibération est récurrente à chaque Conseil municipal et a été adoptée également à l'unanimité lors de notre dernier Comité technique."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Avis contraires ?

Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** l'actualisation du tableau des emplois annexé à la présente délibération.

**DIT** que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

**20. Autorisation d'intégration d'un nouvel apprenti au service de la Ville Durable pour l'année scolaire 2020-2021.**

**M. le Maire.**- "Point n° 20, autorisation d'un nouvel apprenti, Nathalie."

**Mme PITROU.**- "Il s'agit d'entériner le fait d'accueillir, au service de la Ville durable, un apprenti supplémentaire, actuellement en Master 2, Conduite de projet et développement durable. Le coût de sa formation s'élève à 6 500 euros par mois et cet apprenti percevra, si vous acceptez le principe de son accueil, 61 % du SMIC.

Si vous validez cette délibération, qui a également été votée à l'unanimité lors du dernier Comité technique, l'accueil de cet apprenti portera à sept, le nombre de jeunes au sein de la Ville puisque nous avons déjà adopté, en juillet dernier, l'accueil de quatre auxiliaires de puériculture, une éducatrice de jeunes enfants et une assistante aux ressources humaines.

À la demande de M. le Maire, qui est très insistant sur le sujet, un accueil personnalisé sera réservé bien sûr à ce jeune et la formation nécessaire en adéquation avec son cursus universitaire sera mise en place."

**M. le Maire.**- "Merci, des questions ? Avis contraires ?

Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**DÉCIDE** de reconduire le recours au contrat d'apprentissage,

**DÉCIDE** de conclure pour la rentrée scolaire 2020-2021, en plus des 6 apprentis déjà présents dans nos effectifs, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Service de la Ville Durable	1	Master II Sciences Po	12 mois

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés), article 6417 (rémunérations des apprentis) du budget communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser un Nouvelle Bonification Indiciaire de 20 points au maître d'apprentissage.

**Adopté à l'unanimité****21. Approbation de trois avenants aux conventions de mise à disposition de personnel communal auprès d'associations isséennes.**

**M. le Maire.**- "Point n° 21. Nathalie encore pour l'approbation de trois avenants pour des mises à disposition."

**Mme PITROU.**- "Il s'agit d'actualiser les conventions de mise à disposition qui ont été renouvelées ici, en février 2019, pour trois ans.

Suite à des mouvements de personnel ou à des réorganisations internes aux services, nous sommes contraints aujourd'hui de vous proposer l'approbation de trois avenants :

- pour l'OMS, il vous est demandé d'autoriser la Ville à passer cet avenant pour ajuster le nombre de mises à disposition qui passe de 11 à 10 ;
- pour le CLAVIM, suite à l'évolution d'un grade qui porte à deux le nombre d'attachés principaux au lieu d'un précédemment ;
- pour Issy Tourisme international, il s'agit juste d'acter le changement de nom suite à la fusion intervenue entre notre comité de jumelage et notre office de tourisme. Le nombre d'agents mis à disposition reste identique pour cette entité.

Ce point a également été voté à l'unanimité lors de notre dernier Comité technique."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Avis contraires ?

Abstentions ? Une abstention, c'est enregistré, adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** les trois avenants aux conventions de mise à disposition :

- de 24 agents communaux auprès de l'association Cultures Loisirs Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM) ;
- de 9 agents communaux auprès de l'Office Municipal des Sports (OMS) ;
- de 3 agents communaux auprès de l'association Issy Tourisme International.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions.

**DIT** que conformément à l'article 2. II du décret du 18 juin 2008, les associations précitées rembourseront à la Ville d'Issy-les-Moulineaux les rémunérations des fonctionnaires municipaux et les charges sociales afférentes au prorata du temps de mise à disposition.

**DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

**S'est abstenu : 1 : Cyrille GRANDCLEMENT**

**03. Modification de la composition d'une commission municipale et désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de quartier Centre-Ville/Corentin Celton-les Varennes**

**M. le Maire.**- "Nous passons au point n° 03, c'est M. LEFÈVRE."

**M. LEFÈVRE.**- "Monsieur le maire, ce point porte sur l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal, vous savez..."

**M. le Maire.**- "Non, c'est la modification de la composition suite à l'élection de M. GLOWACZOWER."

**M. LEFÈVRE.**- "Oui, avant le règlement intérieur, ce point porte sur la modification de la composition d'une commission municipale et la désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil de quartier Centre-ville/Corentin Celton.

Comme le maire l'a indiqué, à la suite du décès de Pierre SCHORUNG, il est nécessaire de procéder à son remplacement et, en conséquence, le poste vacant revient à la liste Issy, Ensemble ! Il vous est proposé que M. GLOWACZOWER remplace M. Pierre SCHORUNG à ce poste."

**M. le Maire.**- "Y a-t-il d'autres candidats ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

M. GLOWACZOWER est donc élu à cette commission."

Le Conseil municipal :

**MODIFIE** la délibération n° 4 du 4 juin 2020 portant formation des commissions municipales uniquement pour ce qui concerne la désignation de Pierre SCHORUNG.

**DÉSIGNE** le candidat de la liste « Issy, ensemble ! » comme membre de la commission municipale du Patrimoine et de la Construction en remplacement de Pierre SCHORUNG.

**DIT** que la commission municipale du Patrimoine et de la Construction est désormais composée comme suit :

COMMISSION	MEMBRES
<b>Commission du Patrimoine et de la Construction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fanny VERGNON</li> <li>- Olivier RIGONI</li> <li>- Tiphaine BONNIER</li> <li>-Thibaut ROUSSEL</li> <li>- Maria GARRIGUES</li> <li>- Nicole BERNADET</li> <li>- Marie-Hélène LE BERRE</li> <li>- Louis DORANGE</li> <li>- Caroline ROMAIN</li> <li>- Cyrille GRANDCLEMENT</li> <li>- Thibaud GLOWACZOWER</li> <li>- Claire GALLIOT</li> <li>- Floraine CORDIER</li> <li>- Damien BALDIN</li> <li>- Jean-Baptiste BART</li> </ul>

**MODIFIE** la délibération n°11 du 4 juin 2020 portant désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Conseils de quartier, uniquement pour ce qui concerne la désignation de Pierre SCHORUNG.

**DÉSIGNE** Monsieur Thibaud GLOWACZOWER comme représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de quartier « Centre-Ville /Corentin Celton - les Varennes » en remplacement de Pierre SCHORUNG.

**DIT** que les représentants du Conseil municipal au Conseil de quartier « Centre-Ville / Corentin Celton - les Varennes » sont :

Conseils de quartier	Représentants du Conseil municipal
<b>Conseil de quartier Centre-Ville / Corentin Celton - les Varennes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guillaume LEVY</li> <li>- Marie Hélène LE BERRE</li> <li>- Isabelle MARLIERE</li> <li>- Thibaud GLOWACZOWER</li> </ul>

**Adopté à l'unanimité**

## I – ADMINISTRATION – Thierry LEFÈVRE

### 1. Modifications de la composition d'une commission municipale et de la composition de la Commission consultative des Services Publics Locaux, section « Autres services publics locaux »

**M. le Maire.**- "Nous revenons au règlement intérieur, Monsieur LEFÈVRE."

**M. LEFÈVRE.**- "Nous sommes dans les six mois de l'installation du nouveau Conseil municipal donc il nous est fait obligation d'adopter un nouveau règlement intérieur qui se substitue au règlement intérieur actuel."

Nous avons, Monsieur le maire, constitué un groupe de travail à votre initiative représentant les différentes listes constituant ce Conseil, à la fois, majoritaire et d'opposition. Nous nous sommes réunis à deux reprises et en résulte ce règlement intérieur qui est soumis à vos suffrages aujourd'hui.

Nous avons souhaité conserver l'esprit d'un règlement intérieur à la fois concis et opérationnel, certaines villes ont un règlement intérieur qui fait 50 ou 60 pages, ce n'était pas notre intention puisqu'on dilue l'essentiel dans un document aussi lourd.

Un certain nombre de modifications techniques ont été introduites pour mettre en conformité ce règlement intérieur avec les évolutions législatives intervenues depuis l'adoption du règlement intérieur actuel. Hormis ces modifications techniques et sans vous faire la lecture exhaustive du règlement intérieur, nous avons précisé les modalités d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans le bulletin d'informations générales *Point d'appui* et sur le site internet de la Ville. Nous avons défini les règles de présentation d'examen de fréquence des questions orales, nous aurons à appliquer ce règlement intérieur si vous l'adoptez à l'issue de ce Conseil pour les questions orales où nous limitons notamment le temps alloué pour poser la question à deux minutes et le temps alloué pour y répondre à trois minutes, le tout dans un quota de vingt minutes qui ne change pas.

Concernant le mode de fonctionnement et les délais de convocation des commissions municipales, pour la Commission ressources qui intègre le sujet finance et notamment pour le budget primitif et le compte administratif, sur ces deux périodes, il a été souhaité la possibilité de convoquer la Commission non pas quinze mais huit jours avant le Conseil de façon à ce que les membres de cette Commission aient connaissance des documents, rapport d'activité de société ou autres, qu'ils n'avaient pas toujours l'occasion d'avoir entre les mains lorsque la Commission était convoquée quinze jours avant ledit Conseil.

À la demande d'un dixième au moins des membres du Conseil municipal, une nouveauté ; la possibilité d'organiser un débat sur la politique générale de la commune, c'est un élément important bien sûr.

J'invite chacun d'entre vous, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à bien s'imprégner de ce règlement intérieur puisque c'est lui qui gouvernera les travaux de notre Conseil municipal pour cette mandature, sous l'autorité de notre maire naturellement."

**M. le Maire.**- "Merci, je ne vous demande pas s'il y a des questions, je suppose qu'elles ont été réglées avant en commission, autrement ce n'est pas la peine de réunir la Commission."

**Mme VESSIERE.**- "Monsieur le maire, moi, j'en ai."

**M. le Maire.**- "Je ne sais pas qui a parlé, je viens de rappeler qu'il y a eu deux réunions de commission pour préparer cette délibération."

**Mme VESSIERE.**- "Monsieur le Maire, je pense qu'on peut parler du fonctionnement du groupe de travail. Certes, nous avons eu deux réunions. Déjà le 11 juin, nous avons reçu une invitation pour deux réunions qui devaient se dérouler le 16 juin, puis le 22 juin. Certes, le 16 juin, nous avons obtenu le report du vote au Conseil municipal du 8 octobre parce que le 2 juillet, cela semblait prématuré mais il n'y a eu que deux réunions."

La dernière réunion a eu lieu le 8 septembre or, lors de cette réunion, des modifications ont été sollicitées et, en particulier, nous butions encore sur le droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité puisque désormais peuvent s'exprimer les conseillers qui sont sur une liste lorsqu'ils n'appartiennent pas à la majorité, mais aussi les conseillers qui sont isolés et qui, un beau jour, par exemple, abandonneraient la majorité..."

**M. le Maire.-** "ou l'opposition, cela peut arriver, madame."

**Mme VESSIERE.-** "Ou l'opposition. Mais dans les jurisprudences, cela a toujours concerné des conseillers qui appartenaient à la majorité et qui l'ont quittée."

Nous avons buté là-dessus entre le 8 septembre et le 28 septembre car le 23 septembre, nous n'avions pas de retour, soit à J + 15, sur le texte qui avait été discuté le 8, je m'en suis moi-même étonnée le 23. Le 24 septembre, j'ai renvoyé un mail résumant tout ce qui avait été évoqué lors de la réunion du 8 septembre et là, on m'a répondu que, même s'il était annoncé en Commission ressources le 25, nous ne l'aurions que le 28. Et le 28, quand il est arrivé en fin de journée, nous avons exactement 39 heures pour donner notre accord ou faire des remarques et faire des remarques n'était même pas évoqué dans le mail qui nous a été adressé."

Je veux bien qu'on constitue des groupes de travail, je les souhaite mais il faut que ce soit réellement des groupes de travail c'est-à-dire que nous ne recevions pas le texte pratiquement à l'agonie."

**M. le Maire.-** "À votre agonie ?"

**Mme VESSIERE.-** "Non, moi, ça va. Le texte du règlement intérieur joint à cette délibération est en mode révision c'est-à-dire avec des modifications en bleu, des ratures, etc. Alors, je me pose une question pour un texte qui s'apparente encore à un brouillon alors que ce devrait être une version finale puisque l'article 43 stipule que ce présent règlement intérieur sera remis par voie électronique à chaque membre du Conseil municipal. Est-ce la version en mode révision ou une autre version sera remise à tous les membres du Conseil municipal ? Je reste un peu sceptique."

Je vais continuer sur le texte..."

**M. le Maire.-** "Nous, vous avez eu la parole, c'est bien, vous reviendrez là-dessus."

**Mme VESSIERE.-** "Monsieur le maire, je crois que tout conseiller a le droit de s'expliquer. Rassurez-vous, je ne vais pas prendre une heure."

**M. le Maire.-** "Vous abusez de notre inattention."

**Mme VESSIERE.-** "Le texte reste flou sur l'article 3 et l'article 8 qui concernent les commissions. J'aimerais signaler que, dans les commissions, nous avons un mal de chien à récupérer des ordres du jour et les dossiers qui concernent les délibérations éventuelles qui sont étudiées en commission. Dans les meilleurs cas, nous les avons la veille c'est-à-dire que c'est un peu difficile de les étudier pour le lendemain matin à 8 heures, parfois plus tôt que 8 heures, ou nous ne les avons pas. C'est-à-dire qu'en commission, on parle des délibérations où il faudrait voter des bilans mais on n'a pas le bilan et c'est quand même un peu le chien qui se mord la queue, cette histoire."

L'article 42 a bien précisé, heureusement, l'expression des conseillers qui seraient dans l'opposition ou qui n'appartiendraient pas à la majorité, mais il y manque tout de même la proportion du journal réservée à l'expression des conseillers d'opposition. Certes, vous parlez de l'espace total d'expression mais vous n'évoquez pas cette proportion, je vous signale qu'elle est inférieure à 1/68<sup>e</sup> du journal, que 1 300 caractères pour trois conseillers, cela fait bien peu et que d'ailleurs, si c'était la proportion du journal total, cela concernerait même les éventuels suppléments du journal, ce qui pourrait effectivement concerner tous les conseillers de l'opposition ou n'appartenant pas à la majorité."

Nous avons le droit maintenant de nous exprimer sur le site internet de la Ville mais il n'y a aucune condition, ni le poids, ni la fréquence, ni l'accès, on ne sait pas comment on trouvera ces articles sur le site Internet. Et surtout, vous avez omis tous les supports, en particulier les supports des réseaux sociaux et plus particulièrement Facebook puisque c'est un support qui permet l'expression de la politique générale de la Ville. Issy-les-Moulineaux s'en sert c'est-à-dire que les conseillers qui n'appartiennent pas à la majorité dans leur globalité pourraient y prétendre. Merci."

**M. le Maire.-** "Vous avez terminé ? Merci, dites-le nous, voyons, on gagne du temps. Monsieur le premier adjoint, pouvez-vous répondre à madame ?"

Nous avons consulté des avocats, nous pourrions vous donner des éléments, cela contribuera à votre formation."

**M. LEFÈVRE.-** "Sur le mode de fonctionnement des groupes de travail, je suis un peu surpris de votre intervention, vous êtes la seule en l'occurrence à manifester ce dépit, donc j'ai tendance à penser que ces propos ne représentent que vous. Je crois que nous avons largement laissé l'expression libre aux

uns et autres puisque ce groupe de travail, par définition, a été constitué sur la base d'une représentativité de l'ensemble des listes constituant le Conseil municipal. Nous avons cherché un consensus qui me paraît de bon aloi dans un fonctionnement démocratique et républicain du Conseil municipal. Par contre, vous avez des exigences qui sont les vôtres, qui sont **respectables** mais entendez que la majorité ne rejoint pas l'ensemble de vos propositions et de vos doléances.

C'est un document de compromis quelque part entre les souhaits exprimés par les uns et les autres et la volonté de la majorité municipale. Jusqu'à nouvel ordre, les Isséens en ont décidé ainsi. Mais je crois que nous n'avons pas procédé de façon trop autoritaire, je laisserai le soin à Thomas PUIJALON et à Laurent PIEUCHOT d'en attester, s'ils le souhaitent.

Sur le deuxième point des observations laissées sous forme de *mark-up* dans le document du règlement intérieur, c'est par souci de transparence, Madame VESSIERE, en attirant l'attention de l'ensemble des conseillers, ici présents, sur les modifications qui ont été apportées au règlement intérieur actuel. Nous ne l'aurions pas fait, nous aurions directement présenté une version *clean*, on aurait pu nous faire le reproche d'avoir noyé les modifications dans un document et de ne pas pouvoir être critique par rapport aux modifications apportées. C'est précisément par souci de transparence.

On ne sait pas très bien comment faire pour vous satisfaire, vous n'êtes jamais satisfaite, j'ai l'impression que vous êtes en état de frustration permanente. On peut imaginer pourquoi, mais cela revient un peu trop fréquemment, je trouve, et cela nuit à l'aspect constructif des discussions que nous souhaitons avoir ici au sein de cette assemblée. Je pense que c'est un sentiment partagé par la plupart d'entre nous.

Enfin, vous connaissez comme moi le mode de fonctionnement des réseaux sociaux, ce sont des modes qui ne répondent pas à la logique d'une tribune avec droit de réponse. Naturellement, ce sont des droits de réponse permanents puisque pour Instagram, Twitter ou autres, c'est l'intervention et le commentaire permanent qui prévaut dans ces réseaux sociaux.

Nous vous donnons un droit d'expression, je crois qu'il est honorable, à la fois, dans le *Point d'appui* et sur le site Internet, ce qui est une nouveauté avec possibilité d'avoir deux éditoriaux différents à la fois dans le *Point d'appui* et dans le site Internet, reconnaissez-le. Je n'ai pas entendu beaucoup d'éléments positifs dans votre propos et je crois que c'est aussi une avancée que nous accordons dans le cadre de ce nouveau règlement intérieur."

**M. le Maire.**- "Monsieur KNUSMANN, un petit mot pour l'information juridique ?"

**M. KNUSMANN.**- "Sur le droit d'accès aux divers documents municipaux, nous avons procédé à une étude juridique par avocats qui conforte nos approches à savoir que le droit de réponse existe, selon les termes de la loi, pour les organes d'information générale. Cela signifie que les divers documents, modes d'emploi des différents services où on retrouve un mot de présentation du maire, échappent à cette règle d'accès à l'opposition puisqu'ils ont par définition un caractère technique et purement informatif. *Point d'appui* répond parfaitement au critère d'information générale tel que le prévoient les textes mais tous les autres documents, non."

**M. le Maire.**- "Voilà, d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote, Monsieur le premier adjoint."

**M. LEFÈVRE.**- "Oui, dernier point que j'ai omis de vous préciser, c'est que les commissions municipales sont une faculté et non une obligation. Ici, nous mettons en place des commissions municipales, ce qui est aussi un exercice et quand vous exigez des délais supplémentaires ou autres, le principe même des commissions municipales n'est pas obligatoire, Monsieur le maire, c'est une faculté laissée à l'initiative du maire et de sa majorité."

**Mme VESSIERE.**- "Nous sommes tout à fait d'accord pour que ce soit une faculté, nous le reconnaissons, nous sommes entièrement d'accord là-dessus. La seule chose est que pour pouvoir travailler, il faut avoir les renseignements et c'est là mon but, c'est le seul problème."

**M. le Maire.**- "Nous transmettrons ces remarques aux principaux délégataires, nous passons au vote de ce règlement intérieur."

Avis contraires ? Contraire, c'est Mme VESSIERE ?

Abstentions ? Pas d'abstention.

Mme VESSIERE vote contre, le groupe des trois."

Le Conseil municipal :

**ADOpte** son règlement intérieur annexé à la présente délibération.

**Adopté par 46 voix**

**Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

## **II – FINANCES – Édith LETOURNEL**

### **2. Délibération autorisant M. le Maire à signer le contrat de soutien du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine à la commune d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.**

**M. le Maire.**- "Autorisation pour signer le contrat de soutien du Conseil départemental à la commune d'Issy-les-Moulineaux, c'est Édith LETOURNEL."

**Mme LETOURNEL.**- "Merci, Monsieur le maire.

Effectivement dans le cadre de la crise sanitaire que nous avons affrontée et que nous continuons de subir d'une certaine manière avec la Covid-19, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a accordé par délibération, le 12 juin dernier, une aide à toutes les communes du Département de manière à faire face aux dépenses exceptionnelles, notamment pour maintenir l'activité, prévoir des achats de masques et prévoir les aménagements nécessaires pour poursuivre nos activités dans les conditions sanitaires nécessaires. Il s'agit bien sûr des activités de la Ville mais aussi par extension des activités de tout commerce concerné.

D'un point de vue concret, cette aide a été versée assez rapidement dans cette période très mouvementée donc nous approuvons aujourd'hui le contrat de soutien qui va être signé par M. le Maire avec le président du Département, M. SIFFREDI, concernant le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement pour un montant de 706 310 euros au profit de la Ville. Cela représente environ 10 euros par habitant puisque toutes les communes du 92 ont été concernées de manière équivalente.

C'est un geste particulièrement fort et M. le Maire a certainement eu l'occasion d'en remercier M. SIFFREDI lors de son passage à Issy-les-Moulineaux pour l'inauguration de la tour Dubuffet après rénovation. C'est vraiment un geste fort qu'il faut saluer de la part de notre Département, un geste de soutien qui, en l'occurrence, aide aussi toutes les communes par certaines actions concrètes en cette période perturbée, qui continuent, comme je le disais encore, à subir quelques variations sensibles de l'activité.

Il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec le Conseil départemental des Hauts de Seine."

**M. le Maire.**- "Merci Édith, des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** le contrat de soutien du Conseil Départemental des Hauts-de Seine à la commune d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, en vue d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 706 310 € au profit de la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, le contrat, de soutien à la commune d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, annexé à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

**3. Décision modificative n° 2 au budget de la commune pour l'exercice 2020 - Constitution de provisions pour risques et charges - Attribution d'une subvention dans le cadre du contrat de développement 2019-2021 – Régularisation de dépenses imprévues.**

**M. le Maire.**- "Point n°3, c'est la DM n° 2 pour les provisions pour risques et charges. Madame LETOURNEL encore."

**Mme LETOURNEL.**- "Différents postes sont concernés, c'est la deuxième décision modificative de notre budget puisque la première a été votée au Conseil municipal de début juillet. Cette fois-ci, elle concerne différentes modifications liées à des changements dans les calendriers d'exécution de certains travaux et de certains projets et qui en quelque sorte ont assez naturellement des impacts à la fois en investissement et pour partie en fonctionnement.

En particulier, cette DM tient compte du décalage de certains travaux du parc municipal des Sports qui avance bien mais qui a connu, comme bon nombre de chantiers, une interruption de deux ou trois mois durant la phase de confinement, également du transfert de différents postes qui concernent aussi les fins de travaux sur les Épinettes ainsi que le stade de sport Mimoun.

Des impacts en fonctionnement sont liés à différentes opérations en cours et en particulier les travaux qui se déroulent actuellement au niveau du Centre administratif et qui ont donné lieu à davantage de dépenses de fonctionnement également.

Bien sûr, les sommes sont équilibrées en recettes à hauteur de 2 813 149 euros en investissement et de 3 298 234 euros en fonctionnement.

Par ailleurs, il vous est mentionné les provisions constituées, ce n'est pas nouveau, c'est simplement la reconduction des provisions existantes, il n'y en a pas de nouvelles. Pour l'essentiel, vous les avez là, les provisions sont au nombre de deux :

- d'une part, la provision liée au contentieux France Rives de 920 000 euros, qui a été constituée pour rappel en juillet 2018, il y a déjà deux ans, qui n'a pas évolué à ce stade d'autant que le dossier est en cours d'instruction. Après différentes procédures judiciaires, le dossier est en appel, et aucune nouveauté ne permet de modifier le montant de cette provision. Pour l'instant, toutes les demandes de la partie adverse ont été rejetées et d'autres informations arriveront plutôt en 2021 ;
- et une provision pour risque de recouvrement de titres qui, elle-même, également n'a pas évolué et n'amène pas d'observation particulière.

Ensuite, cette DM prend également en compte une subvention complémentaire au titre du sport de haut niveau pour 5 700 euros, un montant minime qui permet de compléter le financement des associations sportives de haut niveau qui sont particulièrement reconnues et renommées au sein d'Issy-les-Moulineaux. En l'occurrence cette somme va être reversée par la Ville à l'association isséenne Football Féminin qui est bien connue.

Ensuite, est versé un dépôt de garantie de 120 000 euros lié à une occupation temporaire de certains locaux pour permettre d'effectuer les travaux du Centre administratif municipal de manière plus rapide et plus efficace. Donc un certain nombre de services municipaux ont déménagé transitoirement du CAM vers des locaux pour quelques mois, le temps de permettre la réfection des bâtiments et des bureaux dans les meilleures conditions et avoir ainsi des conditions de travail correctes durant ces travaux. C'est évidemment un dépôt de garantie qui sera récupéré à la fin de cette période de location temporaire de locaux.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2, de constituer les provisions pour risques et charges, qui sont les mêmes, et d'accorder la subvention de 5 700 euros à l'association Football Féminin d'Issy-les-Moulineaux et enfin de prendre acte du virement de crédit pour dépenses imprévues relatives à ce dépôt de garantie."

**M. le Maire.**- "Merci Édith, des questions ? Je ne vois pas de question. M. BALDIN a la parole."

**M. BALDIN.**- "Une petite question par rapport au contentieux France Rives, puisque la procédure judiciaire n'était pas éteinte, pourquoi cela n'a-t-il pas été provisionné lors du budget initial ?"

**Mme LETOURNEL.**- "Lors du budget initial 2020 ?"

**M. BALDIN.**- "Oui."

**Mme LETOURNEL.-** "Je n'ai pas la réponse à cette question. Puisque la mesure n'a pas évolué, c'est effectivement un point qui n'a pas été effectivement intégré mais je n'ai pas la réponse. Je pense que nous allons vous la donner assez vite."

*(Intervention hors micro)*

**M. le Maire.-** "L'affaire Lachaud, cela ne vous dit rien ? Cette pauvre femme est morte maintenant, donc l'affaire est éteinte."

**M. BALDIN.-** "Elle n'est pas éteinte puisqu'on est obligé de reprovisionner."

**M. le Maire.-** "Sa fille a pris le relais, « *Tout le monde ne peut pas être orphelin* » disait Poil de carotte. C'est une affaire lamentable qui traîne depuis vingt ans, cette brave femme ne voulait pas vendre parce que cette maison avait été construite par son mari, c'est parfaitement louable, donc elle a bloqué toute une opération. Au début, c'était Bouygues qui était acheteur et l'affaire a traîné, cette pauvre femme est morte et c'est maintenant sa fille, qui a le même ADN, qui reprend l'affaire et on est reparti pour la gloire, c'est comme cela."

Il faut effectivement provisionner l'argent, cela bloque ce coin au bout de la rue Jeanne d'Arc."

**M. BALDIN.-** "Je vois très bien, la question était pourquoi cela n'a pas été provisionné dès le budget initial ?"

**Mme LETOURNEL.-** "Je vous apporterai une réponse technique sur ce point."

**M. le Maire.-** "D'autres questions ? Pas d'autre question ?"

**M. TANTI.-** "Monsieur le maire, j'ai demandé la parole tout à l'heure, M. BALDIN l'a prise avant moi."

**M. le Maire.-** "Je la lui avais donnée par erreur avant, quelle erreur impardonnable. Vous avez la parole, Monsieur TANTI."

**M. TANTI.-** "Merci Monsieur le Maire. Sur cette délibération n° 2, nous avons eu beaucoup plus d'explications aujourd'hui qu'en commission en particulier sur les modifications qui sont intervenues sur un certain nombre de travaux. Je me contenterai de poser une question : actuellement une caution de 120 000 euros est donnée pour un transfert de personnel du CAM pendant les travaux, on en est où des travaux au niveau du CAM et du coût des travaux en question ?"

Je me rappelle que vous aviez dit qu'il n'était pas question qu'il y ait le moindre dérapage, ce qui a été voté, c'est le coût de 4,6 millions. Il était indiqué sur le CAM que les travaux devaient durer d'août 2019 à janvier 2020. Donc en janvier 2020, *a priori* on n'aurait pas dû être touché... Ce n'est pas moi qui fais les affiches qui sont sur les bâtiments publics, il était écrit que cela devait se terminer en janvier 2020, on ne peut pas considérer que c'est le Covid qui a reporté les choses."

Maintenant, quand les travaux sont-ils prévus d'être terminés ? Quel est le coût de dépassement qui existe ? Là, ce sont 120 000 euros de caution qui sont donnés pour les locaux qui sont loués, mais est-ce que cette location de locaux entre dans l'enveloppe des 4,6 millions ou pas ? Ce sont des questions que nous nous posons là-dessus."

Je rappelle que j'ai demandé et j'espère que nous l'aurons, au moment du débat d'orientation budgétaire lors de la prochaine réunion du Conseil, d'avoir un point clair sur la totalité des investissements avec ce qui est engagé et ce qui reste à engager sur les travaux d'investissement prévus. Contentons-nous de tout ce qui coûtera plus de 3 millions à la fin et nous pourrons ainsi avoir un débat plus intéressant parce que comme je le rappelle, nous n'avons toujours pas de comptabilité en autorisations de programme et crédits de paiement et nous avons toujours cette difficulté à bien comprendre les comptes."

Merci Monsieur le Maire."

**M. le Maire.-** "Édith ?"

**Mme LETOURNEL.-** "Les travaux sont toujours en cours. Effectivement, la date de janvier 2020 correspondait à la livraison de la première tranche des travaux concernant l'accueil du Centre administratif et cela a bien été livré à cette période et cela a fait l'objet d'une inauguration début mars, date dont on se souvient bien. Sur ce plan, cela a été bien respecté mais en six mois, entre août 2019 et janvier 2020, les trois niveaux concernés ne pouvaient pas être traités dans ce délai aussi court."

C'était bien la première tranche qui était exprimée car c'est ce qui est visible pour le public arrivant au CAM, donc l'échéance de début 2020 a bien été respectée.

Sur le coût de 4,6 millions, je n'ai pas à ce stade d'éléments à vous communiquer, cela fera évidemment l'objet du point à fournir à l'occasion de la discussion du DOB, prochainement dans deux mois. Toutefois, pour répondre partiellement à votre question, les dépenses liées au déménagement temporaire des personnels dans d'autres locaux n'étaient pas inscrites dans le budget initial. Cela a été décidé de manière à pouvoir offrir des conditions plus satisfaisantes plutôt que de gérer difficilement la cohabitation travaux/activités courantes et aussi pour permettre de rattraper le retard accumulé lié au confinement de plus de trois mois, assez conséquent.

Voilà pour répondre à vos questions.

Nous aurons bien à l'occasion du DOB, ce que nous avons déjà dit en Commission ressources, de faire le point sur l'ensemble des opérations d'investissement significatives en cours concernant les réalisations et le reste à engager. Comme vous vous en doutez, elles ont toutes subi des perturbations, des retards et c'est pour l'essentiel, comme je l'expliquais, ce qui a conduit à des impacts dans le budget 2020 d'où la décision modificative n° 2."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ? Nous passons au vote de cette DM.

Avis contraires ? Abstentions ?

Pas d'avis contraire, adopté, merci.

Après le vote, passage de l'appariteur pour la signature de la DM n° 2, s'il vous plaît.

Je rassure M. TANTI, je pourrai donner à Édith les réponses que j'ai eues car j'ai posé les mêmes questions, c'est tout. Après, on dit que le Maire est de mauvaise humeur, vous voyez, M. TANTI me rejoint avec son sourire radieux."

**M. TANTI.**- "C'est vous qui me rejoignez."

**M. le Maire.**- "Je crois que j'ai posé les questions avant vous. Cela m'a permis de secouer un peu les puces de certains hauts fonctionnaires, c'est comme cela. Merci Monsieur TANTI de partager mon opinion et d'avoir voté."

Le Conseil municipal :

**ADOpte** la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 pour le budget de la commune telle qu'elle est explicitée ci-après et dans le document annexé à la présente délibération.

<b>SECTION</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Investissement	2 813 149 €	2 813 149 €
Fonctionnement	3 298 234 €	3 298 234 €

**CONSTITUE** les provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2020 comme suit :

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2020	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risque et charges						
Contentieux France Rives	920 000,00€	05/07/2018	920 000,00€	920 000,00€	-	920 000,00 €
Provisions pour risque de recouvrement de titres	67 693,04 €	08/10/2020	-	67 693,04 €	-	67 693,04 €
	987 693,04 €		920 000,00€	987 693,04€	-	987 693,04 €

**AUTORISE** le versement d'une subvention à l'association de Football féminin d'Issy-les-Moulineaux d'un montant de 5 700€.

**PREND ACTE** du virement de crédits pour dépenses imprévues.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. Budget Communal. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Années 2008 à 2020.**

**M. le Maire.-** "Nous passons à la suite, c'est le budget important des non-valeurs, Madame LETOURNEL encore bien sûr."

**Mme LETOURNEL.-** "Merci Monsieur le Maire, c'est une délibération habituelle en cette période de l'année puisque Madame la comptable publique nous a transmis un état des créances qui n'ont pas pu être recouvrées, dont certaines sont récentes, mais d'autres très antérieures puisqu'elles remontent à 2008. Toutes les voies de recherche ayant été épuisées, il est proposé de constater ces créances comme irrécouvrables pour un montant global de 30 330 euros.

C'est un montant relativement équivalent à l'année dernière voire même un peu inférieur donc il n'y a rien de particulièrement significatif. Ce sont souvent des problèmes de recouvrement et de quelques dépenses liées à des personnes qui ont peut-être déménagé ou qui n'ont pas pu honorer leur dette.

Il vous est demandé de prendre en charge dans notre budget l'équivalent de ces dépenses à savoir 30 330,43 euros."

**M. le Maire.-** "Des questions ? J'entends une question."

**M. TANTI.-** "Oui, André TANTI, je peux poser ma question ?"

**M. le Maire.-** "Oui."

**M. TANTI.-** "Merci, Monsieur le Maire, juste une question. Je vois que l'année dernière, les créances irrécouvrables ont représenté un peu plus de 30 000 euros, on vient de provisionner près de 70 000 euros pour celles de l'année 2020 là-dessus. Que sait-on sur toutes ces recettes qui sont facturées par la Ville ? Je ne compte pas les opérations pour lesquelles les gens ont fait une facture, par exemple l'hôtel arrive et dit avoir eu tant de taxes de séjour, donc on lui fait une facture, un recouvrement de la somme qu'il demande. Sur l'ensemble des sommes qui sont recouvrées par la Ville, quel pourcentage représentent ces 30 000 ? Est-ce que ce sont quelques pourcents ou un peu plus ? Merci."

**M. le Maire.-** "D'autres questions ? Édith ?"

**Mme LETOURNEL.-** "Je ne sais pas à quoi vous faites référence en parlant de 70 000 euros. Le montant des créances irrécouvrables est de 30 030 euros, un montant très proche de celui de l'année dernière."

**M. TANTI.-** "Madame LETOURNEL, c'est le numérateur. J'aimerais connaître le dénominateur c'est-à-dire sur la totalité des recettes de la commune pour savoir quel est le taux de non-recouvrement ? Ceci, comme je l'ai dit, hors des recettes types taxe de séjour parce que la taxe de séjour, ce n'est pas une facture qui est envoyée. C'est l'hôtel qui déclare avoir eu 100 000 journées, cela fait tant et on lui établit la facture. Là, il n'y a pas de non-recouvrement. J'aurais aimé connaître le dénominateur de ce numérateur de 30 000 et je pense que M. le Maire est certainement dans ce cas aussi intéressé."

**M. le Maire.-** "Qui répond ?"

**M. LEFÈVRE.-** "Uniquement les recettes des écoles, ce sont trois millions, donc les 30 000 euros en question, cela fait moins de 1 % des recettes globales, nous n'allons pas dire que c'est epsilon mais peu significatif."

**M. TANTI.-** "Merci beaucoup pour la réponse."

**M. le Maire.-** "Pour vous faire plaisir, chaque fois qu'on a ce débat, on sort un déballage immonde, il y a des sommes de 40 euros qui ne sont pas recouvrées. Je passe mon temps à gueuler en disant : Écoutez, ce n'est pas possible, cela ne devrait même pas arriver en séance."

Pour les HLM par exemple, cela peut être des loyers, donc c'est un problème social dans ce cas. Quand quelqu'un ne paie pas son loyer au bout de deux mois, il est convoqué et on lui demande ce que l'on peut faire pour l'aider. Nous avons même créé pour l'eau une subvention spéciale pour aider les petites familles ou autres à ne pas aller devant le trésorier ou autres pour payer des sommes ridicules.

Je demande une fois de plus à notre administration brillante qu'elle se lève un peu plus et qu'elle trouve des solutions. Ce n'est pas la peine d'emmerder le monde pour 20 euros, 40 euros, là, on en est à 1 %, vous vous rendez compte ? Cela coûte plus cher à recouvrer que la somme que cela représente.

Monsieur TANTI, cela m'embête beaucoup d'être de votre avis une deuxième fois aujourd'hui, ce sera marqué d'une pierre blanche.

Nous n'avons pas voté, je mets au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**ACCEPTE** l'admission en non-valeur des produits communaux concernant les années 2008 à 2020 détaillés sur les états récapitulatifs annexés à la présente délibération.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

**5. Garantie d'emprunt communale à l'Office Public de l'Habitat Seine Ouest Habitat pour financer l'acquisition de 19 logements PLI (prêt locatif intermédiaire).**

**M. le Maire.**- "Édith encore pour une garantie d'emprunt, c'est plus positif."

**Mme LETOURNEL.**- "L'Office public habitat de Seine Ouest Habitat va acquérir 19 logements en PLI situés 206 avenue de Verdun. Pour financer l'achat de ces logements, l'OPH va contracter un prêt d'un montant de quasiment 5 millions d'euros à la Banque Postale.

Nous sommes appelés pour que la Ville apporte sa garantie à cette opération de financement, garantie à hauteur de 5 %, donc il est demandé au Conseil municipal d'accorder cette garantie d'emprunt communale à l'Office public de l'habitat Seine Ouest Habitat pour ces 19 logements."

**M. le Maire.**- "C'est un petit immeuble en assez bon état, avenue de Verdun qui est occupé par des policiers. Nous allons l'acheter, il est en PLI, c'est-à-dire dans le haut de l'échelle HLM, mais les gens acceptent de payer. On va le remettre en l'état et il fera partie des immeubles que nous voulons mettre à disposition des cadres. J'avais même demandé au préfet pour l'opération Franco-Suisse de Saint-Benoît, qui sont de très beaux logements HLM, qu'on les donne à des fonctionnaires, à des policiers, à des soignants. Je n'ai pas eu le bonheur d'être entendu, c'est comme cela, alors on continuera à recevoir des cas désignés par le préfet par une commission sise à Nanterre ou je ne sais plus où.

C'est toujours difficile. Quand les communes ont encore une partie de l'attribution, il faut qu'elles fassent des logements qui correspondent à leurs populations diverses, depuis les plus petits jusqu'aux cadres qui arrivent et qui ont droit aussi à un logement amélioré.

Vous êtes d'accord pour garantir cet emprunt ?

Avis contraires ? Abstention ? Adopté."

**Le Conseil municipal :**

**ACCORDE** la garantie d'emprunt communale à hauteur de 100 % suite au transfert des lignes de prêts de l'OPH Seine Ouest Habitat à la SEMADS, dans le cadre du rapprochement des deux organismes, dans les conditions suivantes :

**Article 1 : Accord du Garant**

La Ville accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00% (quotité garantie), augmentée dans la même proportion de tous les intérêts, intérêts de retard, commission, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : Appel de la Garantie**

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

La Ville devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

**Article 3 : Durée**

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

**Article 4 : Publication de la Garantie**

La Ville effectuera les mesures de publicité requises par les articles L. 2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

**Adopté à l'unanimité.**

**6. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Secours populaire.**

**M. le Maire.**- "Attribution d'une subvention à l'association Secours populaire, Édith ?"

**Mme LETOURNEL.**- "Le Secours populaire intervient à la fois sur Boulogne et Issy-les-Moulineaux pour fournir différentes aides aux résidents des hôtels sociaux, aux personnes sans-papiers, aux sans domicile fixe. Le CCAS apporte aussi une aide pour ces populations démunies par le biais d'un soutien financier et l'aide alimentaire.

Sur Issy-les-Moulineaux, le Secours populaire accompagne ou a accompagné près de 400 personnes au travers de ces différentes formes d'aide en lien d'ailleurs avec l'ASTI, qui effectue un travail remarquable d'accompagnement et de réinsertion, en s'appuyant sur des collectes alimentaires.

Ceci étant, durant la crise sanitaire, ces associations y compris la Croix-Rouge ont été largement mises à contribution et elles ont accru leurs interventions de manière significative sur notre territoire, d'environ plus 20 %. Cela représente des charges supplémentaires pour cette association, estimées à 42 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir contribuer partiellement à cette augmentation de leurs dépenses liées à leur surcroît d'activité dans cette période difficile par une subvention de 4 850 euros qui va être versée en complément à cette association."

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**M. VERNET.**- "Merci Monsieur le Maire. Je ne vous surprendrai pas en disant que pour le Collectif, nous nous félicitons que la Ville donne une subvention exceptionnelle au Secours populaire, nous aurions certes préféré que le montant soit supérieur à ce qui est alloué, qui correspond au tiers de ce que l'association a sollicité. Et nous aimerions connaître le calcul qui a été effectué pour cela.

De façon plus générale, au cours de cette séance, nous avons plusieurs délibérations où le Conseil a l'opportunité d'exprimer sa solidarité. Ayant personnellement un ami beyrouthin qui a reçu les vitres de son appartement sur la figure, je n'aurais pas envie de choisir ou de compter les aides que nous apportons, même si je sais que c'est complètement utopique.

Si on reste sur cet exemple de Beyrouth, on voit qu'il est important de faire la distinction entre ce qui est du domaine de la solidarité et ce qui est du domaine de notre responsabilité et pour nous, à Issy-les-Moulineaux, l'aide aux plus précaires d'entre nous, c'est d'abord notre responsabilité de collectivité. La Covid a généré de nouvelles fragilités autour de cela, les étudiants qui n'ont plus accès aux petits boulots qui leur permettaient de se loger, les familles pour qui l'interruption de la cantine scolaire a représenté un surcoût, etc., je pourrais continuer.

Ces difficultés concrètes touchent nos concitoyens et cela doit rester notre priorité. Alors effectivement, comme vous l'avez souligné, les associations d'aide alimentaire ou au logement ou autres font un travail formidable, chacune dans son domaine d'intervention et sa culture et son réseau. Elles ont aussi montré qu'elles savent travailler ensemble et s'épauler par exemple lorsque l'une d'entre elles voit ses bénévoles personnes âgées, donc à risque, moins disponibles, d'autres se substituent. C'est pourquoi nous aimerions que la Ville, et le CCAS en particulier, étendent leur réseau de partenaires réguliers à des associations comme le Secours populaire qui interviennent sur la Ville afin de coordonner ces actions.

Le Libre Service Social que vous avez mentionné est effectivement un outil qui est en place et dont il est important de s'assurer que les modalités d'accès fonctionnent de manière efficace, mais cela ne doit pas être le canal exclusif d'accompagnement mis en œuvre. Pour cela, l'écoute des intervenants sociaux sur le terrain est primordiale, en particulier dans ce contexte du Covid qui crée de nouvelles sources de précarité. Monsieur le Maire, je vous remercie."

**M. le Maire.-** "Monsieur l'adjoint GUILCHER, délégué au CCAS."

**M. GUILCHER.-** "Merci pour votre intervention. C'est vrai que le CCAS a une action via le Libre Service Social mais ce n'est qu'une partie de l'ensemble des actions solidaires et notamment des distributions alimentaires qui ont lieu sur la Ville. Vous en avez cité une avec le Secours populaire mais il y en a quelques autres et l'un des rôles du CCAS, c'est d'arriver à coordonner ces actions. Je peux vous dire que ces associations travaillent main dans la main et sont coordonnées pour nombre de raisons qu'on peut comprendre, ne serait-ce que parce qu'il y a aussi une équité à avoir vis-à-vis des bénéficiaires de ce type de dispositif.

Pour la question que vous soulevez sur le Secours populaire, il se trouve que ce dernier n'avait pas de présence physique sur la Ville d'Issy-les-Moulineaux. À l'occasion de cette crise, nous avons créé le lien avec eux. Nous allons regarder comment ils peuvent avoir une action physique puisqu'ils suivent un certain nombre de personnes sur la Ville. Cela va au-delà de la subvention exceptionnelle que le Conseil est appelé à voter. Notre objectif demeure d'intégrer le plus grand nombre possible d'acteurs qui sont au service de la solidarité.

Vous avez pris l'exemple de l'aide alimentaire, mais il y a aussi le sujet des maraudes. C'est la même chose : les maraudes sont réalisées par plusieurs équipes. C'est notre rôle aussi de veiller à les coordonner et à les encadrer dans un certain nombre de cas parce que les maraudes peuvent aussi être une situation à risque. Je ne sais pas si vous étiez inquiet, mais si vous l'étiez, vous pouvez être rassuré : nous le faisons, et nous le faisons depuis très longtemps."

**M. le Maire.-** "Merci. D'autres questions ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstention ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**ATTRIBUE** à l'association Secours Populaire une subvention de 4 850 € au titre de l'aide apportée auprès des résidents des hôtels sociaux, des personnes sans papier et des personnes sans domicile.

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

## **7. Approbation du rapport d'activité de la SEM ISSY MEDIA. Exercice 2019.**

**M. le Maire.-** "Point n° 7, Édith LETOURNEL toujours : approbation du rapport d'activité de la SEM ISSY MEDIA."

**Mme LETOURNEL.-** "Nous proposons d'approuver le rapport d'activité de la SEM ISSY MEDIA sur l'exercice 2019, qui est l'occasion de faire un point. Vous avez reçu le rapport d'activité et, en synthèse, si on peut résumer les actions de cette SEM qui est toujours très dynamique et qui contribue à l'image, au dynamisme sous tous ses angles et bien sûr à la bonne communication auprès de nos concitoyens, ses activités se sont poursuivies dans la continuité des années passées. En l'occurrence, le chiffre d'affaires se monte à 2,6 millions cette année contre un peu plus de 2,173 millions d'euros l'année dernière. C'est une augmentation significative (plus de 400 000 euros) essentiellement liée à l'action importante sur différents projets mais en particulier à deux projets européens qui sont cités, gérés par ISSY MEDIA, qui concernent notre Ville et bien sûr un panel de collectivités impliquées dans ces projets :

- le projet PoliVisu, qui concerne toutes les expérimentations d'accompagnement de transformation des politiques publiques de transport grâce à l'utilisation des technologies *big data* qui permettent de traiter un volume important de données ;
- également loRL qui permet de mieux communiquer en Internet à l'intérieur sous forme de Li-Fi, en lumière.

On pourrait citer d'autres projets que vous pourrez voir, notamment un qui a démarré cette année concernant un triporteur qui fonctionne à l'hydrogène. Vous voyez, ce sont des projets qui sont chers à M. le Maire. L'hydrogène, vous en parliez déjà avant même que ce soit devenu au grand jour un enjeu d'innovation important sur le plan énergétique.

Tout cela contribue à une vraie dynamique sans négliger, bien au contraire, toutes les actions de communication habituelles qui se déclinent sous différentes formes, qui concernent quasiment toutes les délégations et qui permettent d'assurer encore une fois une communication régulière et un échange, une remontée d'informations, des sondages envers et avec nos concitoyens.

Pour terminer, vous avez les différents éléments financiers, dont la variation de chiffre d'affaires que j'évoquais précédemment, qui conduisent à un résultat net en progression d'environ 30 %, passant de 100 000 euros en 2018 à 129 000 euros en 2019.

La situation est donc saine et parfaitement gérée au sein de cette SEM qui travaille principalement pour la Ville mais qui est aussi conduite à délivrer des prestations de communication pour d'autres collectivités, en particulier si je me souviens bien quelques-unes pour GPSO."

**M. le Maire.-** "Merci Édith. Puisque vous me chatouillez avec l'hydrogène, je vous signale que ce n'est pas moi qui suis à l'origine du triporteur à hydrogène. Je sais qu'on va faire voler des avions à l'hydrogène donc des triporteurs, cela me semble un peu petit.

Nous avons en projet, dans l'usine d'incinération Isséane, une pile à hydrogène. À l'origine, c'était financé par la Commission européenne. Encore une bonne mesure. On critique toujours la Commission, cette fois, c'est quelque chose de positif. Comme c'est payé par elle et géré par EDF, on attend maintenant parce qu'on a eu du mal à trouver des bateaux qui allaient accepter. Au début, on avait pensé aux bateaux de Sodexo, ils ont une petite flotte avec des yachts très intéressants, mais ils nous ont carrément dit que cela ne les intéressait pas. Nous les avons un peu secoués, ils reviennent... Mais la grande surprise, c'est que nous avons découvert que Cap Gemini, sur notre territoire, a 215 000 ingénieurs dont 25 000 sont dédiés à l'hydrogène. Je ne pensais pas cela du tout, je pensais qu'ils étaient limités à l'informatique. Donc nous sommes en train de négocier des accords pour nous aider à répandre l'hydrogène dans les appartements, les habitations sociales ou non, en prévision des prochaines canicules. Voyez, Édith, vous pourrez me payer un tour en triporteur, ce sera très apprécié !

Ceux qui sont administrateurs d'ISSY MEDIA ne votent pas car il y a incompatibilité.

Pas d'autres questions ? Jean-Baptiste BART."

**M. BART.-** "Une petite remarque sur les comptes de la société ISSY MEDIA, des questions de compréhension. Des compensations financières de 1 600 000 euros apparaissent, je voulais savoir à quoi correspondent les compensations financières qui apparaissent dans le bilan.

Quelque chose a aussi attiré notre attention, c'est le montant important des disponibilités : 1,4 million sur un total de bilan de 1,9, cela fait beaucoup d'argent qui semble dormir. Est-ce qu'il est bien placé là ou pourrait-il être mis ailleurs ?

Dernier point, vous avez parlé des projets européens. C'est très bien les projets européens mais des subventions viennent-elles de Bruxelles, ces projets dans lesquels la SEM est impliquée sont-ils subventionnés par l'Union européenne ?"

**Mme LETOURNEL.**- "Pour répondre à la dernière question, oui, c'est sous forme de contrats de prestation signés avec la Commission européenne et qui sont à l'origine d'une partie du chiffre d'affaires, ce qui explique la variation à la hausse du chiffre d'affaires principalement en 2019. Cela fait l'objet, je ne parlerai pas de subvention, d'un contrat de prestation associé le terme est plus adapté."

Sur les disponibilités, je n'ai pas d'éléments de réponse précis si ce n'est qu'il y a forcément un niveau de disponibilités minimal pour faire tourner une entité comme celle-là qui, en particulier, a besoin d'un fonds de roulement qui nécessite un minimum de disponibilités.

On vérifiera pour répondre précisément à la question. Je n'ai pas identifié de quel poste vous parlez."

**M. BART.**- "Les compensations financières. Le niveau des disponibilités, cela fait huit mois de fonds de roulement, c'est beaucoup."

**Mme LETOURNEL.**- "C'est une partie, ce n'est pas la totalité qui justifie le montant de disponibilités."

**M. le Maire.**- "Nous passons au vote. Édith vous apportera des précisions par écrit."

Abstentions ? Trois abstentions.

Avis contraires ? Adopté.

Encore une fois ne votent pas les membres qui font partie du Conseil d'administration."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** le rapport portant sur l'activité de la Société d'Economie Mixte Issy Média pour l'exercice 2019.

**Ne prennent pas part au vote de cette délibération : Caroline MILLAN, Thierry LEFÈVRE, Fanny VERGNON, Fabienne LIADZÉ, Sabine LAKE LOPEZ, Alain LEVY, Claire GUICHARD.**

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

### **III – COMMANDE PUBLIQUE – Édith LETOURNEL**

#### **8. Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2019.**

**M. le Maire.**- " Nous passons au point n° 8, Commission consultative des Services publics locaux. Édith LETOURNEL."

**Mme LETOURNEL.**- "Cette commission fait son travail comme il se doit. Elle n'est pas obligatoire mais nous avons souhaité depuis fort longtemps, plus de vingt ans je dirai, la maintenir pour garder un œil averti et avoir une attention particulière pour vérifier le fonctionnement d'un certain nombre de marchés importants et surtout de délégations de service public. Cela fait partie des points que nous cherchons toujours à améliorer. En l'occurrence, la Commission s'est réunie en septembre pour faire le point du rapport annuel d'activité, qui lui a été présenté. C'était aussi la première fois que cette Commission se réunissait après les élections.

Il y a deux sous-commissions, l'une qui traite plus particulièrement de la restauration scolaire, l'autre concernant les Autres services publics locaux.

Vous avez les rapports en question qui ont été précisés dont le bilan d'activité, je n'y reviens pas.

Des informations précises ont été données notamment par la Commission consultative de restauration scolaire sur les niveaux de fréquentation, la qualité de prestation, le développement durable. Ce sont des points parfois évoqués par Bernard de CARRÈRE en Conseil municipal pour nous tenir au courant. Nous avons un bilan très positif sur les actions de développement durable concernant le pourcentage d'alimentation durable. Je rappelle que près de 64 % de l'ensemble des aliments servis en restauration scolaire sont durables. C'est le bilan 2019.

Nous ferons le bilan l'an prochain mais il y a eu quelques évolutions en 2020, dans la manière dont a été délivré le service du fait des impacts sanitaires liés au Covid. Nous y reviendrons à d'autres occasions.

Pour rester sur cette commission, pour les Autres services publics locaux, nous avons également fait le point des rapports annuels d'activité des délégataires concernant toutes les crèches.

Enfin, on a évoqué le principe de la création future d'une société d'économie mixte à opération unique, Semop, qui sera chargée d'exploiter différents équipements d'activité de la Ville en matière de sport.

Voilà pour l'essentiel de ce rapport annuel."

**M. le Maire.**- "Merci. Des questions ? Monsieur TANTI."

**M. TANTI.**- "Lors de la Commission, j'ai posé une question et je pensais qu'on donnerait la réponse aujourd'hui. Lorsqu'on regarde les effectifs scolaires de la Ville, on constate qu'il y avait 8 322 élèves fin 2018 et qu'on n'en a plus que 8 183, soit 140 de moins. La population de la Ville augmentant, comment peut-on expliquer une diminution du nombre d'élèves aujourd'hui ?"

**Mme LETOURNEL.**- "J'avais bien noté votre question, je savais que vous alliez la reposer de toute façon. Je vais m'appuyer sur Bernard pour y répondre, sachant qu'on parle bien de 2019 et non de 2020 où apparaissent certainement d'autres variations."

**M. de CARRÈRE.**- "Je peux effectivement donner des perspectives pour 2020 car, au moins pour ce qui concerne le primaire, nous avons constaté une légère augmentation des effectifs alors que les années précédentes, nous avons une légère érosion des effectifs. C'est assez contrasté, cette année pour la rentrée 2020, il est constaté une baisse des effectifs en maternelle et une augmentation en élémentaire qui fait plus que compenser la perte en maternelle.

Je n'ai pas encore le résultat des inscriptions aux collèges, aux lycées et dans les établissements privés, c'est en cours de compilation. Les effectifs sont plutôt à la hausse à l'heure actuelle, c'est léger mais plutôt à la hausse."

**M. le Maire.**- "Plus de questions ? Il n'y a pas de vote sur ce point mais une prise d'acte."

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2019.

#### **IV – URBANISME – Philippe KNUSMANN**

##### **9. Approbation des statuts de la Société d'Économie Mixte SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE.**

**M. le Maire.**- "Approbation des statuts de la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine. Monsieur KNUSMANN. Nous entrons là dans l'étude de l'opération de fusion HLM et SEMADS."

**M. KNUSMANN.**- " Merci Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, la loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de novembre 2018 dispose que les organismes de logement social qui gèrent moins de 12 000 logements ont l'obligation de se regrouper à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 en fonction d'un certain nombre de conditions qui sont présentées dans le rapport.

Seine Ouest Habitat gère actuellement 7 800 logements et est donc concernée par cette disposition. Il y a peu de chance qu'elle atteigne le chiffre des 12 000 d'ici le mois de janvier et devrait, si elle était amenée à entamer des négociations en perspective de regroupements, être très attentive à la nature de ces regroupements par rapport notamment à la situation financière des établissements avec lesquels elle pourrait conclure un accord. Sa situation financière très satisfaisante ne lui donne pas vocation pour autant à absorber éventuellement les situations moins confortables d'autres organismes pour ne remplir que cette obligation de la loi.

Comme le permet la loi, l'obligation de rapprochement peut ne pas être appliquée au profit de SEM à vocation de logement social et dont le chiffre d'affaires moyen sur les trois ans est supérieur à 40 millions d'euros.

SOH a choisi de se rapprocher de la SEMADS puisque cette dernière avait déjà adopté les statuts qui lui permettraient de disposer de ce statut d'établissement ayant vocation de logement social, et peut parfaitement constituer le relais entre la situation actuelle de notre office et les perspectives éventuelles de regroupement.

Ce rapprochement entre la SEMADS et notre office aboutirait à la constitution d'une nouvelle entité qui s'appellerait Seine Ouest Habitat et Patrimoine, qui serait SEM et qui consisterait en la cession en bloc par Seine Ouest Habitat de l'ensemble de son patrimoine immobilier dont la valeur globale nette comptable s'établit actuellement à 440 millions d'euros.

Le rapprochement permettra de respecter la loi ELAN, d'une part, et aussi de construire près de 2 000 logements, dirons-nous, avec un potentiel financier de clôture positive de 20 millions d'euros d'ici 2026, pour une production de logements qui sera quasiment doublée.

La future SEM logements sera dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance, selon les caractéristiques habituelles de gouvernance des SEM, avec un actionnariat réparti entre les collectivités d'Issy-les-Moulineaux -largement majoritaire puisque l'essentiel du patrimoine de logement social appartient à la Ville d'Issy-les-Moulineaux-, Boulogne-Billancourt, Meudon, GPSO, Chaville, Vanves, Ville-d'Avray et un certain nombre d'actionnaires privés que sont BNP Paribas, la Caisse des Dépôts, CDC habitat, FRANPART qui relève le Société Générale, le MEDEF 92 et la Chambre de commerce et d'industrie.

La SEMADS a déjà procédé à la transformation de ses statuts pour devenir une SEM de logement, les 18 juin et 16 décembre 2019.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les statuts de cette nouvelle SEM, ce qui permet à la fois de respecter les dispositions de la loi ELAN et surtout de garder toute liberté pour des rapprochements futurs pertinents."

**M. le Maire.**- "Merci. Des questions ? Monsieur PIEUCHOT."

**M. PIEUCHOT.**- "Merci de cet exposé très clair, Monsieur KNUSMANN. Vous avez l'habitude d'être clair dans vos propos tout le temps."

**M. KNUSMANN.**- "Merci."

**M. PIEUCHOT.**- "Même des fois quand ça démarre un peu. Une question sur l'actionnariat. Vous venez de mentionner l'actionnariat or dans plusieurs points des statuts, on fait référence à des actionnaires personnes privées. A-t-on la liste des actionnaires personnes privées ?"

**M. KNUSMANN.**- "Vous l'avez dans une délibération qui arrive."

**M. PIEUCHOT.**- "Les personnes privées ?"

**M. KNUSMANN.**- "Les institutions privées, les personnes morales privées."

**M. PIEUCHOT.**- "Non, dans les statuts, on évoque à l'article 6 : « *La SEM doit avoir au moins un actionnaire personne privée* » puis, plus loin, à l'article 12 je crois, on évoque les actions données aux salariés. Donc cela veut dire que des personnes physiques sont actionnaires. Ma question est de savoir si cette liste d'actionnaires personnes physiques est publique ?"

**M. KNUSMANN.**- "Oui, bien sûr, mais je ne vois pas, dans la composition du capital, la réponse à votre interrogation."

**M. PIEUCHOT.**- "Non, si j'avais trouvé la réponse à mon interrogation..."

**M. KNUSMANN.**- "Attention, par actionnaire privé, vous entendez aussi les personnes morales privées."

**M. PIEUCHOT.**- "Oui mais là, je parle de personnes physiques puisqu'on parle des salariés, ce ne sont pas des personnes morales, enfin j'espère qu'ils ont une morale dans cet organisme."

**M. KNUSMANN.**- "Je vous apporterai cette précision."

**M. le Maire.**- "Nous avons un grand banquier."

**M. LEFÈVRE.**- "Monsieur PIEUCHOT, nous parlons de constitution de société, il y a les personnes privées et probablement une faculté offerte, c'est à vérifier Philippe, mais elles ont tout le temps de rentrer dans le capital."

**M. PIEUCHOT.**- "Les personnes physiques aussi ?"

**M. LEFÈVRE.**- "Le Conseil municipal n'a pas à délibérer sur les personnes physiques qui rentrent au capital."

**M. PIEUCHOT.**- "Je ne demande pas de délibérer sur les personnes physiques. Ma question est : puisqu'il est prévu dans les statuts que des personnes physiques peuvent être actionnaires, comment se procure-t-on la liste des personnes physiques actionnaires ?"

**M. LEFÈVRE.**- "Vous aurez la liste le moment venu."

**M. PIEUCHOT.**- "Je n'ai pas de souci si cela devient public."

**M. KNUSMANN.**- "Si des personnes privées se portent volontaires pour être actionnaires, il faudra que certaines personnes publiques cèdent des actions au profit de ces personnes privées."

**M. PIEUCHOT.**- "J'ai bien compris."

**M. KNUSMANN.**- "Nous serons amenés, je pense, à délibérer sur l'identité et l'acceptation de cette nouvelle entrée au capital de la société. Pour l'instant, il n'y a pas de candidat."

**M. PIEUCHOT.**- "Eh bien, je vais postuler !"

**M. KNUSMANN.**- "On attend votre demande !"

**M. le Maire.**- "C'est une société qui marche très bien, Monsieur PIEUCHOT."

**M. LEFÈVRE.**- "On ne savait pas que vous aviez un trésor de guerre."

**M. PIEUCHOT.**- "C'est la société suivante qui m'intéresse, celle par actions simplifiée. Celle-là est mieux."

**M. BART.**- "Une question sur les délais dans lesquels on a reçu les délibérations. On peut recevoir les délibérations à caractère d'urgence au dernier moment, il n'y a pas de problème. Là, nous avons reçu les délibérations 9 à 13 seulement samedi dernier. Elles sont un peu différentes de celles que nous avons examinées en commission. Elles n'apparaissaient pas non plus dans l'ordre du jour du Conseil municipal, ni dans le mail qui accompagnait l'ordre du jour du Conseil municipal. On se pose une question : est-ce qu'elles avaient un caractère d'urgence à être traitées dès ce Conseil municipal ? Sachant qu'il y a un Conseil municipal en décembre, on aurait peut-être pu..."

**M. KNUSMANN.**- "Je ne vois pas bien où est l'urgence. En commission, nous avons examiné toutes ces délibérations. Elles ont été transmises selon le délai que vous évoquez dans les cinq jours francs prévus par les textes, donc je ne vois pas bien où est la notion d'urgence."

*(Intervention hors micro de Mme VESSIERE.)*

**M. KNUSMANN.**- "Samedi, dimanche, lundi, mardi, mercredi."

**Mme VESSIERE.**- "Dimanche ne compte pas dans les jours francs. Cela ne fait que lundi, mardi, mercredi, soit, je suis désolée, trois jours."

**M. le Maire.**- "Excusez-moi, les délibérations ont été transmises dans les cinq jours ?"

**Mme VESSIERE.**- "Non !"

**M. BART.**- "Elles sont arrivées samedi après 20 heures."

**Mme VESSIERE.**- "Et elles n'étaient pas mentionnées dans l'ordre du jour du jeudi 1<sup>er</sup> octobre, donc il y a maldonne."

**M. le Maire.**- "On peut vérifier cela ?"

**M. KNUSMANN.**- "Oui."

**M. le Maire.**- "Merci. Nous passons au vote en attendant, sous réserve bien sûr que tout cela soit conforme."

Avis contraires ?"

**M. TANTI.**- "Nous votons contre par sécurité "

**M. le Maire.**- "Mais vous avez parfaitement le droit. Votent contre les trois, c'est cela Madame VESSIERE ?

Abstentions pour les autres ? Non. Ce sont les seuls qui votent contre « par précaution juridique ». Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** les statuts de la Société d'Economie Mixte SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE.

Fabienne LIADZÉ ne prend pas part au vote de cette délibération.

**Adopté par 45 voix**

**Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

**10. Cession à la SEMADS des logements de l'OPH Seine Ouest Habitat implantés sur le territoire de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.**

**M. le Maire.**- "Nous passons au point n° 10, la cession des logements. Entre les deux organismes, il s'agit de la cession de logements pour faire une grande association ou société HLM. Monsieur KNUSMANN."

**M. KNUSMANN.**- "Monsieur le Maire, c'est une délibération de conséquence puisque la création de la nouvelle société emporte la cession des actifs et des passifs de SOH à la nouvelle société pour la valeur que j'évoquais tout à l'heure de 441 millions."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Pas de questions.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**M. TANTI.**- "Même tarif, monsieur."

**M. le Maire.**- "Donc contre de précaution."

Le Conseil municipal :

**DECIDE** d'émettre un avis favorable sur la vente des logements implantés sur son territoire appartenant à l'OPH Seine Ouest Habitat au profit de la SEMADS, devenue SEINE OUEST HABITAT & PATRIMOINE (SOHP).

**PREND ACTE** que la présente délibération sera notifiée au Préfet des Hauts-de-Seine, à la SEMADS et à l'OPH Seine Ouest Habitat.

Fabienne LIADZÉ ne prend pas part au vote de cette délibération.

**Adopté par 45 voix**

**Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

**11. Cession d'actions détenues par la Ville d'Issy-les-Moulineaux dans le capital social de la SEMADS devenue Société d'Économie Mixte SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE**

**M. le Maire.**- "Point n° 11. Cession d'actions détenues par la Ville dans le capital social de la SEMADS. Monsieur KNUSMANN."

**M. KNUSMANN.**- "C'est là encore une délibération de conséquence puisque nous vous proposons en quelque sorte la constitution du capital de la nouvelle société d'économie mixte avec, pour chacun des actionnaires publics et personnes morales privées, le nombre d'actions et ce qu'elles représentent en termes de capital. Il faut savoir que pour les collectivités, le nombre d'actions a été déterminé en fonction du patrimoine social qui relève de leur territoire et qui est apporté au patrimoine de la nouvelle société.

Ce sont au total 9 250 actions, avec une très forte proportion à Issy-les-Moulineaux compte tenu du nombre de logements sociaux situés sur le territoire de la commune, laquelle détient de ce fait la majorité du capital avec 53 %.

Il vous est demandé d'accepter la cession par la Ville du nombre d'actions qui lui revient à la SEM ainsi que d'une action à la Ville de Boulogne-Billancourt, ce qui permet à cette dernière de siéger au sein des nouvelles instances, directoire et conseil de surveillance, de la nouvelle société puisque Boulogne-Billancourt ne siégeait pas avant à la SEMADS."

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**M. BART.**- "Quand nous avons regardé ce point en commission, une seule cession d'action était envisagée. Là, il y en a 839 autres. Pourquoi est-ce Issy-les-Moulineaux qui porte entièrement les cessions d'actions ? On a compris qu'Issy-les-Moulineaux est majoritaire à 53 % mais pourquoi est-ce Issy-les-Moulineaux qui porte entièrement l'effort de cession des actions pour Boulogne Billancourt ?"

**M. KNUSMANN.**- "C'est une action, Boulogne-Billancourt. Je pense que l'effort de la Ville est mesuré."

**M. BART.**- "Et les 839 autres ?"

**M. TANTI.**- "C'est 840 aujourd'hui, c'était une au départ."

**M. KNUSMANN.**- "840, ce sera la composition du capital qui sera constitué quand toute cette opération sera accomplie. Pour l'immédiat, afin de permettre à Boulogne de siéger dans les nouvelles instances, il était nécessaire de lui céder une action dans l'immédiat."

**M. le Maire.**- "Je crois même que cette action est cédée pour zéro euro.

Ce qui est amusant là-dedans, c'est que cela fait plus de vingt-cinq ans qu'on a créé cette SEM d'aménagement, qu'on a repris l'office d'HLM et on n'a pas vu se bousculer nos autres collègues. Maintenant que l'action vaut, je ne sais pas combien Monsieur KNUSMANN, maintenant ils veulent tous des actions, mais des actions gratuites, vous pensez bien ! Ils ne vont pas payer le prix que vaut l'action sur le marché. Mais c'est bien qu'on vienne nous rendre hommage et que tout le monde se bouscule pour siéger à la SEMADS transformée. Vous avez vu les 440 millions de patrimoine, ce n'est pas mal quand on voit les crises qu'on a traversées.

Monsieur KNUSMANN encore un mot."

**M. KNUSMANN.**- "L'action de Boulogne, c'est 1 239 euros."

**M. le Maire.**- "Mais ils ne vont pas la payer."

**M. KNUSMANN.**- "Si, il y aura des opérations comptables qui constateront..."

**M. le Maire.**- "On vérifiera."

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, dans le document, page 102, vous lisez comme moi qu'il y a 840 actions pour Boulogne-Billancourt. Donc est-ce une action ou 840 qui sont cédées à Boulogne-Billancourt ?"

**M. KNUSMANN.**- "Dans le rapport de présentation, au quatrième paragraphe, vous avez la réponse à votre question : l'acquisition d'une action par Boulogne-Billancourt lui permet de participer immédiatement au capital de la SEMADS en attendant que la Ville acquière de la nouvelle SEM, et dans le délai maximum d'un an, 839 actions pour un montant d'un peu plus d'un million, donc 839 plus une, cela fait bien les 840 actions que Boulogne détiendra au terme de cette opération d'acquisition d'actions au sein du capital de la nouvelle SEM."

**M. TANTI.**- "Contrairement à ce que disait le Maire, ils vont bien payer."

**M. KNUSMANN.**- "Bien sûr. Vous êtes obligé comptablement de constater la chose, Monsieur TANTI. Mais nous y veillerons bien entendu."

**M. LEFÈVRE.**- "C'est une approche orthodoxe en matière de constitution de société, Monsieur TANTI, il n'y a rien d'original."

**M. KNUSMANN.**- "Tout cela sera placé sous le contrôle d'un commissaire aux comptes. Donc si jamais on s'écartait des règles, je pense qu'il ne manquerait pas de nous le faire remarquer."

**M. le Maire.-** "Nous passons au vote si vous en êtes d'accord.

Avis contraires ? Toujours les mêmes.

Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** la cession par la Ville d'Issy-les-Moulineaux 839 actions à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine au prix de 1 039 521 €.

**AUTORISE** la cession par la Ville d'Issy-les-Moulineaux d'une action à la commune de Boulogne-Billancourt pour une valeur de 1239 € correspondant à la valeur nominale décotée.

**APPROUVE** la modification de la composition du capital de la SEMADS qui découlera de ces opérations d'acquisition/cession.

Collectivités et actionnaires privés	Nombre d'actions	% du capital
EPT GPSO	169	2%
Boulogne-Billancourt	840	9%
Chaville	200	2%
Issy-les-Moulineaux	4 871	53%
Meudon	1 181	13%
Vanves	200	2%
Ville-d'Avray	200	2%
BNP PARIBAS	247	3%
CDC	382	4%
CDC Habitat	382	4%
MEDEF 92	100	1%
CCI	200	2%
FRANPART (Société Générale)	278	3%
<b>Total</b>	<b>9 250</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous documents et actes y afférent.

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Fabienne LIADZÉ ne prend pas part au vote de cette délibération.

**Adopté par 45 voix**

**Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

## 12. Désignation des membres du Conseil de surveillance et du représentant de la Ville aux Assemblées Générales de la SEMADS devenue SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE.

**M. le Maire.-** "Point suivant, la désignation des membres au Conseil de surveillance et aux Assemblées générales. Monsieur KNUSMANN."

**M. KNUSMANN.-** "Là encore, il s'agit d'une délibération de conséquence puisque l'objet est de répartir les sièges, en fonction du capital apporté par chacun, au sein du Conseil de surveillance, et d'un siège à attribuer pour représenter la Ville cette fois-ci aux Assemblées générales.

L'établissement GPSO lui-même aura un siège, la Ville de Boulogne, un, Chaville, un, Issy-les-Moulineaux, neuf sièges, Meudon, deux, Vanves, un siège et Ville-d'Avray, un siège, là encore en proportion des apports cette fois-ci en termes de logements. Deux sièges seront pour les personnes morales privées qui se les attribueront entre elles.

Il convient pour nous de désigner nos conseillers municipaux qui siégeront au Conseil de surveillance et représenteront la Ville.

Nous proposons les candidatures de : André SANTINI, Ludovic GUILCHER, Édith LETOURNEL, moi-même, Claire GUICHARD, Christine HELARY-OLIVIER, Sabine LAKE-LOPEZ, Fanny VERGNON et Tiphaine BONNIER et, pour représenter la Ville aux Assemblées générales, André SANTINI."

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, je peux prendre la parole ?"

**M. le Maire.**- "Bien sûr."

**M. TANTI.**- "Parce que vous devez me la donner, en principe."

**M. le Maire.**- "Quand vous me la demandez poliment, vous l'avez !"

**M. TANTI.**- "Merci beaucoup Monsieur le Maire. Sur cette délibération, nous voterons contre comme nous l'avons fait pour les autres délibérations par précaution juridique, et nous voterons aussi contre parce que la désignation des membres n'est pas faite à la proportionnelle du Conseil municipal."

**M. le Maire.**- "C'est dans les textes. Ne laissez pas planer... C'est une délibération qui n'est pas soumise à la proportionnelle."

**M. TANTI.**- "Très bien, mais vous auriez pu, dans un geste de bonté..."

**M. le Maire.**- "J'aurais pu, bien sûr !"

**M. TANTI.**- "Vous auriez pu le faire. Nous voterons donc deux fois contre."

**M. le Maire.**- "Vous avez raison !"

**M. LEFÈVRE.**- "Il faut gagner l'élection, Monsieur TANTI, c'est le problème."

**M. le Maire.**- "Il suffit de gagner l'élection et on a des postes, non rémunérés, je vous rassure ! La société est très riche mais pas les participants.

Vous avez une liste. Est-ce qu'il faut voter au scrutin secret ? Certains veulent-ils le scrutin secret ? Nous avons encore 35 délibérations. Donc vous êtes d'accord pour que l'on s'abstienne et que l'on vote à main levée.

#### **Voté à main levée – Adopté à la majorité (avec 3 contre et 7 abstentions)**

**M. le Maire.**- "Les délégués au conseil de surveillance sont élus sur la liste qu'on vous a soumise (9 sièges), et le candidat André SANTINI représentant aux assemblées générales (un siège).

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Les trois mêmes votent contre, tu parles."

Le Conseil municipal :

**PROCEDE** à la désignation des Conseillers municipaux pour siéger au Conseil de surveillance et représenter la Ville aux Assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) de la Société d'économie Mixte précitée :

La liste « Issy Ensemble ! » présente les candidats suivants :

Conseil de surveillance :

- André SANTINI
- Fanny VERGNON
- Philippe KNUSMANN
- Ludovic GUILCHER
- Edith LETOURNEL
- Claire GUICHARD
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Tiphaine BONNIER
- Christine HELARY-OLIVIER

Représentation de la Ville aux Assemblées générales :

- André SANTINI

**DESIGNE** les Conseillers municipaux suivants pour siéger au Conseil de surveillance de la Société d'économie Mixte précitée et représenter la Ville aux Assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) :

<b>SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE</b>	<b>Délégués au Conseil de surveillance</b>
9 sièges	-André SANTINI -Fanny VERGNON -Philippe KNUSMANN -Ludovic GUILCHER -Edith LETOURNEL -Claire GUICHARD -Sabine LAKE-LOPEZ -Tiphaine BONNIER -Christine HELARY-OLIVIER

<b>SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE</b>	<b>Représentant aux Assemblées générales</b>
1 siège	- André SANTINI

**DIT** que les représentants de la Ville au sein du Conseil de surveillance et au sein des assemblées générales de SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE sont autorisés à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Directoire ou le conseil de surveillance.

**AUTORISE** ses représentants à percevoir une indemnité de déplacement de 85,25 € pour les réunions instituées par SOHP, d'un jeton de présence de 90 € pour aux réunions au conseil de surveillance et aux assemblées générales et d'une indemnité de 90 € pour leur participation aux réunions de la commission d'appel d'offres.

**PRECISE** que l'indemnité de déplacement ne se cumule pas avec les autres indemnités et jetons de présence.

Fabienne LIADZÉ ne prend pas part au vote de cette délibération.

**Adopté 38 voix**

**Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

**Se sont abstenus : 7 : Jean COURCELLE-LABROUSSE, Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Didier BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON.**

### **13. Création de la Société par Actions Simplifiée Seine Ouest Aménagement et Développement et approbation des statuts.**

**M. le Maire.-** "Point n° 13, Monsieur KNUSMANN. Création de la société par actions simplifiée Seine Ouest Aménagement et Développement."

**M. KNUSMANN.-** "En Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2019, la SEMADS a approuvé les statuts de la SAS (Société par actions simplifiée) Seine Ouest Aménagement et Développement, qui est une filiale de la nouvelle société d'économie mixte qui vient d'être créée, que vous avez adoptée et qui en est l'actionnaire majoritaire.

Pourquoi cette création de filiale ? Vous savez que la SEMADS a un certain nombre d'activités dans son objet. Elle se voit confier maintenant une activité majeure avec la gestion du logement social et, par souci de transparence et de clarté dans la tenue des comptes, cette filiale va recueillir les activités accessoires de pure gestion à forte connotation commerciale qui restent dans l'objet de la SEMADS, là encore selon les caractéristiques de gestion d'une SEM de façon classique.

Il vous est demandé d'approuver la création de cette filiale de la nouvelle SEM de logement social avec un capital de 100 000 euros et, en conséquence, les statuts qui s'y réfèrent."

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**M. PIEUCHOT.**- "Oui, Monsieur le Maire. C'est bien une filiale qui est créée, ses comptes seront consolidés avec ceux de la société mère et ils seront accessibles évidemment et transparents ?

*(Le maire acquiesce.)*

Oui, vous le confirmez ?"

**M. KNUSMANN.**- "C'est obligatoire."

**M. PIEUCHOT.**- "Le Maire disait que ce sont des fonctions bénévoles. Dans les statuts, j'ai vu que le président de cette société est rémunéré. Je ne sais pas pourquoi."

**M. le Maire.**- "Moi non plus."

**M. PIEUCHOT.**- "Qui est le président ?"

**M. le Maire.**- "Je ne sais pas."

**M. KNUSMANN.**- "On vient d'approuver les statuts."

**M. PIEUCHOT.**- "Il faut laisser le temps de la nomination, bien sûr. Ce n'est pas dans la foulée, je voulais anticiper un peu.

*(... hors micro.)* Que cela ne rentre pas dans le plafond, ce n'est pas ma question. Pour moi, c'est une surprise de voir que le président est rémunéré."

**M. le Maire.**- "C'est peut-être le président du directoire."

**M. PIEUCHOT.**- "Je crois que c'est le président de la filiale."

**M. KNUSMANN.**- "C'est le Conseil de surveillance."

**M. le Maire.**- "Monsieur KNUSMANN, vous répondrez dans les trois jours."

**M. PIEUCHOT.**- "Il vous a caché cela, Monsieur le Maire. Vous ne saviez pas que vous auriez des petits sous !"

**M. le Maire.**- "Vous l'avez flatté tout à l'heure, alors maintenant il s'échappe.

Nous passons, si vous êtes d'accord, au vote pour la création de cette société par actions simplifiée.

Avis contraires ? Toujours les mêmes abonnés.

Abstentions ? Vous êtes dans l'abstention, PIEUCHOT ?"

**M. PIEUCHOT.**- "Pas du tout, c'est là où vont se faire tous les profits, donc nous n'allons pas nous abstenir."

**M. LEFÈVRE.**- "On vous découvre homme d'argent."

**M. KNUSMANN.**- "Il vaut mieux, Monsieur PIEUCHOT, qu'on ait des établissements satellites en bonne santé que le contraire."

**M. le Maire.**- "Nous sommes assez rares, Monsieur PIEUCHOT, parce qu'en plus notre SEM verse des dividendes et, en outre, paye des impôts. C'est pour cela que Caisse des Dépôts veut à tout prix être présente ! Je crois que c'est la seule SEM de France. Édith."

**Mme LETOURNEL.**- "Une remarque, Monsieur PIEUCHOT. Il est indiqué dans les statuts que le président peut recevoir une rémunération, cela ne veut pas dire qu'il la reçoit obligatoirement. Les statuts sont établis de manière à pouvoir être utilisés dans la durée. C'est une clause relativement habituelle, elle est rédigée de manière neutre. Elle n'oblige pas à verser une rémunération. Les statuts n'impliquent pas le versement d'une rémunération, c'est simplement une rédaction sur la possibilité envisageable."

**M. le Maire.**- "Si c'est un élu, Monsieur PIEUCHOT, il est tenu aux règles de transparence de la Haute autorité, cela ne se fait pas comme cela."

**M. PIEUCHOT.**- "Non, évidemment."

**M. le Maire.**- "Vous êtes déçu, je comprends."

**M. KNUSMANN.**- "Et les comptes seront consultables, donc ce sera en parfaite transparence."

**M. le Maire.**- "Tout est public."

Nous avons voté. C'est voté, Monsieur KNUSMANN ?"

**M. KNUSMANN.**- "Oui, c'est voté."

**M. le Maire.**- "Adopté."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** la création par SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE (SOHP) de la Société par Actions Simplifiées (SAS), dénommée « Seine Ouest Aménagement et Développement » dont le capital de 100 000 € sera détenu par la SEM SOHP.

**APPROUVE** les statuts de la Société par Actions Simplifiée « *Seine Ouest Aménagement et Développement* » tels qu'annexés à la présente délibération.

Fabienne LIADZÉ ne prend pas part au vote de cette délibération.

**Adopté 45 voix**

**Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

#### **14. Approbation d'une convention d'intervention foncière tripartite entre la Ville, GPSO et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France.**

**M. le Maire.**- "Nous passons encore avec M. KNUSMANN à la convention d'intervention foncière entre GPSO et l'EPF."

**M. KNUSMANN.**- "L'Établissement public foncier d'Île-de-France, comme vous le savez, est compétent pour réaliser pour le compte des collectivités toutes les acquisitions foncières et immobilières sur des sites et périmètres qui sont définis par cette convention d'intervention."

Par convention de novembre 2007, qui a connu trois avenants, la Ville et l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine, à l'époque, étaient convenus des conditions d'intervention sur trois secteurs de la commune : la ZAC Léon Blum, le 99 bis-105 bis, avenue de Verdun et le secteur Verdun-Briand, le troisième étant le secteur Gouverneur Général Éboué où la BNP Paribas Immobilier livrait l'opération Issy Préférence.

Un décret de mai 2015 a dissous l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine pour créer l'Établissement public foncier d'Île-de-France et regrouper donc tous les établissements publics fonciers départementaux qui existaient jusqu'alors. Ce nouvel établissement public s'est substitué au précédent dans les conventions en vigueur et comme le document arrive à échéance à la fin de l'année, nous vous proposons de renouveler cette convention qui sera désormais tripartite puisque la compétence aménagement relève maintenant de l'EPT, et associerait l'EPT GPSO, la Ville et l'Établissement public foncier.

Nous avons souhaité poursuivre le partenariat qui présente un intérêt, cela permet à la Ville de ne pas se porter acquéreur de sites fonciers et de ne pas en assurer le portage avant que des réalisations immobilières ne s'y fassent.

Donc c'est pour la Ville un partenariat intéressant. Nous avons actuellement ciblé divers sites qui peuvent intéresser l'établissement public foncier duquel nous nous sommes déjà rapprochés pour les évoquer : un premier qui se situe allée de Verdun pour le futur projet Ôm qui a été lauréat du premier concours de la Métropole du Grand Paris, Inventons la Métropole, et qui sera réalisé par la société Icade, et un deuxième sur les parcelles situées 74 et 76 rue du Gouverneur général Éboué. Pour les situer plus pratiquement, c'est le théâtre du Petit Miroir et le garage attenant.

Il vous est demandé d'approuver la convention d'intervention avec les deux autres partenaires et d'autoriser le Maire à signer les documents en conséquence."

**M. BART.**- "J'ai une question. Je voulais rappeler que lors de la dernière campagne des municipales, l'immobilier avait été un sujet important pour les Isséens, notamment les nombreuses opérations de

destruction/reconstruction dans la Ville. Ces réflexions sont toujours vives parmi les citoyens. On voulait s'assurer que la nouvelle convention avec l'EPF n'allait pas marquer une nouvelle accélération forcenée dans les nouveaux projets immobiliers, surtout dans le nouveau contexte qui repose question sur la densification et l'immobilier de bureaux. On voulait s'assurer que la maîtrise des dossiers reste bien dans les mains de la Ville."

**M. KNUSMANN.**- "Oui. Comme je vous l'ai précisé, l'identification des sites susceptibles d'amener l'intervention de l'établissement se fait en concertation avec la Ville. Un site est déjà concerné, on ne fait que prolonger le portage par l'établissement public foncier de ce site. Nous ajoutons deux petits sites, si vous connaissez les deux dont je viens de parler, c'est pour marquer une intention de la Ville de faire quelque chose sur ces sites, mais cela n'emporte pas des milliers de mètres carrés comme vous le craignez."

**M. le Maire.**- "D'ailleurs, pour vous rassurer, nous avons des études permanentes d'opinion et les gens ne partagent pas votre pessimisme du tout. Ils l'ont montré aux élections mais là, ils considèrent que la Ville est agréable, que c'est un village aux portes de Paris, que les services sont très bons, les gens se sentent heureux. On n'a pas besoin de police municipale ou de caméras, la délinquance est très faible. Donc voyez, il n'y a pas d'un côté des gens qui se grattent tout le temps en disant : qu'est-ce qu'on pourrait faire pour emmerder la ville ? Le rôle de votre Conseil municipal, ce n'est pas d'emmerder les gens. Il ne faut pas croire qu'on fait les choses pour les emmerder, pour s'amuser, par sadisme. Non, on ne le fait pas ! Je voulais vous rassurer avant que vous ne puissiez, là encore, changer d'avis."

Nous passons au vote, Monsieur KNUSMANN."

**M. KNUSMANN.**- "C'est cela, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Qui est contre ? Abstentions ? Le groupe VESSIÈRE, les trois."

Les autres non ?"

**M. PIEUCHOT.**- "Ben non, pourquoi ?"

**M. le Maire.**- "Pourquoi ? Quand je vois ce que nous disent les gens dans leurs études et ce qu'ils vont faire sur les 3 Moulins, je ne comprends que certains soient contre. Ils devraient tous dire : bravo, qu'est-ce qu'on est heureux sur la Ville. C'est formidable !

Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention entre la Ville, l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest.

**AUTORISE** le maire à signer les actes afférents.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

## **V – MOYENS GENERAUX/ACHATS – Étienne BERANGER**

**15. Approbation de la modification n° 1 au marché n° MA19013 relatif aux prestations de nettoyage des locaux et des cours.**

**M. le Maire.**- "Monsieur BERANGER fait son entrée. Il va mieux d'abord et même bien et il va gérer l'approbation de la modification n° 1 au marché relatif au nettoyage des locaux et des cours. Étienne BERANGER, de la radio et des disques."

**M. BERANGER.**- "Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je confirme que je suis en parfaite santé."

Cette résolution est, je dirais, pour ma collègue Édith LETOURNEL, un peu un dilemme. C'est un dilemme parce que l'adjointe aux dépenses est toujours contente de voir des dépenses qui diminuent et de l'argent qui rentre. Mais c'est un dilemme aussi parce que cette résolution a des conséquences

sociales que certains peuvent imaginer et qu'il serait illusoire de passer sous silence. De quoi s'agit-il exactement ? Il s'agit du marché concernant la société GSF ATLAS. Je la connais bien maintenant puisqu'elle correspond aux factures les plus élevées que je signe régulièrement et que je vérifie avec attention.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de nettoyage de locaux, de nettoyage de vitres et de nettoyage de cours de l'ensemble des établissements scolaires de la Ville. J'ai eu l'occasion de discuter avec les services, le travail est quand même bien fait. Mais je continuerai de vérifier puisqu'étant aux moyens généraux, j'ai tout loisir de circuler dans la Ville et en particulier dans ces établissements.

Cette modification est une conséquence directe du Covid, de la pandémie. Vous avez, pour ceux que cela passionne, dans les pièces jointes, l'intégralité du marché et cette résolution concerne les ouvertures, les fermetures, enfin les adaptations qu'il a fallu faire, école par école, à cause de la pandémie.

Quand je parle de conséquences sociales, mon collègue Bernard de CARRÈRE, chargé de l'éducation, et ma collègue Marie-Hélène LE BERRE, qui est directrice d'école, savent mieux que moi les conséquences sociales sur les enfants. Aujourd'hui, nous vous demandons simplement d'approuver cette modification en ayant conscience des conséquences sociales qu'elle a pu avoir."

**M. le Maire.**- "Merci. Des questions ?"

**M. TANTI.**- "Une micro question : quelqu'un peut-il me dire si les locaux de la crèche Claude Boujon sont plus ou moins importants en superficie que le cabinet du Maire ?"

*(Rires)*

**M. LEFÈVRE.**- "Vous avez mesuré ?"

**M. TANTI.**- "Ce n'est pas à moi de mesurer. Je pose la question. C'est 20 % plus cher de nettoyer le cabinet du Maire qu'une crèche."

**M. LEFÈVRE.**- "Cela dépend ce que vous avez à nettoyer."

**M. TANTI.**- "C'est donc que le Maire occupe beaucoup de mètres carrés."

**M. LEFÈVRE.**- "Il y a des objets précieux qu'il faut nettoyer avec précaution !"

**M. le Maire.**- "Monsieur BERANGER, pouvez-vous répondre à cet insolent ?"

**M. BERANGER.**- "Je n'ai pas encore eu le loisir de vérifier la surface de votre bureau mais je sais le faire, cela fait partie de l'activité professionnelle que j'exerce et le jour où votre bureau sera libre, je ferai un calcul de surface précis !"

*(Rires)*

**M. le Maire.**- "Vous exaucerez le rêve de TANTI."

**M. BART.**- "Dans le rapport, il y a aussi la Maison du sport et de l'esprit dont le nettoyage coûte 32 000 euros. Je voulais cela savoir ce qu'est la Maison du sport et de l'esprit !"

**M. BERANGER.**- "Le sport, je sais ce que c'est, l'esprit, je ne suis pas sûr !"

**M. le Maire.**- "C'est quoi alors ? C'est l'Espace Chedid, non ?"

**M. BERANGER.**- "Je vous répondrai avec précision sous 48 heures."

**M. le Maire.**- "Quand je vous avais dit que M. BERANGER faisait une entrée solennelle ! Donc vous avez deux gros lots là. On attend votre réponse avec intérêt."

Dans l'immédiat, nous allons quand même voter.

Qui est contre ? Abstentions ?

Sous réserve de vérification bien sûr, adopté."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 au marché n° MA19013 ayant pour objet les prestations de nettoyage des locaux et des cours.

**PRECISE** que ladite modification n° 1 a principalement pour objet de régulariser la facturation des prestations de nettoyage durant la période de confinement.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**16. Approbation de la modification n° 1 à l'accord-cadre n° MA20001 de fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages pour le magasin du centre technique municipal - lot n° 3 : fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages électriques.**

**M. le Maire.**- "Point n° 16, la modification de l'accord-cadre pour les fournitures de matériels. Monsieur BERANGER."

**M. BERANGER.**- "C'est une résolution anecdotique puisqu'il s'agit en fait de rectifier une erreur de calcul qui figurait dans un bordereau."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Pas de questions.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 au marché n°MA20001 ayant pour objet la fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages pour le magasin du centre technique municipal - lot n° 3 : fourniture de matériaux, de matériels et d'outillages électriques.

**PRECISE** que ladite modification n° 1 a pour objet la rectification d'erreurs matérielle dans le bordereau des prix unitaires.

**PRECISE** que ladite modification n° 1 prendra effet à compter de la date de sa notification et se terminera à la date de fin de l'accord-cadre.

**PRECISE** que les montants minimum et maximum du marché demeurent inchangés.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**17. Constitution d'un groupement de commandes entre l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et des communes membres en vue de la passation d'un ou de marchés(s) pour l'acquisition de masques chirurgicaux, de masques de protection lavables et de masques de protection FFP2.**

**M. le Maire.**- "Monsieur BERANGER, ne relâchez pas la pression ! Vous allez maintenant avoir la constitution d'un groupement de commandes entre l'établissement territorial Grand Paris Seine Ouest et des communes membres pour la passation d'un ou de marchés pour des masques chirurgicaux."

**M. BERANGER.**- "La question des masques a occupé beaucoup de gens depuis le mois de mars. Surtout, cette question des masques a démontré un certain nombre de choses : la première est que le gouvernement est un très mauvais acheteur, la seconde que, pour des questions de subsidiarité qui paraissent évidentes, cette question devait être traitée au niveau local.

Ce groupement de commandes est une décision intelligente et pleine de bon sens, qui revient à faire un groupement de communes pour distribuer des masques au plus près du terrain."

**M. le Maire.**- "Très bien. Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes entre la commune d'Issy-les-Moulineaux, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour l'acquisition de masques chirurgicaux, de masques lavables et de masques de protection FFP2.

**APPROUVE** la convention constitutive de ce groupement de commandes.

**ACCEPTE** que le coordonnateur du groupement soit l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

**ACCEPTE** que la commission d'appel d'offres du groupement soit celle du coordonnateur et qu'il en assure la présidence.

**Adopté à l'unanimité**

## VII – DEMOCRATIE LOCALE– Arthur KHANJIAN

### 22. Nomination des membres du Conseil Économique, Social et Environnement Local de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

**M. le Maire.-** "Nous passons au point n° 22, c'est M. KNUSMANN qui présente : nomination des membres du Conseil économique. Je pense que vous remplacez en fait M. KHANDJIAN."

**M. KNUSMANN.-** "Oui, c'est cela, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, le Conseil économique et social a vocation, par ses études et avis, à éclairer la municipalité sur différents projets d'intérêt général. Il a été créé en septembre 2014 à l'orée du mandat de l'époque, modifié en juillet 2020 et est composé du président délégué nommé par le Maire, d'un maximum de 60 membres nommés par le Maire sur proposition du président délégué et peut aller jusqu'à cinq vice-présidents en charge des différentes sections qui sont déterminées.

Ensuite, un appel public à candidatures est fait sur le site Internet de la Ville et dans le journal *Point d'Appui*.

Il vous est proposé de procéder à la nomination des 60 Isséens qui ont fait acte de candidature et sont présentés selon la liste paritaire qui est jointe au projet de délibération, encore que, sur la fin, c'est plutôt l'ordre alphabétique qui a été choisi."

**M. le Maire.-** "Des questions ?"

**M. TANTI.-** "Non, là Monsieur le Maire, je souhaite intervenir. Je vous remercie de me donner la parole. Monsieur le Maire, nous avons eu un échange cordial lors du précédent Conseil lorsque je vous avais proposé qu'on tire au sort les membres du Conseil parmi les candidats qui se seraient présentés. Vous aviez demandé à M. KHANDJIAN d'étudier la situation.

Je pense qu'il l'a parfaitement étudiée, c'est-à-dire que, premièrement, on est resté au nombre de 60 alors qu'on aurait pu avoir 80, on nous parle de paritaire, j'ai entendu le mot paritaire dans ce qu'a dit M. KNUSMANN or, en réalité, on s'est bien occupé d'éliminer toute personne qui pourrait éventuellement apporter un autre son de cloche que les amis du pouvoir dans cette commission. Je peux vous citer au moins 10 personnes qui ont présenté leur candidature et dont certaines auxquelles on n'a même pas répondu qu'on ne retenait pas leur candidature. Il y a même des personnes qui appartenaient au précédent CESEL qui ont présenté leur candidature et auxquelles on a dit : « Va te faire voir ».

Donc vous comprendrez que sur la liste que vous nous présentez, qui ne représente absolument pas les différentes sensibilités de la Ville, nous voterons contre."

**M. le Maire.-** "Monsieur TANTI, je regrette que M. KHANDJIAN, retenu par l'opération Liban ne soit pas là, il aurait pu vous répondre, c'est tout."

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, je peux vous communiquer une liste de personnes qui ont présenté leur candidature, auxquelles on n'a même pas répondu et dont on n'a pas retenu les candidatures."

**M. le Maire.**- "Je transmettrai à M. KHANDJIAN."

**Mme CORDIER.**- "Une intervention de notre côté aussi pour le Collectif Écolo et Social."

**M. le Maire.**- "Madame CORDIER, la dernière fois que vous avez parlé, beaucoup pensent que vous auriez dû vous taire."

**Mme CORDIER.**- "Merci."

**M. le Maire.**- "Vous voyez de quoi je veux parler ?"

**Mme CORDIER.**- "Du Conseil de territoire ?"

**M. le Maire.**- "Cela a été une soirée lamentable."

**Mme CORDIER.**- "Il y a eu trois interventions de l'opposition sur une soirée de 65 délibérations, je pense que ce n'était pas de trop."

**M. le Maire.**- "Le ton, madame, était vraiment de trop. Quand je lis les phrases du genre : « Les Arméniens sont venus en France parce qu'ils ne pouvaient pas aller ailleurs »..."

**Mme CORDIER.**- "Pardon ?"

**M. le Maire.**- "Quand je lis : « Grâce aux Arméniens, on aura un restaurant pour aller manger des köfte. »"

**Mme CORDIER.**- "Je pense que vous parlez de quelqu'un d'autre."

**M. le Maire.**- "Vous, c'était du même genre. J'en ai trop dit, tout cela va se terminer devant les tribunaux, vous aurez de quoi vous expliquer."

**Mme CORDIER.**- "De quoi parlez-vous, Monsieur le Maire ?"

**M. le Maire.**- "Madame, arrêtez ! Cette séance a été lamentable, elle a dégradé la Ville, on a vu le racisme s'exprimer contre les Arméniens, contre les Juifs. C'est lamentable."

**Mme CORDIER.**- "Vous parlez du dernier Conseil municipal ? Mais enfin, le Collectif Écolo et Social n'a fait aucune remarque de cette nature, Monsieur SANTINI, vous amalgamez les choses, vous vous trompez, vous vérifierez."

**M. le Maire.**- "J'ai demandé simplement le texte enregistré et cela fera foi devant la justice, vous vous débrouillerez."

**Mme CORDIER.**- "Très bien."

**M. le Maire.**- "Nous passons au vote."

**Mme CORDIER.**- "Nous avons une intervention là-dessus. Votre propos n'est pas justifié, si vous voulez, nous pouvons vérifier le procès-verbal maintenant, mais comme il se trouve que j'ai trois interventions à faire ce soir..."

**M. le Maire.**- "Non, madame. Non !"

**Mme CORDIER.**- "Si."

**M. le Maire.**- "Je vous en prie, c'est moi qui vous donne la parole, on ne va pas parler pendant cinq heures d'un sujet auquel vous n'avez rien compris, c'est tout. Nous passons au vote. Vous voterez contre, madame, c'est tout, on ne peut pas vous donner d'instruction. J'ai gardé un très mauvais souvenir de la séance, jamais on n'a vu cela à Issy-les-Moulineaux."

**M. PIEUCHOT.**- "Madame CORDIER n'est pas intervenue dans cette séance."

**M. le Maire.**- "On vérifiera."

**Mme CORDIER.**- "Ce n'est pas une raison pour empêcher mes interventions ce soir."

**M. le Maire.**- "J'ai été très déçu, très surpris. Nous passons au vote pour avancer parce qu'il y a encore pas mal de sujets plus importants."

Avis contraires ? Abstentions ? Une abstention et tous les autres contre, je suppose ?

Merci, adopté."

Le Conseil municipal :

**NOMME** les 60 personnes suivantes comme membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Local de la Ville d'Issy-les-Moulineaux :

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<i>Madame</i>	<i>AKL</i>	<i>Hadil</i>
<i>Monsieur</i>	<i>ARVIEU</i>	<i>Jean-Jacques</i>
<i>Monsieur</i>	<i>AUBRY</i>	<i>Gilles</i>
<i>Madame</i>	<i>BAGNARA</i>	<i>Sabrina</i>
<i>Madame</i>	<i>BALI</i>	<i>Leila</i>
<i>Monsieur</i>	<i>BELIN</i>	<i>Jean-Pierre</i>
<i>Madame</i>	<i>BEN-SADOK</i>	<i>Paule</i>
<i>Monsieur</i>	<i>BOINARD</i>	<i>Sébastien</i>
<i>Madame</i>	<i>BOURDIER</i>	<i>Michelle</i>
<i>Monsieur</i>	<i>BOUZIN</i>	<i>Pierre</i>
<i>Monsieur</i>	<i>CHAMORAND</i>	<i>Christian</i>
<i>Monsieur</i>	<i>CHAPELEAU</i>	<i>Daniel</i>
<i>Madame</i>	<i>COMBE</i>	<i>Catherine</i>
<i>Madame</i>	<i>COSTA</i>	<i>Anne-Marie</i>
<i>Monsieur</i>	<i>DANIEL</i>	<i>Pierrick</i>
<i>Madame</i>	<i>DEBIESSE</i>	<i>Anne-Sophie</i>
<i>Monsieur</i>	<i>DELATTRE</i>	<i>Arnaud</i>
<i>Monsieur</i>	<i>DILLY</i>	<i>Franck</i>
<i>Monsieur</i>	<i>DINGUIRARD</i>	<i>Frédéric</i>
<i>Madame</i>	<i>DUSSAUCHOY</i>	<i>Rose</i>
<i>Madame</i>	<i>ECAROT</i>	<i>Marie</i>
<i>Madame</i>	<i>EIDEL</i>	<i>Patricia</i>
<i>Monsieur</i>	<i>ESTRADE</i>	<i>Jacques</i>
<i>Monsieur</i>	<i>FIEDLER</i>	<i>Philippe-Jean</i>
<i>Monsieur</i>	<i>GARRIGUES</i>	<i>Francisco</i>
<i>Monsieur</i>	<i>HARY</i>	<i>Gérard</i>
<i>Madame</i>	<i>HILLAERT</i>	<i>Anne</i>
<i>Madame</i>	<i>HURDEBOURCQ</i>	<i>Louise</i>
<i>Madame</i>	<i>JEANNE</i>	<i>Clarisse</i>
<i>Madame</i>	<i>LALU</i>	<i>Christiane</i>
<i>Monsieur</i>	<i>LE DRIAN</i>	<i>Thomas</i>
<i>Monsieur</i>	<i>LE VAILLANT DU DOUET</i>	<i>Yves</i>
<i>Madame</i>	<i>LEDERMANN dite GRIMM</i>	<i>Caroline</i>
<i>Monsieur</i>	<i>MAESTRACCI</i>	<i>Jean-Michel</i>
<i>Madame</i>	<i>MAZEAUD</i>	<i>Anne</i>
<i>Monsieur</i>	<i>MAZINGUE-DESAILLY</i>	<i>Xavier</i>
<i>Monsieur</i>	<i>MOSDITCHIAN</i>	<i>Georges</i>
<i>Madame</i>	<i>MOTTET</i>	<i>Floriane</i>

<i>Monsieur</i>	<i>OUDRHIRI</i>	<i>Hassan</i>
<i>Madame</i>	<i>PAIS</i>	<i>Elena</i>
<i>Madame</i>	<i>PALOMINO</i>	<i>Elvira</i>
<i>Monsieur</i>	<i>PARMENTIER</i>	<i>Jean-Gilles</i>
<i>Monsieur</i>	<i>PARVERY</i>	<i>Daniel</i>
<i>Madame</i>	<i>PECH</i>	<i>Monique</i>
<i>Madame</i>	<i>PINSON-THOUAULT</i>	<i>Karine</i>
<i>Monsieur</i>	<i>PIOLLE</i>	<i>Dominique</i>
<i>Madame</i>	<i>PIOT</i>	<i>Annie</i>
<i>Monsieur</i>	<i>POZZO DI BORGIO</i>	<i>Antoine</i>
<i>Madame</i>	<i>PROTHOY</i>	<i>Tatiana</i>
<i>Madame</i>	<i>RAJABIAN</i>	<i>Stéphanie</i>
<i>Madame</i>	<i>RATEAU</i>	<i>Véronique</i>
<i>Madame</i>	<i>ROLLAND</i>	<i>Nadège</i>
<i>Madame</i>	<i>ROYER</i>	<i>Ophélie</i>
<i>Monsieur</i>	<i>ROZAVEN (DE)</i>	<i>Alain</i>
<i>Monsieur</i>	<i>SAVARY</i>	<i>Jean-Pierre</i>
<i>Monsieur</i>	<i>SIMON</i>	<i>Jean-Marie</i>
<i>Monsieur</i>	<i>SON</i>	<i>Constantin</i>
<i>Madame</i>	<i>TOUSSAINT</i>	<i>Zuzana</i>
<i>Madame</i>	<i>VICIANA</i>	<i>Patricia</i>
<i>Monsieur</i>	<i>WASERSZTRUM</i>	<i>Maxime</i>

**Adopté par 38 voix**

**Ont voté contre : 9 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Laurent PIEUCHOT, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Didier BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON.**

**S'est abstenu : 1 : Jean COURCELLE-LABROUSSE**

**VIII – CULTURE – Fabienne LIADZÉ**

**23. Présentation du rapport annuel du concessionnaire pour l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy Charles Aznavour au titre de l'exercice 2019.**

**M. le Maire.-** "Nous passons maintenant au rapport annuel pour l'exploitation du Palais des congrès, c'est Fabienne LIADZÉ, il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte."

**Mme LIADZÉ.-** "Bonsoir à tous, je vais vous présenter ce rapport annuel. La Ville a délégué à la société Viparis l'exposition au Palais des arts et des congrès d'Issy Charles Aznavour pour une durée de huit ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Nous allons avoir une succession de présentations de rapports annuels, celui-là en fait partie. Les comptes afférents à l'exploitation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ont été établis dans un rapport annuel d'activité et je voulais souligner quelques principaux éléments du rapport.

Tout d'abord la description de plusieurs événements :

- des événements d'entreprise, des congrès, des spectacles dont certains de la Saison artistique de la Ville ;
- des faits marquants concernant Viparis qui sont l'optimisation de la nouvelle stratégie digitale et du plan marketing afin d'améliorer la promotion des manifestations ;

- la conduite d'une enquête de satisfaction au terme de laquelle il apparaît que 100 % des clients sont satisfaits et 90 % recommandent massivement le site ;
- également un engagement du groupe Viparis dans un plan d'action qui vise l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement d'une politique d'achat et d'accueil des publics responsables ;
- un bilan financier avec une décomposition précise et les annexes qui vous ont été envoyées ou que vous pouviez aller consulter sur place ;
- un bilan technique avec des investissements destinés à améliorer les bâtiments, l'attractivité commerciale, l'entretien, la maintenance et également du côté de la Ville aux termes de nos obligations, le financement des travaux de remplacement de pierres de façade. Je vous rappelle que la campagne de restauration de la façade inscrite aux Monuments historiques, est étalée sur trois exercices 2019, 2020, 2021.

Suite à cette délégation de service public depuis avril 2018, Viparis a transmis les comptes de 2019 qui est leur deuxième rapport, je pense que c'est une bonne opération de bonne gestion en tout cas pour notre Ville d'Issy-les-Moulineaux."

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**M. PIEUCHOT.**- "Monsieur le Maire. 132 jours d'occupation dont la moitié est privatisée, c'est tout de même peu pour un équipement de cette qualité."

**M. le Maire.**- "Période de crise, Monsieur PIEUCHOT."

**M. PIEUCHOT.**- "Non, 2019 était une période assez ordinaire."

Sur cette année, le concessionnaire a reversé 215 000 euros mais la Ville aurait payé 400 000 euros de travaux, mais j'ai eu un peu de mal à lire, et Viparis évalue à près de 3 millions ce que la commune devrait investir jusqu'à 2025, hors façades, si j'ai bien compris. Est-ce vraiment une bonne affaire ?

Comme on est dans la délégation culture, il y a seulement eu 12 spectacles dans cette salle qui ont rapporté 148 000 euros sur un chiffre d'affaires de 2,7 millions, ce sont 5,5 % du budget du PACI consacrés à l'action culturelle, donc je ne sais pas pourquoi c'est vous qui présentez cette délibération. Ce sont des remarques."

**M. le Maire.**- "D'autres remarques ? Monsieur BALDIN ?"

**M. BALDIN.**- "Une remarque dans la continuité de la précédente concernant la politique tarifaire. La Ville, on le sait, a une politique culturelle assez ambitieuse donc comment expliquer que l'équipement culturel le plus beau de la Ville, le plus grand, pratique une politique tarifaire très discriminante, discriminante socialement par les tarifs très élevés et également socialement discriminante du point de vue des générations."

À Issy-les-Moulineaux, j'ai 14 ans, je veux aller au théâtre, je paie trois fois plus que pour aller à la Comédie française, donc ma question est : comment comptez-vous faire pour que cette politique tarifaire soit beaucoup plus concordante avec la politique habituelle de la mairie pour la culture pour tous ?"

**M. le Maire.**- "Madame LIADZÉ ?"

**Mme LIADZÉ.**- "Merci beaucoup pour vos questions. Tout d'abord, lorsque cette délégation de service public a été négociée en 2017 puis mise en œuvre en 2018, nous nous sommes rendu compte, dans le cadre de ces négociations, que les spectacles qui revenaient avant la négociation à 675 000 euros coûtaient 110 000 euros à la Ville en 2018, soit moins 84 % au profit de la Ville."

Autre sujet, il a été convenu avec Viparis qu'elle investisse près de 2 millions sur huit ans pour développer l'attractivité du site, plus exactement 1 974 000 euros. Lorsque je dis que c'est une bonne opération et une opération de bonne gestion, c'est au niveau global et, si vous en êtes d'accord, nous vous enverrons les éléments avant/après par rapport à l'ensemble de ces documents et de ces éléments. Très sincèrement, nous n'avons pas à en rougir."

Concernant votre question sur le fait que ce soit rattaché à la culture, vous avez peut-être d'autres idées, en tout cas un certain nombre de spectacles dans notre programmation culturelle se passe au Palais des congrès, ce n'est pas le seul lieu mais c'est un des lieux en tout cas le permettant."

Et dans le cadre, par exemple, de la restauration de la façade, nous avons un lien avec l'architecte des Bâtiments de France puisque la façade est classée et que nous devons effectivement être en lien et en relation avec eux. Je ne trouve pas que ce soit complètement à côté de la plaque mais si vous avez d'autres idées, je suis preneuse."

Concernant la politique tarifaire, lorsqu'on la compare avec des spectacles de même type sur Paris, ce sont vraiment des tarifs compétitifs globalement. Je veux bien réfléchir et voir un peu la politique par rapport aux jeunes, j'entends ce que vous dites, mais globalement et très sincèrement c'est une politique qui est vraiment avantageuse par rapport aux spectacles de qualité qui sont présentés dans ce cadre."

**M. le Maire.**- "Merci. Nous passons au vote.

C'est une prise d'acte, pardon."

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel du concessionnaire pour l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy Charles Aznavour au titre de l'exercice 2019.

**PRÉCISE** que, conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel est joint au compte administratif de la commune au titre de l'exercice 2019.

## **X – JEUNESSE ET FAMILLE – Alain LEVY**

### **25. Renouvellement de l'adhésion de la Ville au réseau Ville amie des enfants de l'Unicef France.**

**M. le Maire.**- "Nous passons au point n° 25, renouvellement de l'adhésion au réseau Unicef, Alain LEVY."

**M. LEVY.**- "Merci, Monsieur le Maire, vous avez quasiment tout dit dans le titre.

Je vous rappelle que, depuis la signature avec l'Unicef France et l'Association des maires de France de la charte Ville amie des enfants en novembre 2003 et de la Convention nationale d'objectifs en 2015, la Ville d'Issy contribue, avec l'ensemble des services municipaux des acteurs et des grands témoins associatifs, à promouvoir la Convention internationale des droits de l'Enfant, à renforcer la solidarité internationale et favoriser participation des enfants à la vie de notre cité.

La concrétisation de cette mobilisation est faite par le développement d'actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes qui vivent et grandissent dans notre cité, en particulier les plus fragiles. Cet engagement s'est traduit depuis dix-sept ans au travers d'une manifestation d'envergure dédiée aux droits de l'enfant et coordonnée par le CLAVIM avec un programme d'animations, de conférences-débats, de projections et d'expositions.

En devenant Ville amie des enfants, Issy-les-Moulineaux est entrée dans un réseau national et international dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. C'est dans ce contexte que l'Unicef France invite la Ville à renouveler son adhésion au réseau Ville amie des enfants pour le présent mandat municipal 2022-2026 et nous vous demanderons d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à confirmer à l'Unicef France le souhait de la Ville d'Issy-les-Moulineaux de devenir Ville candidate au titre de la Ville amie des enfants."

**M. le Maire.**- "Merci, des questions ?"

**Mme VESSIERE.**- "Oui, Monsieur le Maire. On se félicite de cette adhésion au réseau Ville amie des enfants, toutefois cette adhésion est-elle gratuite ? Si elle est gratuite, autant le préciser dans la délibération, si elle est payante, quel en est le tarif ?

D'autre part, le site de l'Unicef précise qu'il accompagne les Villes de ce réseau et dresse un bilan au bout des six années échues, pourquoi ce bilan n'est-il pas joint à la délibération ?

D'autre part, j'ai vu sur le site de l'Unicef que ce réseau prévoit une consultation nationale des 6-18 ans du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mars 2021, comment comptez-vous l'organiser à Issy-les-Moulineaux ?"

**M. le Maire.**- "Merci, d'autres questions ? Monsieur LEVY ?"

**M. LEVY.**- "L'adhésion effectivement est gratuite, c'est pourquoi nous n'avons pas mis de tarif sur la délibération."

**M. le Maire.**- "Si, au contraire, quand c'est gratuit, il faut le mettre. C'est tellement rare."

**M. LEVY.**- "Pour répondre à la troisième question sur la consultation, alors je ne suis pas allé au bout de la délibération car je pense que vous l'avez lue, mais l'appartenance au réseau Ville amie des enfants nécessite pour la Ville de poursuivre son action. Dans les grands principes, il s'agit :

- d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville ;
- de favoriser la formation des acteurs associatifs aux droits de l'Enfant,
- de concevoir, approuver et mettre en œuvre un plan d'action concret ;
- de communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau Ville amie des enfants ;
- de participer chaque année à la Consultation nationale des 6-18 ans, ce qui va être fait car c'est la rentrée actuellement. Au cours des vacances de la Toussaint, cette grande consultation va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année voire jusqu'au début de l'année prochaine par le CCJ et le CFJ ;
- de promouvoir les droits de l'Enfant avec la Semaine des droits des enfants ;
- de mener des actions sur le territoire avec le Comité Unicef des Hauts de Seine.

Vous me parlez d'un bilan. Effectivement, chaque année un bilan est fait, mais vous parlez..."

**Mme VESSIERE.**- "C'est au bout de six ans que le bilan est fait."

**M. LEVY.**- "Vous parlez d'un certain nombre de choses que vous avez lues sur le site de l'Unicef, je voulais juste vous lire sur leur site aussi comment l'Unicef voit la conception de notre action."

*Je cite l'Unicef : « Je me félicite de l'appartenance d'Issy-les-Moulineaux au réseau Ville amie des enfants car en dix ans, la Ville s'est totalement investie à nos côtés pour faire avancer les droits de l'Enfant. Les choix de la Ville par exemple de ne pas avoir de police municipale, de placer sa jeunesse au cœur de l'action publique locale et d'en faire une priorité sont autant de signes forts. De même, l'approche pragmatique de la politique jeunesse de la Ville, tout en étant respectueuse des individus et de l'intérêt général, me semble un facteur important de la réussite de son action.*

*Je salue d'ailleurs l'engagement de la Ville d'Issy-les-Moulineaux aux côtés de l'Unicef qui s'illustre tous les jours par la volonté indéfectible des élus, des associations, des familles et des services municipaux pour offrir le meilleur aux enfants et aux jeunes. Cette volonté porte aujourd'hui ses fruits et permet de mettre en œuvre un programme d'actions efficaces dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection, de l'accès à la culture, de l'écoute et de l'expression pour les jeunes enfants et les jeunes Isséens. »*

Si ce n'est pas un bilan, je ne sais pas de quoi on parle."

**M. le Maire.**- "Merci, Madame VESSIERE est rassurée."

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté, unanimité."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à renouveler l'adhésion de la Ville d'Issy-les-Moulineaux au réseau « Ville amie des enfants » de l'UNICEF France.

**Adopté à l'unanimité**

## VIII – PETITE ENFANCE – Kathy SIMILOWSKI

**26. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation des crèches Arche de Noé et L'Oiseau Bleu. Exercice 2019.**

27. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour la gestion et l'exploitation des crèches Les Cerfs-Volants et Les P'tits Sapeurs. Exercice 2019.
28. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche Les Épinettes. Exercice 2019.
29. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche Pont d'Issy. Exercice 2019.
30. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche L'île aux pirates. Exercice 2019.
31. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche Les Lavandières. Exercice 2019.
32. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation de la crèche Les P'tits Zouaves. Exercice 2019

**M. le Maire.**- "Nous passons maintenant à la présentation du rapport d'exécution du délégataire pour les crèches Arche de Noé, L'oiseau Bleu, etc. Kathy SIMILOWSKI, dans toute sa splendeur pour dix questions à la suite."

**Mme SIMILOWSKI.**- "Je sens que l'on va se lasser de moi donc afin de ne pas alourdir les débats et pour ne pas paraphraser chacune des délibérations, si vous me le permettez, je vais les présenter globalement.

Il s'agit, comme vous l'avez compris, des rapports annuels d'exécution des DSP :

- Les Petits Chaperons Rouges pour les crèches Arche de Noé, L'Oiseau Bleu, Les P'tits Zouaves ;
- Crèche Attitude pour les crèches Les Cerfs-Volants, les Petits Sapeurs, Les Lavandières ;
- People&baby pour les crèches Les Épinettes et le Pont d'Issy ;
- et Babilou Evancia pour L'île aux Pirates.

Ces contrats viendront à terme entre juillet 2021 et 2024 et, chaque année, nous avons à examiner les rapports. Les délégataires ont respecté leurs obligations tant en termes de nombre et de qualification du personnel qu'en matière de contrôle et de suivi de l'hygiène alimentaire et de la sécurité des locaux.

Chaque année, les parents plébiscitent la qualité et l'excellence des structures isséennes, cette année encore les enquêtes montrent un taux de satisfaction de 7 à 9,5 sur 10.

Ces enquêtes sont complètes, elles portent sur les conditions d'accueil, les locaux, les relations avec les équipes. Il faut dire que ces prestataires, avec lesquels nous sommes périodiquement en contact, engagent du personnel dépassant souvent le niveau de diplôme légalement requis, qu'ils organisent des formations continues et développent de véritables projets pédagogiques en faveur des enfants portant, par exemple, sur le rapport à la nature, l'éveil aux sens et avec une attention désormais aux neurosciences. Les parents apprécient en particulier la disponibilité des équipes, les activités et la sécurité affective pour les enfants.

Du point de vue financier, nous avons deux situations. Arche de Noé, L'île aux pirates et Les P'tits Zouaves dégagent un bénéfice net comptable, tandis que les autres crèches L'Oiseau Bleu, Les Cerfs-Volants, les Petits Sapeurs, Les Épinettes, le Pont d'Issy et Les Lavandières subissent un déficit net comptable dont vous avez les montants dans les délibérations.

Ces résultats, bien évidemment, n'impactent pas sur le budget de la Ville, ni sur la qualité des prestations offertes aux enfants et aux familles. Vous avez le détail également dans les délibérations du nombre d'enfants accueillis avec un bon taux de remplissage, le coût du berceau allant de 765,52 euros à 5 564 euros.

Il vous est demandé de prendre acte des différents rapports annuels d'exécution."

**M. le Maire.**- "Merci, y a-t-il des questions ?

Pas de vote, c'est une prise d'acte pour les crèches Arche de Noé, L'île aux pirates, L'Oiseau Bleu, Les Cerfs-Volants, les Petits Sapeurs, Les Épinettes, le Pont d'Issy, Les Lavandières et Les P'tits Zouaves,

Il n'y a pas de vote, merci."

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** des rapports annuels d'exécution de la Société LES PETITS CHAPERONS ROUGES pour l'exercice 2019.

**PRECISE** que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** des rapports annuels d'exécution de la Société CRECHE ATTITUDE pour l'exercice 2019.

**PRECISE** que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel d'exécution de la Société PEOPLE & BABY pour l'exercice 2019.

**PRECISE** que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel d'exécution de la Société PEOPLE & BABY pour l'exercice 2019.

**PRECISE** que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel d'exécution de la Société BABILOU EVANCIA pour l'exercice 2019.

**PRECISE** que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel d'exécution de la Société CRECHE ATTITUDE pour l'exercice 2019.

**PRECISE** que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel d'exécution de la Société LES PETITS CHAPERONS ROUGES pour l'exercice 2019.

**PRECISE** que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au Compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

**XII – EDUCATION – Bernard de CARRERE****33. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire du service municipal de la restauration scolaire pour l'exercice 2019.**

**M. le Maire.**- "Nous passons au point n° 33, cette fois, c'est Bernard de CARRÈRE pour le rapport d'exécution du service de la restauration."

**M. de CARRÈRE.**- "Comme vous le savez, le service de la restauration scolaire est délégué à la société Elior. Il vous est demandé de prendre acte du rapport qui a déjà été examiné en Commission de la restauration scolaire et en Commission des services à la population.

Quelques chiffres et commentaires : en 2019, nous avons servi 987 000 repas contre 995 000 l'année précédente, donc un peu moins de repas. Il y a eu un peu plus d'enfants inscrits mais, en 2019, un certain nombre de jours de grève de l'Éducation nationale nous ont privés de quelques repas.

Deuxième commentaire, l'objectif de produits de développement durable a été atteint, difficilement. C'est la première fois dans le contrat, mais c'est atteint, nous avons obtenu 63,7 % de produits développement durable sur un objectif de 60 %. Par produits développement durable, on entend les produits bio, les produits locaux et les produits dépendants de certains labels comme, par exemple, la pêche responsable.

En 2019, nous avons initié, en partenariat avec les parents, des actions volontaristes contre le gaspillage alimentaire. Nous avons recalibré les grammages pour tenir compte au mieux des réalités des consommations. Et enfin, conformément à la loi Egalim, nous avons ajouté deux repas végétariens supplémentaires par mois. Nous en servions déjà deux par mois, nous sommes passés à quatre repas végétariens.

La facturation d'Elior s'est élevée à 6 070 000 millions dont 4,8 millions à la charge des familles, donc un reste à charge pour la Ville de 1,2 million.

Il faut rappeler que le coût final pour la Ville est bien supérieur puisque la Ville supporte par ailleurs le coût des animateurs, des fluides, etc. *In fine*, la Ville supporte environ 62 % du coût de la restauration scolaire donc 38 % pour les familles, cette répartition est relativement stable d'année en année.

Je vous remercie de prendre acte de ce rapport de la société Elior et de la délégation de service public."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Pas de question. Il n'y a pas de vote."

**Mme VESSIERE.**- "J'ai demandé la parole simplement pour dire qu'il y a eu trois tarifs successifs en 2019, janvier, mars et novembre. En janvier et mars, cela se traduisait par une hausse, celle de mars étant due à l'arrivée de l'école des Épinettes et, en novembre, par une baisse. Toutefois, la baisse du mois de novembre grâce aux repas végétariens supplémentaires, n'a pas compensé, ni la hausse de janvier, ni la hausse de mars.

Un petit étonnement sur l'audit hygiène de l'école Louise-Michel à 5,3 sur 10, c'est tout de même assez léger, même très léger. Quand on lit aussi que 43 % des audits sont satisfaisants sur les groupes scolaires, seulement 43 % alors qu'ils étaient de 100 % en 2018, cela paraît étrange.

D'autre part, malgré tous les observatoires de goût que l'on peut lire dans cette plaquette, les parents se sont malgré tout exprimés en commission sur leur désarroi quant à la qualité de la nourriture, ce qui est tout de même à prendre en compte au bout de cette délégation. Merci."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ? Monsieur de CARRÈRE ?"

**M. de CARRÈRE.**- "Nous n'allons pas refaire la discussion que nous avons eue en commission, le rapport est complet sur 2019. Nous vous avons présenté les perspectives que nous avons déjà sur 2020 avec les pistes d'amélioration, il y a forcément des pistes d'amélioration, les services y travaillent quotidiennement.

Franchement, la meilleure indication de satisfaction, c'est tout le même le fait que d'année en année, le pourcentage d'enfants qui fréquentent la restauration scolaire augmente. Chaque année, je me dis que l'on ne peut pas faire mieux et je m'aperçois qu'on grappille encore des pourcentages et ce pourcentage est très nettement supérieur au pourcentage de fréquentation de la restauration scolaire dans les villes alentour. C'est une indication que, malgré tout, les enfants et les parents sont satisfaits de la restauration scolaire."

**M. le Maire.**- "Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte."

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel d'exécution de la société ELRES pour l'exercice 2019.

**PRÉCISE** que, conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

**34. Approbation de l'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public n° DSP1602 pour la restauration collective scolaire et des centres de loisirs.**

**M. le Maire.**- "Nous passons au point n° 34, l'avenant pour la restauration collective scolaire et des centres de loisirs, Monsieur de CARRÈRE à nouveau."

**M. de CARRÈRE.**- "Il s'agit de 2020 et d'adapter notre contrat à la situation sanitaire. Deux impacts sont à noter. Un direct, les écoles ont été fermées à compter du 18 mars puis rouvertes très partiellement donc cela a évidemment eu un impact sur le nombre de repas servis.

L'autre impact est sur la qualité puisque pendant cette période, compte tenu des contraintes sanitaires, nous avons dû opter pour des repas froids. Les tarifs ont été adaptés et ajustés en fonction de savoir si c'étaient des repas froids, chauds, si c'était en mai, en juin, en juillet, en août avec des tarifs différents, ce qui conduit à des baisses de tarif du repas unitaire. C'est donc une baisse du nombre de repas servis et une baisse du coût de la restauration scolaire pour Elior.

Enfin, nous avons une adaptation du fait que nous sommes passés, comme vous le savez, à une semaine de quatre jours, ce qui aura sans doute un impact aussi sur la restauration scolaire.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant n° 2 qui ajuste les prix à la baisse, donc une économie de 67 000 euros par rapport à ce que nous aurions dû payer si nous avions appliqué le tarif initial."

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**Mme VESSIERE.**- "S'il vous plaît, c'est très bien qu'il y ait cette baisse de prix. Cependant, Elior a obtenu de la Ville que les repas fournis du 14 mai au 31 août ne soient pas comptabilisés dans le calcul de l'alimentation durable. Sur cette période, Elior a écarté les producteurs locaux pour plus de flexibilité avec de gros fournisseurs, ce qui est tout de même particulièrement dommageable pour ces producteurs locaux. C'est d'ailleurs un point faible d'Elior qui a déjà écopé d'une amende sur ce point, l'année dernière.

On ne voit pas comment la base contractuelle peut avoir été maintenue à 950 000 repas par an, même si actuellement nous sommes à 987 000 et ce, pour plusieurs raisons. Le passage à la rentrée 2014 de quatre jours à quatre jours et demi avait généré un supplément de repas d'au moins 75 000 repas. Les services l'avaient calculé et quand on a fait le bilan, c'était plus. La situation CLAVIM, le mercredi en 2014 avant le passage à quatre jours et demi, était identique à celle que nous retrouvons cette année. D'autre part, du 16 mars au 11 mai, il y a eu huit semaines c'est-à-dire que pendant six semaines, moyennant les congés, les enfants ne sont pas allés à l'école, soit beaucoup moins de repas.

D'autre part, à partir du 11 mai, ils sont loin d'être tous rentrés à l'école et nous savons très bien qu'il y a encore des fermetures de classes actuellement, donc je suis un peu étonnée qu'on ait maintenu la base contractuelle à 950 000 alors qu'il y aura peut-être même plus de 100 000 repas en moins à la sortie. Il est à espérer qu'Elior ne nous en tienne pas rigueur, d'autant plus que c'est une société qui aura également probablement des difficultés dans le monde actuel."

**M. le Maire.**- "Merci, d'autres questions ? Bernard ?"

**M. de CARRÈRE.**- "Je comprends que vous vous préoccupez de la société Elior mais nous avons un objectif contractuel à 950 000. Ce sont les risques du délégataire s'il y a moins de repas et effectivement, il y aura moins de repas. On peut penser que pour la société Elior, ce sera une année extrêmement difficile mais c'est une année difficile pour tout le monde.

Je tiens compte de vos préoccupations sur la santé de la société Elior."

**M. le Maire.**- "Merci, il faut voter tout de même.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté, trois abstentions."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public n°DSP1602 relatif à la restauration collective scolaire et des centres de loisirs.

**PRECISE** que ledit avenant n°2 emporte une moins-value de 67 226 €.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

### **35. Approbation des avenants au marché d'activités périscolaires n° PA19053.**

**M. le Maire.**- "Nous passons au point n° 35, approbation des avenants au marché d'activités périscolaires, Bernard de CARRÈRE."

**M. de CARRÈRE.**- "Comme vous le savez, nous sommes passés d'une semaine de quatre jours et demi à quatre jours. Nous avons maintenu malgré tout des activités longues au profit des enfants, mais ces activités longues, compte tenu des modifications d'horaires, ont une durée qui a été réduite.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver un avenant au marché d'activités périscolaires pour réduire le coût de ces activités dans la mesure où leur durée a été réduite sachant que la réduction de coût est directement proportionnée à la réduction de la durée. Merci."

**Mme VESSIERE.**- "Une petite remarque, je suis étonnée qu'on inscrive que les activités périscolaires durent actuellement une heure et demie puisque de 16 heures 30 à 17 heures, les enfants sont en goûter et qu'ils n'ont leur activité périscolaire que de 17 heures à 18 heures parce qu'après, c'est le système de garderie qui prend le relais.

Certes, je vois bien qu'il doit y avoir quelque chose derrière cette demi-heure qui est un temps de goûter mais autrefois, lorsqu'il y avait une activité longue, les enfants sortaient à 15 h 45, le goûter n'était que de quinze minutes et l'activité longue débutait à 16 heures pour durer jusqu'à 18 heures, nous étions réellement à 2 heures.

La façon dont la délibération est exprimée m'intrigue quelque peu."

**M. le Maire.**- "Merci. Monsieur de CARRÈRE ?"

**M. de CARRÈRE.**- "Le système d'activités longues a été profondément adapté et ajusté au cours des années, après des réflexions avec les parents d'élèves, avec les enseignants. Nous avons ajusté le dispositif, école par école, pour tenir compte des contraintes.

Ne vous attachez pas à un cas de figure puisque le cas de figure d'une école n'est pas forcément reproduit dans une autre école.

De plus, ces activités sont des activités qui sont sous-traitées à des associations et nous avons considérablement réduit le recours à ces associations extérieures parce qu'elles coûtaient extrêmement cher. Nous avons maintenant des animateurs en interne qui nous coûtent beaucoup moins cher. Malgré tout, ce qui nous reste comme activités extérieures est fait avec des associations extrêmement performantes que nous souhaitons garder. Nous avons ajusté le prix à la baisse, je ne vois pas où est le scandale, j'ai beau chercher je ne vois pas.

C'est plus court donc on ajuste à la baisse à due proportion de la baisse de la durée. Où est le scandale financier ? Je ne vois pas, vous m'expliquerez un autre jour, je comprendrais peut-être mais là, je ne comprends pas."

**M. LEFÈVRE.**- "Tu as effleuré le sujet, Bernard. Je me souviens, chère Martine VESSIERE, que lorsque vous avez pris la délégation à l'Éducation, l'une de vos premières mesures qui, personnellement m'avait profondément choqué, c'était d'exclure le CLAVIM des prestations périscolaires de nos établissements, de nos écoles pour donner libre cours à des associations que nous ne connaissions pas et qui, pour certaines d'entre elles, venaient de Paris."

**Mme VESSIERE.**- "C'est faux ce que vous êtes en train de dire, c'est parfaitement faux. Bernard de CARRÈRE, vous n'étiez pas là quand cela s'est fait, je vous prie de ne pas vous exprimer, moi, je peux maintenir que c'est faux."

**M. LEFÈVRE.**- "On vous remontera l'historique, ne vous aventurez pas trop sur ces affirmations, vous êtes mise en difficulté, encore une fois."

**Mme VESSIERE.**- "Non, je ne suis pas mise en difficulté, Monsieur LEFÈVRE, je peux vous ressortir le dossier."

**M. LEFÈVRE.**- "Votre façon de traiter le sujet frisait le scandale avec la qualité des animateurs qu'on a sur la Ville avec le CLAVIM, avec un coût beaucoup plus élevé, c'était un scandale absolu ! Donc ne me donnez pas de leçons, nous n'avons aucune leçon à recevoir de vous en aucune matière, Madame VESSIERE."

**Mme VESSIERE.**- "Je vais rappeler la situation, les activités périscolaires avaient débuté dans la plupart des villes d'Ile-de-France à la rentrée 2013, si bien qu'à la rentrée 2014, mais cela a été expliqué..."

**M. LEFÈVRE.**- "Explication fumeuse, n'importe qui peut vérifier ce que je viens de dire."

**Mme VESSIERE.**- "Le vivier d'animateurs était complètement vidangé et si l'on n'avait pas fait appel à ces associations, les activités périscolaires à Issy-les-Moulineaux n'auraient jamais démarré. Ce n'est pas moi qui les ai cherchées, c'est simplement parce que l'on ne pouvait pas faire autrement."

Après, j'avais proposé que ces associations brillantes puissent former du personnel de la Ville mais malheureusement, cela n'a pas abouti."

**M. LEFÈVRE.**- "Incompétente, Madame VESSIERE."

**Mme VESSIERE.**- "C'est faux et ce n'est pas moi qui ai inscrit qu'on ne prenait pas d'animateurs du CLAVIM. C'est faux, je vous ressortirai un dossier, vous verrez que ce n'est pas moi."

**M. LEFÈVRE.**- "C'est une insulte à tous les animateurs du CLAVIM."

**Mme VESSIERE.**- "Non, Monsieur Thierry LEFÈVRE c'est faux, il y avait des choses écrites avant que je n'arrive là-dessus."

**M. LEFÈVRE.**- "On vous apportera la démonstration."

**M. le Maire.**- "Je n'apporterai qu'un élément et il est objectif, c'est une pétition signée par les 26 directeurs d'école qui demandaient votre renvoi."

**Mme VESSIERE.**- "Monsieur le Maire, vous compterez les signatures parce que ce que vous avez déjà dénombré comme signatures et annoncé publiquement, est faux. Comptez-les."

**M. le Maire.**- "Oui bien sûr, jusqu'à 26, je sais encore compter."

**Mme VESSIERE.**- "Il n'y en a pas 26 justement, il y en a beaucoup moins que cela et je vous apporterai aussi quelques témoignages quand j'aurai le temps."

**M. le Maire.**- "C'est la première fois que je vois tous les directeurs d'école signer une pétition."

**Mme VESSIERE.**- "C'est faux, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Vous avez oublié d'en parler pendant votre campagne."

Nous en étions, Monsieur de CARRÈRE à des avenants, il faut voter.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Mme VESSIERE.**- "Trois abstentions."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les modifications au marché n° PA19053 ayant pour objet l'organisation d'activités périscolaires.

**PRECISE** que lesdites modifications ont pour objet la prise en compte des modifications de la durée des activités périscolaires proposées aux élèves des écoles élémentaires au regard de la réorganisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

**PRECISE** que lesdites modifications prendront effet à compter de leur notification et se termineront à la date de fin du marché initial.

**PRECISE** que les montants minimum et maximum du marché demeurent inchangés.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI**

### **XIII – SPORTS– Bernard de CARRERE**

#### **36. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire relatif à l'exploitation des piscines Alfred Sevestre et Aquazena sur l'exercice 2019.**

**M. le Maire.-** "Présentation du rapport annuel d'exécution pour les piscines cette fois, Monsieur de CARRÈRE revient."

**M. de CARRÈRE.-** "Il s'agit du rapport d'activité de la société Equalia qui a pris en charge les installations des piscines Sevestre et Aquazena au 1<sup>er</sup> avril 2019, c'est donc un rapport partiel sur l'année 2019. On peut voir malgré tout, que la fréquentation est stable par rapport à l'année 2018 et supérieure aux prévisions de la société Equalia. Lorsque la société Equalia nous avait remis son offre, elle envisageait des fréquentations inférieures.

Des compensations financières versées par la Ville en compensation des contraintes de service public s'élèvent à 619 000 euros ; les compensations de service public, c'est l'occupation des piscines par les scolaires, les collèges et les lycées.

On peut malgré tout noter que le coût final pour la Ville de ces deux piscines, ramené sur un an, nous reviendrait à 702 000 euros, donc pour un an et deux piscines. Quand on se souvient du coût de l'ancienne piscine Sevestre seule de 600 000 euros, grâce aux économies d'énergie liées à la rénovation de Sevestre, nous avons pu financer quasiment la totalité du coût d'exploitation de la piscine Aquazena.

C'est une très belle opération d'avoir pu faire cette construction et cette rénovation, nous en avons maintenant les résultats, y compris financiers et sportifs."

**M. le Maire.-** "Des questions ? Pas de question. C'est une prise d'acte, pas de vote. Merci."

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel d'exécution du délégataire relatif à l'exploitation des piscines communales pour l'exercice 2019.

**PRÉCISE** que conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au compte administratif de la commune au titre de l'exercice 2019.

#### **37. Approbation de la modification n° 1 à l'accord-cadre n° PA20012 relatif à l'accueil, à la surveillance, au gardiennage et au maintien de la sécurité incendie et technique du Palais des Sports Robert Charpentier à Issy-les-Moulineaux.**

**M. le Maire.-** "Point n° 37, approbation de modification n° 1 pour l'accueil, la surveillance, le gardiennage au Palais des sports Robert Charpentier, Bernard de CARRÈRE encore."

**M. de CARRÈRE.**- "Nous avons attribué le marché à la société Lutèce, qui a été notifié le 16 mars et le 18 mars, nous commençons le confinement. Il s'agit d'adapter notre contrat à la réalité et en particulier la partie forfaitaire au fait qu'évidemment la société Lutèce a des prestations inférieures, il s'agit donc d'une baisse de prestation.

Merci de vouloir approuver cet avenant."

**M. le Maire.**- "Vous remarquez que M. GUILCHER a remplacé Elior.

*(M. GUILCHER distribue des bouteilles d'eau.)*

Il faut voter, cette fois. Des questions d'abord ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 au marché n°PA20012 ayant pour objet l'accueil, la surveillance, le gardiennage et le maintien de la sécurité incendie et technique du Palais des Sports Robert Charpentier à Issy-les-Moulineaux.

**PRECISE** que ladite modification n° 1 a pour objet une modification du prix forfaitaire du marché sur sa durée totale, lequel est arrêté à 113 198,68 € HT soit 135 838,41 € TTC

**PRECISE** que ladite modification n° 1 prendra effet à compter de la date de sa notification.

**Adopté à l'unanimité**

#### **XIV – ARCHITECTURE ET BATIMENTS – Fanny VERGNON**

##### **38. Approbation de la convention relative à l'astreinte hivernale entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.**

**M. le Maire.**- "Point n° 38. C'est Madame VERGNON qui fait son entrée avec l'approbation de la convention pour l'astreinte hivernale avec GPSO."

**Mme VERGNON.**- "Cette délibération concerne l'astreinte hivernale entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et l'ETP GPSO. En effet, chaque année depuis 2017, GPSO conclut avec ses communes membres des conventions relatives au déneigement de la chaussée. Ces conventions précisent les modalités de mise à disposition du personnel communal pour ces astreintes hivernales. Les équipes du Centre technique et des Espaces publics assurent le service et cela donne lieu à un remboursement par GPSO des frais de fonctionnement engagés.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de la viabilité et de l'astreinte hivernale sur la partie relative à la chaussée routière."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Avis contraires ?

Abstentions ? Adopté. Unanimité."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la convention d'organisation de la viabilité et de l'astreinte hivernales sur la voirie entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Adopté à l'unanimité**

#### **XV – PATRIMOINE – Fanny VERGNON**

##### **39. Approbation de la convention d'occupation temporaire du talus ferroviaire boulevard Garibaldi entre la Ville et SNCF RÉSEAU et extension de périmètre.**

**M. le Maire.-** "Point n° 39, la convention du talus ferroviaire entre la Ville et la SNCF. Pourquoi cette convention ?"

**Mme VERGNON.-** "Cette délibération concerne l'éco-pâturage du talus Garibaldi. Le principe est, comme vous le savez, d'entretenir cette parcelle de domaine public ferroviaire en y faisant pâturer chèvres et moutons. Cette mise à disposition est consentie gratuitement par la SNCF.

La précédente convention d'occupation et d'entretien du talus par la Ville d'Issy-les-Moulineaux est arrivée à son terme le 17 septembre, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette convention d'occupation.

D'autre part, suite aux travaux de la Cité des sports, l'extension de cet éco-pâturage sur l'autre versant du talus nous permettra d'avoir un entretien uniforme et contrôlable. Il vous est donc aussi proposé d'approuver l'extension du périmètre de la convention d'entretien et d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions."

**M. le Maire.-** "Des questions ? Avis contraires ?

Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la convention d'occupation temporaire à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée F n°78 située boulevard Garibaldi, selon le plan annexé, d'une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>, terrain d'assise des différents aménagements réalisés pour l'accueil des ovins, à signer avec la SNCF ou son représentant.

**APPROUVE** l'extension du périmètre de la convention d'entretien du 25 août 2014 à l'emprise du talus ferroviaire situé de l'autre côté de la voie ferrée, dans sa portion comprise entre l'allée Gustave Eiffel et la rue du Gouverneur Général Eboué, du côté du chantier de la nouvelle cité des sports et à signer tout acte subséquent.

**Adopté à l'unanimité**

#### **40. ZAC LEON BLUM. Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte modificatif de servitude réciproque de passage constituée entre les AFUL Technopolis générale et spéciale et l'OPH.**

**M. le Maire.-** "Point n° 40, ZAC Léon Blum, autorisation pour signer l'acte modificatif de servitude réciproque de passage, Fanny VERGNON."

**Mme VERGNON.-** "Cette délibération concerne la ZAC Léon Blum. Il existait, depuis 1994, une servitude réciproque de passage pour les piétons entre les rues Jean-Jacques-Rousseau et Aristide-Briand au niveau de l'AFUL Technopolis, d'un côté, et de l'OPH, de l'autre.

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot A de cette ZAC, la disposition du bâti change et le tracé de la servitude change en fonction. La Ville est appelée à signer cet acte modificatif en tant que propriétaire du volume neuf constitutif du gymnase Jacques-Goddet qui dépend de la volumétrie de l'îlot A. C'est un peu compliqué mais c'était ainsi dans les délibérations précédentes.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer cet acte de servitude réciproque dont les tracés vous ont été communiqués."

**M. le Maire.-** "Gymnase Goddet dans lequel M. GUILCHER avec l'ARS a installé un centre de prélèvement. J'ai vu d'ailleurs que le préfet allait venir voir cela, vous serez là pour l'accueillir, Monsieur GUILCHER ?"

**M. GUILCHER.-** "Bien sûr, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.-** "Il faut voter, pas de questions ?

Avis contraires, abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à l'acte modificatif de servitude réciproque de passage en date du 10 octobre 1994 et à signer tout acte subséquent.

**Adopté à l'unanimité**

## **XVI – PATRIMOINE – Fanny VERGNON**

### **41. Dénomination d'une place en hommage à Gisèle HALIMI.**

**M. le Maire.-** "Point n° 41, Madame VERGNON, une place en hommage à Gisèle Halimi."

**Mme VERGNON.-** "Défenseuse passionnée et infatigable de la cause des femmes, Gisèle Halimi est décédée le 28 juillet dernier. Elle incarne pour nombre d'entre nous un guide. Ses combats menés avec rage et audace, panache et dignité, compétence et entêtement, ont permis des avancées majeures comme la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, la reconnaissance du viol comme crime ou la dépénalisation de l'homosexualité.

Nous souhaitons associer son nom à notre Ville pour lui rendre hommage et pérenniser la transmission de ces valeurs qui transcendent les combats partisans. Le site choisi est une place située au pied de l'école de formation du Barreau à l'angle du mail Félix et de la rue Joseph Frantz. La future sortie de la gare RER Issy-Val de Seine débouchera sur cette place et permettra de mettre en valeur le nom et les idées défendues par cette avocate.

Je souhaite pour terminer vous partager un court extrait de son dernier ouvrage *Une farouche liberté* : « *N'ayez pas peur de vous dire féministe, c'est un mot magnifique, vous savez. C'est un combat valeureux qui n'a jamais versé de sang, une philosophie qui réinvente des rapports hommes femmes enfin fondés sur la liberté, un idéal qui permet d'entrevoir un monde apaisé où les destins des individus ne seraient pas assignés par leur genre et où la libération des femmes signifierait aussi celle des hommes.* »

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir dénommer la place située à l'angle du mail Félix et de la rue Joseph Frantz, place Gisèle Halimi."

**M. le Maire.-** "Des questions ?"

**M. VERNET.-** "D'une part, nous nous associons effectivement à ce que vous venez de dire et nous nous félicitons que le nom de Gisèle Halimi soit associé à Issy-les-Moulineaux. Pour autant, nous regrettons que la place dédiée à cette femme engagée et combattante pour l'émancipation des peuples colonisés et la conquête de l'égalité pour les femmes, comme vous le mentionniez, se trouve être une petite place excentrée. Gisèle Halimi s'est battue pour que des populations ne soient plus considérées comme des citoyens de seconde classe, nous aurions aimé qu'elle soit honorée par une avenue, un boulevard ou une place plus centrale et à la hauteur de ses engagements. Nous voudrions aussi rappeler que sur 262 rues à Issy-les-Moulineaux, seules huit aujourd'hui portent le nom d'une femme : ne serait-il pas temps de faire une remise à plat et d'accorder une place plus importante aux femmes dans les dénominations des lieux et rues de la Ville d'Issy-les-Moulineaux ? Merci."

**M. le Maire.-** "Monsieur COURCELLE-LABROUSSE, vous avez la parole."

**M. COURCELLE-LABROUSSE.-** "Pour les mêmes raisons mais avec une vision différente, je vais avoir du mal à me ranger à cette proposition : défense du FLN, promotion de l'avortement, accointances socialistes, ce n'est évidemment pas du tout ma tasse de thé. Plus généralement, je trouve tout de même étonnant que l'on donne le nom de personnalités, certes, mais pourquoi elle et pas d'autres ? Je pense qu'il y a plein de gens qui ont rendu service à la Ville, des avocats notamment.

Si on veut que ce nom soit en lien avec l'école du Barreau, je vous proposerai le nom de Patrick Devedjian pour cette place. Il a été un grand président du Conseil général qui a beaucoup œuvré pour la Ville que ce soit *via* les collèges ou l'aménagement des bords de Seine et je pense que ce serait un clin d'œil élégant pour nos amis arméniens. Merci."

**M. le Maire.-** "D'autres questions ?"

**M. BALDIN.-** "Je trouve assez paradoxal aujourd'hui d'attribuer cette place à juste titre et bien heureusement à Gisèle Halimi et, dans cette même séance municipale, de ne pas permettre à une conseillère municipale de justement s'exprimer. Il y a ici un petit paradoxe assez gênant."

**M. le Maire.**- "Elle s'adressera, monsieur, à ceux et celles qui se sont brillamment illustrés lors du dernier Conseil par leurs propos qui relèveront d'ailleurs bientôt de la justice. On ne va pas récompenser des gens qui ont été ignobles.

Madame VERGNON ?"

**Mme VERGNON.**- "Premier point, je ne veux pas changer tous les noms des rues maintenant, en plus, ce n'est pas pratique pour les gens qui changent d'adresse. Franchement, c'est vraiment une galère de changer le nom des rues.

Vous trouvez que c'est moyen comme endroit mais symboliquement, le fait que ce soit au pied de l'école du Barreau, qu'il y ait une visibilité avec une sortie de RER et son nom qui sera inscrit et visible, c'est plutôt pas mal, donc voilà.

Quant à M. COURCELLE, je ne peux pas du tout m'associer à la vision que vous avez de cette femme qui, pour moi, est un guide."

**M. le Maire.**- "Par contre, pour notre ami Devedjian, nous réfléchissons à autre chose, car ce qu'a dit M. COURCELLE est exact : il nous a beaucoup aidés pour les berges et M. Devedjian était un grand président. Il a beaucoup travaillé avec nous, pour les berges en particuliers, la CD1, cela a été tout un bordel. Les écologistes s'étaient largement exprimés. Il est normal que nous fassions un geste, Madame VERGNON pourra y contribuer, pour Patrick Devedjian.

Nous passons au vote si vous en êtes d'accord.

Avis contraires, abstentions ?

Adopté. Merci."

Le Conseil municipal :

**DENOMME** la place située à l'angle du mail Félix Amiot et de la rue Joseph Frantz « place Gisèle Halimi ».

**Adopté par 46 voix**

**A voté contre : 1 : Jean COURCELLE-LABROUSSE**

## **XVII – DEVELOPPEMENT DURABLE – Tiphaine BONNIER**

### **42. Création d'un fonds de dotation Issy Agir pour le Climat en remplacement d'Issy Mécène.**

**M. le Maire.**- "Nous passons maintenant à un fonds de dotation Issy Agir pour le climat en remplacement d'Issy Mécène. Tiphaine BONNIER."

**Mme BONNIER.**- "Lors de la précédente mandature, en décembre 2018, il vous avait été présenté un projet de création de fonds de dotation, Issy Mécène, que vous aviez adopté à l'époque. Il était destiné à faire participer financièrement des acteurs privés du territoire à une mission d'intérêt général qui était définie très largement. À l'époque, bien que différentes entreprises aient exprimé leur volonté de contribuer à l'initiative, ce fonds n'a pu être constitué juridiquement.

Aujourd'hui, il vous est proposé de faire évoluer l'objet du fonds à la lueur des enjeux environnementaux, afin qu'il soit focalisé sur la transition écologique et plus précisément sur le climat en reprenant trois axes : la lutte contre le changement climatique pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris ; poursuivre la dynamique en faveur de la construction d'une ville intelligente, donc capable de développer des mobilités douces et maîtresse de ses consommations énergétiques tout en préservant une ville inclusive par le biais d'actions diverses, éducatives, sociales, culturelles, sportives, favorisant l'accès à la santé et au logement.

Ce fonds aurait une dimension fortement écologique, comme vous l'avez compris, mais sans pour autant omettre les autres dimensions importantes, notamment sociales.

Il serait dénommé Issy Agir pour le climat en remplacement d'Issy Mécène. En dehors de sa dénomination et donc de son objet, le reste est inchangé.

À ce titre, après avoir voté sur la modification du nom, nous voterons sur les représentants du Conseil municipal au sein de ce fonds. Nous proposerons cinq noms pour ce fonds de dotation, tandis que les

entreprises privées qui auront contribué à ce fonds seront au nombre de six, donc majoritaires par rapport au nombre d'élus."

**M. le Maire.**- "On vote d'abord pour le changement de nom."

**M. TANTI.**- "Lorsque fut créé, en deux temps, le fonds Issy Mécène, les personnes avec lesquelles j'étais et moi-même avons émis quelques doutes sur l'opération qui ne nous semblait pas très, très claire. J'ai retrouvé le compte rendu du Conseil municipal et j'ai constaté que nous avons essayé de demander qu'il y ait une personne qui n'était pas dans la liste que vous aviez proposée pour voir un peu ce qui s'y passait, pour avoir un peu de démocratie au sein de ce Conseil, et au bout de deux pages de discussions diverses et variées, la personne fut rejetée. Elle n'avait pas été élue, vous étiez restés entre vous."

Vous allez à nouveau nous proposer une liste de membres qui vont travailler dans ce nouveau fonds Agir pour le climat, qui est un terme très générique dont on n'a pas toujours tout compris des objectifs et de ce qui nous attend derrière. Je ne sais pas, supprimerez-vous comme d'autres l'arbre de Noël sur la Ville ? On en est là. Ce que je constate, c'est que vous allez encore proposer une liste entre vous, et comme on ne comprend pas très bien parce que cela fait trois fois que ce sujet revient au Conseil municipal sans qu'il y ait la moindre concrétisation, nous allons au minimum voter contre. Merci monsieur."

**Mme BONNIER.**- "Moi aussi, j'ai le compte rendu de cette délibération même si je n'étais pas élue à l'époque. Effectivement, vous vous étiez interrogés sur les 15 000 euros. M. LEFÈVRE vous avait parfaitement répondu que ce n'était pas la vocation de la Ville d'investir financièrement mais bien celle des entreprises."

Quant à la personne que vous aviez proposée à l'époque, Mme VESSIERE, elle avait fait l'objet d'un vote dont le résultat a été de 34 contre et de 2 abstentions, mais cela avait bien été soumis au vote. Donc c'était démocratique dès lors que cela avait été soumis au vote.

Quant au projet, si je vous disais maintenant ce qu'il est prévu que fasse le fonds de dotation, ce serait une ingérence de la Ville, ce qui serait illégal en termes de conflit d'intérêts, de prise d'intérêts, etc., ce qui n'est pas mon objectif, ni celui de mes collègues."

**M. le Maire.**- "Très bien. Monsieur TANTI, Monsieur COURCELLE demande aussi la parole."

**M. TANTI.**- "Je voudrais juste finir, pour dire à Madame BONNIER que dans la droite ligne de la position que nous avons adoptée depuis le départ, dès lors que la seule représentation du Conseil municipal n'est composée, même si la loi le permet, que de représentants de la majorité municipale, c'est-à-dire en interdisant à quiconque n'étant pas d'accord avec elle d'avoir un droit de regard, nous adopterons la position de voter systématiquement contre. Merci Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Monsieur TANTI, cela vous regarde, c'est votre problème. On s'en fout complètement ! Mme VESSIERE ne doit pas demander la permission de se présenter, elle croyait même avec les autres de gauche qu'elle allait gagner. On le sait, on allait virer le vieux ! Eh bien, le vieux, il est toujours là parce que lui, il résiste."

Donc c'est un instrument de gestion des fonds apportés par les entreprises sur la Ville. À ma connaissance, votre action pour faire venir des entreprises a été nulle. Bientôt, une autre entreprise va venir sur la Ville. Ils ne connaissent que notre majorité, notre organisation. C'est tout. Donc on ne vous demande pas de venir perdre votre temps avec des gens comme nous qui sommes des incapables, qui attirent des entreprises comme aucune ville ne le fait, qui vont créer encore des emplois pour les jeunes. C'est comme cela ! Vous vous êtes présentés, vous avez fait votre tour de piste. J'ai vu maintenant qu'on enlevait les animaux des cirques, méfiez-vous de ne pas être raflés dans une opération de ce genre ! C'est vrai que vous ne représentez pas grand-chose. Toutes les études que nous avons montrent que les gens sont très heureux sur la Ville. Il n'y a que vous qui n'êtes pas au courant. Si vous avez des problèmes, encore une fois, réglez vos problèmes conjugaux."

Monsieur COURCELLE."

**M. COURCELLE-LABROUSSE.**- "Je n'ai aucun souci avec le principe même de la fondation, au contraire. Ce qui me gêne plus, c'est le nouvel objet. Il y avait quelque chose de très plaisant dans l'ancien objet, c'était d'« être au service des Isséens », ce qui est très clair. Le nouvel objet est très flou : le climat à l'échelle de la Ville, je ne demande qu'à voir, mais je suis dubitatif."

J'ai une question sur ce qu'on entend par société inclusive. J'ai du mal à faire le lien entre société inclusive et climat. Merci."

**M. le Maire.**- "Tiphaine."

**Mme BONNIER.**- "Comme chacun le sait, le développement durable est très transversal. Quand on voit les dérèglements climatiques, les événements qui sont de plus en plus forts, la preuve avec la dernière catastrophe naturelle, c'est aussi beaucoup de populations précaires qui vont être les premières touchées, et la ville inclusive entre fortement dans cette notion de développement durable et d'agir pour le climat. Après, je peux vous inviter à relire les Accords de Paris qui ont été pris au cours de la dernière COP à Paris en 2015.

Quant à votre première partie de question sur le fait que vous préféreriez la précédente dénomination, je peux l'entendre. Dans les faits, la précédente dénomination n'a pas permis de créer juridiquement le fonds puisque les entreprises, même si elles étaient intéressées, n'ont pas adhéré.

Là, nous avons plusieurs entreprises qui ont déjà mentionné qu'elles souhaitent adhérer et ont fait des courriers en ce sens, donc elles se sentent plus concernées par cette nouvelle dénomination. Maintenant, ce sont des entreprises du territoire qui vont agir pour le territoire, donc par définition pour les Isséens."

**M. le Maire.**- "Merci. Voici la liste dont on vous a parlé. Candidats de la liste Issy, Ensemble !, c'est un instrument de gestion encore une fois, ce n'est pas un instrument de démocratie, forum ou autre."

**M. LEFÈVRE.**- "Ce n'est pas une fondation, Monsieur COURCELLE, c'est un fonds de dotation."

**M. le Maire.**- "Les candidats sont André SANTINI, Thierry LEFÈVRE, Philippe KNUSMANN, David DAOULAS et Tiphaine BONNIER.

Nous passons au vote, d'abord pour la création et le changement de nom.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

**Voté à main levée – Adopté à la majorité (Plusieurs contre et 3 abstentions.)**

**M. le Maire.**- "Nous passons à l'élection des membres dont on vous a donné la liste.

Qui est contre ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** les modifications des statuts et du règlement intérieur du futur fonds de dotation, annexés à la présente délibération.

**Adopté par 41 voix**

**Se sont abstenus : 6 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Jean COURCELLE-LABROUSSE, Laurent PIEUCHOT, Didier VERNET.**

**DÉSIGNE**, en application de ces derniers, cinq représentants de la Ville et membres fondateurs pour constituer le futur Conseil d'administration de ce fonds :

- André SANTINI
- Thierry LEFÈVRE
- Philippe KNUSMANN
- David DAOULAS
- Tiphaine BONNIER

**Adopté par 38 voix**

**Ont voté contre : 6 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Damien BALDIN, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON**

**Se sont abstenus : 3 : Jean COURCELLE-LABROUSSE, Laurent PIEUCHOT, Didier VERNET**

**XVIII – ESPACE PUBLIC – David DAOULAS**

**43. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire du service public pour la mise en fourrière des véhicules pour l'exercice 2019.**

**M. le Maire.**- "Nous passons aux dernières questions avec, d'abord, la présentation du rapport d'exécution du délégataire pour la mise en fourrière des véhicules. M. David DAOULAS.

Il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte. Pareil pour la dernière question."

**M. DAOULAS.**- "Comme l'a indiqué notre Maire, la présente délibération concerne la présentation du rapport annuel d'exécution de notre délégataire de service public pour la mise en fourrière.

Pour rappel, depuis 2017 et pour une durée de quatre ans, la société Clichy Dépannage dispose d'une DSP concernant l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules automobiles en situation d'infraction ou accidentés sur la Ville.

Ce service est réalisé 24 heures sur 24, 365 jours par an, sans interruption, chaque intervention étant soumise à l'autorisation d'un officier de police judiciaire. La société dispose de huit agents ainsi que d'une flotte de 15 véhicules. Par comparaison avec 2018, on constate une augmentation de 48 interventions, soit de 12 %. La hausse concerne principalement des stationnements gênants.

Je tiens à remercier la vigilance des collègues en Commission qui avaient soumis un point sur le comptage. Après renseignement auprès du délégataire, il a changé son système de comptage. Dans la présente délibération au Conseil, je pense que vous avez le bon chiffre.

Enfin, concernant le bilan financier pour 2019, le chiffre d'affaires est de 71 320 euros avec des charges d'exploitation de 66 406 euros, lui permettant de dégager un bénéfice annuel de 4 914 euros. Voilà Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**M. PIEUCHOT.**- "Une remarque, Monsieur le Maire, sur la délibération mais en amont, je voudrais que vous relisiez le compte rendu de la dernière séance. Floraine CORDIER n'est pas intervenue sur les sujets que vous évoquiez. Je souhaiterais que ce soit inscrit au procès-verbal de ce soir parce que je trouve que votre attitude n'était pas bonne."

**M. le Maire.**- "Monsieur PIEUCHOT, votre autre collègue - qui est peut-être là, elle - est intervenue. Ses propos ont été enregistrés et on répondra."

**M. PIEUCHOT.**- "Il y a plusieurs listes et les amalgames..."

**M. le Maire.**- "Les trois listes ont fait assaut d'ignominies. Relisez le compte rendu."

**M. PIEUCHOT.**- "Pas du tout, Monsieur le Maire. Les amalgames qui sont faits sont très choquants."

**M. le Maire.**- "Vous irez au tribunal et vous pourrez plaider."

**M. PIEUCHOT.**- "Je voudrais revenir sur la délibération. J'ai cru comprendre dans les propos et dans le document que c'était Clichy Dépannage qui était le délégataire or dans le rapport qui nous est donné, c'est Moncassin, donc qui est le délégataire ?"

**M. DAOULAS.**- "Dans le document que j'ai en l'occurrence, c'est Clichy Dépannage depuis 1982 par délégation. À moins que vous ayez un autre document que le mien, je l'ai pris directement sur le service FAST-Élus auquel chaque élu ici présent a accès. Vous m'excuserez, Monsieur PIEUCHOT."

**M. le Maire.**- "Soyez clair, DAOULAS : c'est Clichy ou Moncassin ?"

**M. DAOULAS.**- "C'est Clichy Dépannage."

**M. PIEUCHOT.**- "Alors pourquoi, c'est Moncassin qui fait le rapport ? Je ne comprends pas."

**M. DAOULAS.**- "Je vous garantis que la délégation est auprès de Clichy Dépannage."

**M. PIEUCHOT.**- "Alors il faudrait que ce soit Clichy Dépannage qui fasse le rapport. Quand vous le lisez, on a l'impression que c'est Moncassin quand même."

**M. LEFÈVRE.**- "Si je peux me permettre d'intervenir, Clichy Dépannage appartient au groupe Moncassin, donc il n'y a pas d'opposition."

**M. PIEUCHOT.**- "Cela devient complexe."

**M. LEFÈVRE.**- "Il n'y a rien de complexe, c'est une filiale de Moncassin, point."

**M. PIEUCHOT.**- "Mais c'est qui qu'a signé à l'origine ?"

(Rires.)

**M. le Maire.**- "C'est qui qu'a signé ? DAOULAS ?"

**M. PIEUCHOT.**- "L'administration a quelque chose à dire ? Tout à l'heure, est-ce qu'on était dans les temps ou pas pour les délibérations 10 à 14, par exemple ? On ne sait pas. On a regardé, on trouve que non, mais bon."

**M. le Maire.**- "KNUSMANN, vous vérifiez en ce qui vous concerne. L'administration est présente. Vous vous démerdez, dans la loi.

Pas de vote pour la fourrière."

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport d'exécution de la société CLICHY DEPANNAGE pour l'année 2019 dans le cadre du contrat de délégation de mise en fourrière des véhicules automobiles en infraction ou accidentés.

**PRECISE** que, conformément à l'article R. 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport annuel est joint au compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

#### **XIX – COMMERCE ET ARTISANAT – Sabine LAKE-LOPEZ**

##### **44. Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2019.**

**M. le Maire.**- "Nous passons au rapport annuel d'exécution pour les marchés d'approvisionnement. C'est Sabine LAKE-LOPEZ. Pas de vote non plus."

**Mme LAKE-LOPEZ.**- "Par un contrat d'affermage, la Ville avait délégué à la société SOMAREP l'exploitation du service public de ses quatre marchés d'approvisionnement pour une durée de cinq ans à compter du 14 octobre 2014, et la durée du contrat avait été prolongée de quatre mois jusqu'au 13 février 2020 afin de maintenir l'équilibre financier du contrat qui avait été rompu suite à l'interruption de l'exploitation du marché République pendant l'été 2015 du fait des travaux de réaménagement de la place.

Les comptes afférents à cette exploitation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ont été établis dans le présent rapport dont les principaux éléments sont les suivants.

S'agissant du compte de résultat, les recettes des droits de place s'élèvent à 334 201 euros hors taxes. Les commerçants abonnés représentaient 71 % de ces recettes. Les recettes issues des refacturations (eau, collecte, traitement des déchets, etc.) se sont élevées à 110 269 euros, ce qui a donc représenté un montant total de recettes, déduction faite de la redevance d'affermage à verser à la Ville, à hauteur de 431 081 euros.

Les charges, toujours hors redevances d'affermage, se sont élevées à 396 500 euros, ce qui donne donc un résultat positif pour l'exercice 2019 de 34 580 euros.

L'exploitant a versé à la Ville une redevance d'un montant de 13 389 euros, correspondant aux 4 % du montant global des droits de place.

Concernant l'activité des marchés, sur le marché République, qui est le marché le plus fréquenté en termes de clientèle, on peut constater, pour l'année 2019, une stabilité au niveau du nombre d'abonnés et de volants qui s'élevait, pour les abonnés à 26 au 31 décembre 2019 et à 29 volants accueillis en moyenne toujours au 31 décembre 2019. À noter la démission d'un boucher qui était le boucher chevalin et l'abonnement d'un traiteur afro-caribéen.

Le marché Corentin, quant à lui, compte 20 abonnés et 37 volants en moyenne les jeudis, moins les autres jours de la semaine, c'est-à-dire le mardi matin, puisque 7 volants en moyenne étaient constatés, et 4 le dimanche matin, soit une moyenne de 16 volants.

Quatre nouveaux abonnements ont été enregistrés : le traiteur afro-caribéen, un épicier de produits portugais, un épicier de produits libanais et un vendeur de salaisons et de fromages de terroir.

Concernant le marché Sainte-Lucie, le nombre de commerçants abonnés était également stable en comparaison avec 2018 puisqu'on en compte 18. Concernant les volants, de la même façon, on observe un chiffre constant de 81. À noter qu'un boulanger a démissionné.

Enfin, le marché des Épinettes, qui présente la particularité que la place a été refaite entièrement en 2019 dans le cadre de la rénovation du Forum, attire une clientèle essentiellement de résidents. Il comporte 6 commerçants, le chiffre est constant. À noter également qu'un vendeur de produits laitiers a démissionné.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport annuel pour l'exercice 2019."

**M. le Maire.**- "Merci à Sabine, merci pour l'action qu'elle mène y compris pour les sites commerciaux, les terrasses avec la Covid, etc. Merci. Des questions ?"

**M. PIEUCHOT.**- "Je voudrais faire un compliment, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Attendez, appelez-moi le Samu !"

**M. PIEUCHOT.**- "Cela ne mérite pas ! C'était pour saluer l'action qui a été menée depuis quelques années sur les marchés de plein vent. On y retrouve un vrai plaisir. C'est l'action à la fois de notre collègue Maire adjointe, mais aussi du délégataire qui fait un bon boulot, en particulier aux Épinettes. Je trouve que les gens sont très satisfaits du marché des Épinettes et que nonobstant les petites difficultés au démarrage liées au fait que ce n'était pas des professionnels qui avaient installé le marché, mais peu importe, aujourd'hui cela fonctionne, avec une petite question sur la possibilité de déplacer le marché du jeudi matin à l'après-midi ou fin d'après-midi. J'ai eu plusieurs témoignages, demandes, contacts de gens qui évoquaient cela. Donc merci en tout cas pour l'action qui est conduite, les marchés de plein vent sont de vrais lieux de sociabilité aussi."

**M. le Maire.**- "C'est nous qui avons été les premiers et les seuls à faire un marché d'après-midi. À l'époque, c'était mon ami ODIER qui s'occupait du commerce, il m'avait convaincu. On s'est ramassé une rafale de pétitions : comment, un marché l'après-midi, etc. ? Comme par hasard, il est parti maintenant, c'était le charcutier qui, lui, fermait à l'heure du déjeuner, donc il était très compétent pour donner des avis sur les délais d'ouverture !

Aujourd'hui, je pense que si on fermait le marché l'après-midi, ce serait une deuxième émeute. Donc aujourd'hui, M. PIEUCHOT fait notre chemin avec quelques années de retard, on a l'habitude avec lui.

Sabine, il faudra étudier la possibilité de transférer à l'après-midi le marché du jeudi. D'autres questions ?"

**M. PUIJALON.**- "Ma traditionnelle question pour Sabine concernant le développement durable. Je trouve que le rapport du délégataire est un peu maigre en la matière.

J'ai noté l'installation test de quatre bacs de 240 litres pour collecter les biodéchets sur le marché Corentin-Celton. Néanmoins, on constate encore sur les marchés de la Ville un certain nombre de déchets qui sont jetés à terre et qui nécessitent, en termes de développement durable, de nombreux passages des machines derrière pour nettoyer, donc en termes de bilan carbone, on n'est pas terrible. Où en est-on de cette idée que je relaye chaque année d'imposer de manière un peu plus drastique aux commerçants de collecter leurs déchets en permanence, pendant toute la durée du marché, et de ne pas tout jeter à la fin, cagettes comprises, biodéchets, etc.

Quand on va au marché Sainte-Lucie entre 13 heures 30 et 14 heures, ce n'est pas très agréable pour les gens qui vont faire leurs courses au centre commercial à ce moment-là. Les déchets sont toujours éparpillés par terre. En matière de développement durable, je pense qu'on peut encore faire un petit saut en avant, notamment pour réduire aussi l'usage des machines à essence qui, derrière, passent deux heures à tout nettoyer. Je vous remercie."

**Mme LAKE-LOPEZ.**- "Je vous accorde une chose, c'est qu'effectivement, ils auraient pu davantage développer la partie développement durable.

Vous me posez deux questions et vous me parlez de 2020 malgré tout. Je vais vous parler de 2019 et ensuite vous rappeler les actions qui sont en cours et qui vont être développées puisque cela fait l'objet du nouveau contrat.

En ce qui concerne 2019, nous avons été assez fermes avec le délégataire puisque nous souhaitons effectivement que s'agissant de la collecte des déchets, le tri soit réalisé de façon effective et qu'on trouve une solution pour la question des invendus.

La SOMAREP a fait en 2019 un effort parce que nous l'avons rappelée fermement. Elle a mis à notre disposition un ambassadeur - ils appellent cela ainsi - du développement durable qui a vocation à sensibiliser les commerçants, à faire des recommandations. Cela a été fait de façon active.

Malheureusement, il est vrai que cela n'a été fait que sur le marché Corentin-Celton, et cela doit être déployé sur l'ensemble des marchés. Là, cela rejoint la question du contrat parce que cela avait été fait hors contrat.

Je vais essayer d'être claire et de vous répondre le plus exhaustivement possible sans prendre trop de temps. Cet ambassadeur a quand même un rôle important car c'est lui qui est chargé de tout ce que vous avez vu détaillé sur la question des normes. Ensuite, il a pour rôle de faire des constats et de remonter les informations à la SOMAREP qui, en principe, nous tient informés, et par ailleurs de sensibiliser le placier qui est sur place et exerce un rôle de contrôle et de relais de cette sensibilisation. C'est une chose. Cet ambassadeur en 2020 est donc maintenu. Cela a fait partie de leurs propositions, donc c'est inscrit dans le contrat. Puis, ils sont en train de déployer des partenariats avec des associations pour la question des invendus. Cela devrait être réglé dans les meilleurs délais, nous sommes extrêmement vigilants sur cette question.

En dehors de cela, pour la question de la collecte des biodéchets, très clairement, cela a été mis en place sur Corentin-Celton à titre expérimental, et cela a vocation à être déployé sur l'ensemble des marchés. C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit cette dimension de développement à l'échelle de l'ensemble des marchés dans le nouveau contrat. Maintenant, il faut le temps que cela se mette en place.

Nous avons une volonté affichée de faire en sorte que ce déploiement soit fait avant la fin de l'expérimentation sur Corentin-Celton. Ma collègue en charge du développement durable a quelques mots à ajouter."

**Mme BONNIER.** - "Je voudrais compléter ce que dit Sabine sur les biodéchets. Il s'agit d'une expérimentation menée depuis 2018 par GPSO sur Corentin-Celton, ce qui sera obligatoire à partir de 2023. On peut quand même, même si on ne va pas assez loin, rappeler qu'en 2019, ce sont 15 tonnes de biodéchets qui ont été collectées à Corentin, ce qui est important, et pour 2020, malgré la suspension de quelques semaines pour les raisons sanitaires que l'on connaît tous, fin août, 5,7 tonnes avaient été collectées. On peut aller plus loin mais on ne part pas de zéro. Des choses sont faites en matière de développement durable, nous y travaillons et nous irons encore plus loin dans les mois et années à venir."

**Mme LAKE-LOPEZ.** - "Avec la question des invendus, ce qui devrait nous permettre non pas de régler complètement le problème, mais en tout cas d'avancer. Nous sommes extrêmement vigilants sur tous les points. Nous avons mis en place un certain nombre d'indicateurs parce que nous souhaitons exercer un contrôle accru sur toutes ces questions, tout comme sur les consommations d'électricité et d'eau. C'est pour cela que vous avez dû constater, dans le rapport, un suivi des chiffres entre 2018 et 2019, il s'agit de voir et de constater les évolutions."

**M. le Maire.** - "Merci à Sabine. Merci à Thiphaine. Pas de vote."

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel d'exécution du délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement sur l'exercice 2019.

**PRECISE** que conformément à l'article R 1411-8 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel est joint au compte administratif de la commune au titre de l'exercice 2019.

**M. le Maire.** - "Nous avons terminé. Nous allons passer maintenant aux questions orales."

**M. le Maire.** - "Nous passons maintenant aux questions orales. Selon le règlement que vous avez adopté, ce sont deux minutes pour poser la question, trois minutes pour y répondre."

<b>QUESTION ORALE N° 1 concernant la disposition du Conseil municipal</b>
---

**M. le Maire.**- "Nous commençons tout de suite. Disposition du Conseil municipal, c'est le courriel de Damien BALDIN au nom de la liste Issy s'engage. Maud JOIE-SORIA pose la question et c'est Thierry LEFÈVRE qui lui répondra.

Deux minutes, où est le chrono ? Question ?"

**Mme JOIE-SORIA.**- "La situation sanitaire exceptionnelle a dû entraîner une réorganisation en urgence de la disposition du Conseil municipal. Afin de respecter la distanciation sociale, les places jusque-là réservées au public ont été attribuées à certains conseillers municipaux, en particulier à ceux de l'opposition. Cette disposition ne permet pas d'échanger dans de bonnes conditions, et ne place pas les personnes au même niveau de discussion et d'échanges.

D'ailleurs, les mesures sanitaires ne sont pas respectées, le micro échangé pour la prise de parole n'étant pas désinfecté quand il passe de main en main.

Maintenant que la situation perdure, il nous paraît important de définir des modalités pérennes de dispositions qui permettraient à l'opposition de ne pas avoir le sentiment d'être placée sur un pied d'inégalité.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de bien vouloir nous concerter sur de nouvelles modalités de tenue du Conseil municipal avec, par exemple, un changement de salle, une salle plus grande et plus appropriée. Merci."

**M. le Maire.**- "Trois minutes pour la réponse, Monsieur LEFÈVRE."

**M. LEFÈVRE.**- "Dans ce contexte sanitaire que nous connaissons, et en application du décret du 10 juillet 2020, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale sont strictement respectées lors de nos séances du Conseil municipal : distanciation physique minimale de un mètre de part et d'autre de chaque élu, mise à disposition de gel hydro-alcoolique et de masques individuels.

Les échanges se déroulent dans de bonnes conditions et chaque conseiller municipal peut prendre la parole et assister au débat sans difficulté.

Pour votre information, afin de respecter les gestes barrières et au regard de la configuration de la salle de notre Conseil, nous avons pris l'attache des services de la Préfecture des Hauts-de-Seine pour qu'ils nous confirment que la transmission en direct de la séance au public dans le salon Victor Prouvé satisfait à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités locales qui dispose que « les séances du conseil municipal sont publiques ».

La Préfecture a confirmé la légalité de ce dispositif par courriel du 8 septembre dernier : « *Le Maire est juridiquement fondé à limiter le nombre de personnes présentes dans la salle avant même le début du conseil municipal en application de l'article 3 du décret du 10 juillet 2020. Ce point nous a été confirmé par la Direction générale des Collectivités locales* ».

Dans ces conditions, en l'état actuel des choses, il nous semble qu'il n'y a pas lieu de faire évoluer les modalités de réunion du Conseil municipal.

Enfin, concernant le dernier point que vous évoquez de la désinfection du micro, nous passerons les directives pour que lors de la prochaine séance, la désinfection du micro intervienne bien avant de passer de main à main."

**M. le Maire.**- "Merci. Donc nous appliquons les directives préfectorales."

<b>QUESTION ORALE N° 2 concernant les actes d'incivilité et de délinquance dans les quartiers de la Ferme et des Épinettes.</b>
---

**M. le Maire.**- "Point n° 2 : actes d'incivilité et de délinquance dans les quartiers de la Ferme et des Épinettes. C'est M. Jean-Baptiste BART. Réponse Thierry."

**M. BART.**- "Comme tous les ans, la fête nationale a été marquée par des actes d'incivilité voire de violence dans plusieurs quartiers de la Ville : des feux d'artifice pirates ont à nouveau été tirés sous les fenêtres des résidents de plusieurs quartiers, donnant lieu à des échauffourées. Les riverains ont craint le pire, notamment à La Ferme et aux Épinettes, qui sont régulièrement touchés par des actes de délinquance en tout genre, bien que n'étant pas les seuls dans la Ville. Notons que les habitants de ces quartiers n'en peuvent plus et qu'ils ressentent une forme d'abandon.

Si des mesures ont été prises, ce dont on peut douter au vu des résultats, il est clair qu'elles sont insuffisantes. Aussi, quelles dispositions comptez-vous prendre afin de stopper ces actes de délinquance de plus en plus fréquents dans ces quartiers ?"

**M. le Maire.**- "Thierry LEFÈVRE."

**M. LEFÈVRE.**- "La facilité avec laquelle vous faites une généralité d'événements exceptionnels de par leur violence et leur rareté, est regrettable, dessert vos propos et rend difficile tout échange constructif sur un sujet au cœur de la cité et de notre politique, à savoir la sécurité.

De l'avis des acteurs dont la délinquance est, par essence, leur domaine de compétence à savoir le préfet et le procureur, Issy-les-Moulineaux est l'une des villes les plus sûres des Hauts-de-Seine et dans laquelle le niveau de délinquance générale est faible.

Pour autant, la Ville, si elle reste moins impactée que d'autres communes alto-séquanaises est soumise aux mêmes tensions qui animent notre pays et à l'évolution des tendances impactant les grands centres urbains.

Pour les faits du 18 mai dernier, que vous n'évoquez pas, commis avenue de Verdun au sortir du confinement, et qui pourtant ont impacté fortement les résidents de La Ferme, la Police nationale a procédé à l'interpellation de neuf Isséens qui, lors de leurs auditions, n'ont pu donner d'explication quant à la motivation de leur geste. Sur instruction du Parquet, six d'entre eux ont été déférés à Nanterre.

Pour les actes commis aux Épinettes en juillet dernier, que là vous évoquez, s'il n'a pas été possible de procéder à l'interpellation de leurs auteurs au moment des faits, l'enquête est toujours en cours pour tenter de les identifier à partir des témoignages reçus et du travail des enquêteurs.

Impact du confinement en période de pandémie, phénomène de mimétisme avec les violences urbaines du nord du département ou défi entre jeunes via les réseaux sociaux par provocation envers les forces de l'ordre dans le but de se mesurer à elles, il est compliqué, voire hasardeux, de trouver une seule explication à ces faits inadmissibles, d'autant plus sur une commune où l'on connaît l'ampleur des actions mises en œuvre par la Ville, notamment via le CLAVIM, les activités sportives et socioculturelles à destination des jeunes Isséens et de leurs familles.

Les dispositifs partenariaux existants ont été resserrés et la Police nationale diversifie et amplifie ses interventions avec, notamment, une forte mobilisation des équipes de terrain. Le nouveau commissaire de police l'explique d'ailleurs parfaitement aux Isséens dans le journal local *Point d'Appui* de ce mois-ci.

**M. le Maire.**- "Merci."

### QUESTION ORALE N° 3 concernant l'accès Rodin à la gare RER Issy.

**M. le Maire.**- "Question n° 3. Je constate qu'il n'y a pas de question posée par la majorité parce que dans ce cas, on aurait intercalé les différentes interventions. C'est l'accès Rodin à la gare RER, Laurent PIEUCHOT."

**M. PIEUCHOT.**- "Merci Monsieur le Maire, je ne sais pas dans quel ordre vous avez posé les questions, je pensais que c'était dans l'ordre des listes, mais ce n'est pas grave. Normalement, c'est ce qui était convenu. Bon. C'est cela qui était convenu."

**M. LEFÈVRE.**- "Monsieur PIEUCHOT, ce sera appliqué à la prochaine séance du Conseil. Là, nous venons d'adopter le nouveau règlement intérieur, acceptez que l'on soit encore en phase de rodage sur l'organisation de l'alternance des listes."

**M. PIEUCHOT.**- "J'accepte que vos services soient en phase de rodage !

Alors que l'affluence est en augmentation constante, l'accès Rodin à la gare RER Issy se fait par le sentier de l'Asile, dont les anciens connaissent bien l'histoire. Cette voie présente une dangerosité réelle, tant dans la première partie en paliers successifs que dans l'escalier dont les marches sont de plus en plus bancales et glissantes.

L'intervention des anciens riverains du sentier avait bloqué la reprise de cet accès lors de la construction des escalators. Ce passage fait-il maintenant partie du domaine public ? C'est une première question.

Qui est responsable de son entretien et d'une rénovation qui s'avère de jour en jour nécessaire ?

Le promoteur dont vous avez inauguré le projet immobilier riverain de ce cheminement a-t-il été sollicité pour participer à la remise aux normes de cet accès à la gare, dont il va également profiter ?

**M. le Maire.**- "Merci. Réponse de David DAOULAS, trois minutes."

**M. DAOULAS.**- "Monsieur PIEUCHOT, je vous confirme que le sentier de l'Asile est classé dans le domaine public communal, à l'exception de deux portions :

- la première appartenant à la copropriété du 50-54, boulevard Rodin et faisant l'objet de l'emplacement réservé n° 12 au PLU ;
- la seconde en partie basse du côté de la gare RER appartenant à la SNCF.

Concernant l'entretien, comme en usage sur d'autres parties de la Ville, c'est GPSO qui en est chargé.

Le promoteur du projet immobilier riverain du sentier n'a pas été sollicité par la commune pour participer à la remise aux normes de cet accès à la gare ; en revanche, il reste tenu de remettre en état si d'éventuelles dégradations étaient causées par son chantier. Pour mémoire, le montant de la taxe d'aménagement communale pour cette opération est estimé à 112 000 euros.

De plus, dans le cadre des travaux d'extension de la gare RER, la SNCF prévoit la reprise des espaces autour de cette gare et une remise en état du sentier est cependant envisagée courant 2021."

**M. le Maire.**- "Merci."

#### QUESTION ORALE N° 4 concernant l'épidémie du Covid-19.

**M. le Maire.**- "Question n° 4, la situation épidémiologique du Covid-19 sur la commune. Damien BALDIN. Réponse David GUILCHER."

**M. BALDIN.**- "La question porte sur l'association de la commune avec la préfecture et l'Agence régionale de santé dans la gestion du Covid, premièrement.

Deuxième point, quelle est la situation épidémiologique précise dans la commune à l'heure où nous parlons et selon les grands critères connus aujourd'hui pour évaluer la situation épidémiologique de la Ville en comparaison également d'autres communes ? Merci."

**M. le Maire.**- "Monsieur GUILCHER, trois minutes."

**M. GUILCHER.**- "Monsieur BALDIN, d'abord pour la première partie de votre question, les relations sont très bonnes avec la préfecture des Hauts-de-Seine et l'ARS. Notre nouveau préfet convie à un exercice de concertation à chaque fois qu'il prend ou modifie un arrêté par conférence téléphonique et ce n'est pas un exercice fictif puisqu'il a déjà fait droit à plusieurs demandes de dérogation ou d'aménagement de son arrêté pour mieux correspondre aux besoins locaux. Le Maire assiste à ces conférences téléphoniques et Bernard de CARRÈRE ou moi-même en fonction de l'actualité concernée.

Cela, c'est pour la préfecture. Vous le savez, demain le sous-préfet vient visiter notre centre de tests.

Pour ce qui est de l'ARS, elle a choisi deux villes dans le Département pour implanter un centre de tests pérenne, nous sommes l'une des deux villes et on est en contact, je ne veux pas dire permanent parce que l'ARS a d'autres activités, mais même pendant ce Conseil, j'ai dû envoyer un SMS à la directrice départementale de l'ARS. Nous sommes en contact très régulièrement avec eux pour ce

centre de tests mais pour toute question qui concerne mes collègues, notamment dans l'Éducation nationale, quand des cas de Covid se présentent. Et c'est une administration de l'État en délégation départementale qui est extrêmement disponible. Je souhaite les remercier.

Vous le savez, on a monté un centre de tests qui fonctionne, qui fonctionne bien. Actuellement, ce sont plus de 300 personnes dépistées par jour et cette jauge va augmenter jusqu'à 500 dans les jours et les semaines qui viennent pour nous permettre d'accueillir des personnes sans rendez-vous puisque jusqu'à présent, nous accueillons des gens prioritaires sur rendez-vous.

Enfin, pour finir sur la situation de l'épidémie de Covid, nous n'avons pas de données chiffrées au niveau de la commune mais ce que je peux vous dire, c'est que les indicateurs, et ce ne sera pas une surprise, se dégradent continuellement, notamment le taux d'incidence qui est le nombre de personnes contaminées Covid. Pour 100 000 habitants, il est de 192 dans les Hauts-de-Seine, mais il faut avoir en-tête qu'il est de 264 à Paris. C'est la raison pour laquelle, l'ensemble de Paris et la Petite Couronne a basculé en alerte maximale puisque nous avons une gestion commune des lits d'hôpitaux. Mais nous sommes dans une situation un peu plus favorable dans les Hauts-de-Seine qu'à Paris et d'ailleurs que dans les autres Départements limitrophes.

Pour ce qui est des EHPAD, la situation aujourd'hui est sous contrôle, on procède à des tests dans certains EHPAD, ce nous allons renouveler régulièrement, puisque le problème du test, c'est qu'une fois que vous l'avez passé, vous ne savez pas ce qui peut se passer. De même pour les personnels, pour s'assurer que la situation est sous contrôle, si on peut parler de contrôle dans ce cas d'épidémie.

Ce qui compte, c'est la vigilance de chacun et de chacune et notamment dans sa sphère privée puisque la plupart des cas de contamination ont eu lieu dans la sphère privée. Merci."

**M. le Maire.**- "Merci. J'en profite pour remercier Ludovic et Bernard de CARRÈRE pour l'action qu'ils mènent, Katy aussi parce qu'elle a maintenant des cas déclarés. Soyez fermes, soyez aussi très responsables avec le personnel puisque, comme par hasard, la grande contamination se produit au lendemain du week-end. Certainement qu'on a pris un peu trop de camomille pendant le week-end et évidemment on trinque, mais quand on ferme une crèche, c'est empoisonnant pour tout le monde, n'est-ce pas, donc il faut tout de même les motiver un petit peu."

#### **QUESTION ORALE N° 5 concernant la Covid-19 - Situation des classes des écoles de la Ville.**

**M. le Maire.**- "Question n° 5, Covid-19, situation des écoles de la Ville, Madame VESSIERE, réponse Bernard de CARRÈRE."

**Mme VESSIERE.**- "Depuis la rentrée scolaire en septembre, combien de classes des écoles de la Ville ont été fermées à cause d'au moins un cas Covid ? Y a-t-il eu des cas de fermeture totale d'école ? Combien d'enfants au total ont été touchés par ces fermetures ?

Quelle a été l'organisation lorsqu'un maître a été supposé ou détecté cas Covid ?

Maintenant qu'un centre de dépistage et de diagnostic Covid-19 a été mis en place par l'ARS à Issy, avez-vous enfin défini un protocole clair et précis permettant notamment de tester rapidement les enfants contact et surtout, le maître de la classe lorsque celle-ci ferme à cause de trois cas Covid au moins ? Les parents de l'école Saint-Exupéry ont déploré cette absence de protocole lors de la fermeture d'une classe. Merci."

**M. le Maire.**- "Merci, Monsieur de CARRÈRE."

**M. de CARRÈRE.**- "Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, nous avons enregistré : une fermeture de classe de 22 élèves, qui a été fermée deux jours les 10 et 11 septembre ; quatre classes élémentaires d'environ 25 élèves chacune ont été fermées trois jours les 17, 18 et 21 septembre.

Nous n'avons enregistré aucune fermeture de classe à Saint-Exupéry et aucune fermeture totale d'école. Aucune classe n'a été fermée depuis le 21 septembre.

Pour votre information, un protocole allégé par l'Éducation nationale est entré en vigueur le 21 septembre dernier avec de nouvelles dispositions concernant la définition des cas contacts et leur gestion.

Ces protocoles successifs édictés par l'Éducation nationale donnent toutes les précisions sur les mesures à suivre en cas de suspicion ou de cas confirmé positif pour les personnels travaillant dans les établissements scolaires et les directeurs appliquent les procédures prévues, en lien avec Mme l'Inspectrice de la circonscription et les médecins scolaires.

Les absences d'enseignants ont été remplacées en fonction des moyens dont disposaient l'inspection mais il ne faut pas se leurrer, ces moyens sont relativement limités et nous assistons à quelques difficultés de ce point de vue. Nous avons indiqué à l'Éducation nationale que nous étions disposés, pour notre part, à mettre à disposition des animateurs pour pallier éventuellement ces difficultés.

Concernant les tests de dépistage, les cas contacts reçoivent un courrier de l'ARS ou un mail de la CPAM qui leur permet de se présenter en tant que personnes prioritaires dans le centre de dépistage de leur choix.

En effet, depuis l'ouverture du centre de dépistage à Issy les Moulineaux par l'ARS, les cas contacts sont dirigés prioritairement vers les professionnels de ce centre."

**M. le Maire.**- "Merci, Bernard."

<p><b>QUESTION ORALE N° 6 concernant les problèmes d'entretien des immeubles AXIMO des Épinettes.</b></p>
---

**M. le Maire.**- "Dernière question, les problèmes d'entretien des immeubles AXIMO, Laurent PIEUCHOT, réponse, Christine HÉLARY-OLIVIER."

**M. PIEUCHOT.**- "Outre les copropriétés résultant des ventes à la découpe des investisseurs initiaux, les immeubles des Épinettes qui restent en location sont gérés par deux bailleurs sociaux importants : Seine Ouest Habitat et AXIMO, société privée de HLM de la Ville de Paris.

Seine Ouest Habitat vient d'engager une rénovation forte de ses immeubles.

Outre des désordres de gros œuvre connus dans toute la ZAC, de nombreux incidents et dysfonctionnements touchent les appartements AXIMO : coupures d'eau pendant plusieurs jours le week-end dernier, pannes d'ascenseur, pannes de réseau. Les services de permanence d'AXIMO ne sont pas réactifs et les habitants se sentent peu entendus.

Les relations avec ce bailleur semblent avoir toujours été difficiles. Quels sont les recours possibles pour améliorer la situation des résidents de ces immeubles ?"

**M. le Maire.**- "Madame HÉLARY-OLIVIER."

**Mme HÉLARY-OLIVIER.**- "Merci, Monsieur le Maire. S'agissant des dysfonctionnements évoqués dans la question, nous avons pris contact avec AXIMO, qui assure la Ville de tout mettre en œuvre pour y remédier rapidement. Ils reconnaissent toutefois un retard dans la réalisation de certaines prestations en raison du contexte social et sanitaire actuel et de leur dépendance vis-à-vis de prestataires extérieurs assurant les livraisons et poses des équipements défectueux. Il est à noter que de nombreuses pannes, notamment les ascenseurs, résultent très fréquemment d'incivilités et d'actes de vandalisme.

Concernant les coupures d'eau, le week-end dernier, un nouveau dysfonctionnement a privé d'eau une grande partie de l'immeuble, et ce jusqu'aux interventions réalisées dimanche midi.

Pour améliorer durablement le fonctionnement, les trois surpresseurs seront tout prochainement remplacés. Les locataires seront informés par voie d'affichage de la date de réalisation des travaux.

S'agissant des ascenseurs, leur parc a fait l'objet en 2017 d'une rénovation complète. À ce jour, il n'existe plus de problématique majeure et le taux de disponibilité des ascenseurs est de 98 %.

En ce qui concerne les fuites réseaux, avant le renouvellement de certains contrats d'entretien, des fuites étaient effectivement identifiées sur les organes de coupure au niveau des colonnes montantes. L'entreprise qui a en gestion la maintenance a remplacé la totalité des compteurs individuels, permettant de supprimer certaines fuites. Aussi, elle intervient systématiquement sur les organes de

coupure, avant et après, compteurs y compris les vannes situées en pied d'immeubles. Enfin, les plomberies privatives font l'objet d'une visite annuelle, laquelle permet d'anticiper des fuites potentielles.

Pour répondre à la problématique des squats, le remplacement des portes de hall du bâtiment *Le Dauphin* s'est déroulé ce mercredi 7 octobre. Si ces options retenues s'avèrent concluantes, AXIMO étendra ce dispositif aux deux immeubles *Bélier* et *Centaure*.

Pour votre parfaite information, le remplacement des menuiseries extérieures est en phase terminale d'analyse et un début de travaux est envisagé pour la fin d'année ou tout début 2021 au plus tard. Le service Maîtrise d'ouvrage qui porte ces travaux communiquera auprès des locataires les dates retenues et le nom de l'entreprise titulaire du marché.

Je tiens à rappeler que le bailleur de GPSO, Seine Ouest Habitat, avait fait une offre d'achat de ces immeubles, laquelle avait été déclinée par AXIMO.

Enfin, nous ne manquerons pas de relayer, toujours auprès d'AXIMO, les éventuelles difficultés de communication que pourraient connaître certains locataires, et dont nous aurions connaissance."

**M. le Maire.**- "Merci à Christine.

Un petit mot effectivement, vous pouvez faire la comparaison, Monsieur PIEUCHOT, je suis sûr que je recevrai un courrier de félicitations, entre la gestion de Seine Ouest Habitat et la gestion d'AXIMO Paris Habitat.

Effectivement, excédé, j'avais demandé à Mme HIDALGO, compte tenu de la médiocrité de la gestion et, il faut le dire aussi, de la tenue des habitants choisis, si on ne pourrait pas carrément racheter l'immeuble. Elle a dit : mais Paris Habitat, déjà, je n'y arrive pas. Alors, elle se plaint elle-même de la gestion.

Je vais revenir à la charge mais, effectivement, c'est très difficile. On apprécie quand même une gestion modeste, locale, paysanne, comme la nôtre, parce que les gens sont heureux dans nos HLM. Voilà.

Mes chers amis, merci pour cette salve de questions. La séance est terminée, je vous souhaite une bonne nuit."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 22H09.

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire**

**Guillaume LEVY**

**André SANTINI**

**LISTE DES DÉCISIONS  
PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

- ◆ Adoption de l'accord-cadre n° PA20016 à conclure avec l'entreprise EBSCO INFORMATION SERVICES ayant pour objet les prestations de gestion des abonnements aux publications en séries pour le centre de Ressources Documentaires de la ville d'Issy-les-Moulineaux.  
Montant maximum : 200 000 € H.T.  
(06/05/2020)
  
- ◆ Marché n°PA20022 à conclure avec l'entreprise LACOUR pour les travaux de rénovation de la façade principale du Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux.  
Pour le lot n°1 : Montant annuel : 295 292 € H.T.  
Pour le lot n°2 : Montant annuel forfaitaire : 51 634, € H.T.  
(30/06/2020)
  
- ◆ Marché n°PA20027 à conclure avec l'entreprise EXPO OUEST INTERNATIONAL et avec l'entreprise NOVELTY pour l'organisation du forum de la rentrée de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.  
Pour le lot n°1 : Part forfaitaire totale : 52 006,63 € H.T. et un montant maximum annuel : 10 000 € H.T.  
Pour le lot n°2 : Part forfaitaire totale : 5 300,64 € H.T. et un montant maximum annuel : 5 000 € H.T.  
(24/07/2020)
  
- ◆ Modification n°1 au marché n°PA19070 ayant pour objet l'entretien et la maintenance des groupes électrogènes à passer avec l'entreprise ROUGNON.  
Montant annuel de la modification : 1 296 € H.T.  
(24/07/2020)
  
- ◆ Marché n°PA20028 à conclure avec le groupement Id Verde – Polyton France SAS pour la réfection du terrain de football en gazon synthétique au stade Alain Mimoun à conclure avec le groupement ID Verde  
Montant forfaitaire : 529 852,47 € H.T.  
(24/07/2020)
  
- ◆ Marché n°PA20026 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de démolition, de carrelage, d'étanchéité et de cloisons au sein de l'école Louise Michel à conclure avec la Société MOESIS.  
Montant forfaitaire : 6 296,34 € H.T.  
(28/07/2020)

- ◆ Convention relative à la mission d'identification et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (C.E.E.) à passer avec OTC FLOW B.V. (mandataire).  
(03/08/2020)
  
- ◆ Avenant n°1 au marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du sol sportif en synthétique du terrain de football d'entraînement au complexe sportif Alain Mimoun.  
Montant de l'avenant : 6 000 € H.T.  
(27/08/2020)
  
- ◆ Marché n°PA20035 à conclure avec le groupement Antonio VIRGA Architecte – Emenda-Bollinger + Grohmann – Delomenie pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'embellissement du centre de la Petite Enfance Marie Marvingt.  
Montant forfaitaire : 39 900 € H.T.  
(14/09/2020)
  
- ◆ Avenant n°1 au marché PA20005 relatif à la mise à disposition de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et de confiseries.  
(16/09/2020)
  
- ◆ Marché n° PA20031 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de démolition, de carrelage, d'étanchéité et de cloisons au sein de l'école Louise Michel à conclure avec la Société MOERIS.  
Montant forfaitaire du marché : 2 721,97 € H.T.  
(22/09/2020)
  
- ◆ Contrat relatif à la prestation d'un spectacle ayant pour thème « Ce bleu qui nous relie », à passer avec ET PUIS DONC ... à la Médiathèque Centre – Ville le dimanche 11 octobre 2020.  
Montant total de la prestation : 850 € nets  
(30/09/2020)
  
- ◆ Contrat relatif à un prêt d'exposition « Gravure et nature selon Pauline Kalioujny » à la Médiathèque Centre - Ville le mardi 3 novembre 2020 à passer avec Madame Pauline Kalioujny.  
Montant total de la prestation : 1 800 € H.T.  
(30/09/2020)
  
- ◆ Contrat relatif à la prestation d'un spectacle ayant pour thème « Méli-Mélo de la tête aux pieds », à la Médiathèque Centre –Ville le mercredi 7 novembre 2020 proposé par l'AGENCE FRANCE PROMOTION.  
Montant total de la prestation : 513 € nets  
(30/09/2020)
  
- ◆ Bail pour la location de locaux à usage de bureaux sis 4, rue du Général Leclerc à Issy-les-Moulineaux entre l'Inspection Académique des Hauts-de-Seine, représentée par la Direction Générale des Finances publiques des Hauts-de-Seine et la Ville d'Issy-les-Moulineaux.  
Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel, hors taxes et hors charges de 13 768 €.  
(30/09/2020)
  
- ◆ Convention de mise à disposition du local le duplex sise 6 avenue Jean Jaurès à l'association ISSY DANSE pour l'année 2020-2021.  
Cette occupation est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.  
(01/10/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Hauts d'Issy sise 16 rue de l'Abbé Derry à l'association LES MAUVAISES GRAINES – pour l'année 2020-2021.  
Cette occupation est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.  
(01/10/2020)

◆ Convention de mise à disposition à titre gracieux du Palais des Sports Robert Charpentier d'Issy-les-Moulineaux à « Issy-les-Moulineaux Badminton club 92 » (IMBC 92) du vendredi 9 octobre au dimanche 11 octobre 2020.  
Cette mise à disposition est consentie moyennant le règlement d'une redevance d'occupation symbolique d'un euro.  
(01/10/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux à l'entrepont sis Arches 21 – Boulevard Garibaldi à l'association SOIF DE RYTHME – pour l'année 2020-2021.  
Cette occupation est consentie moyennant une redevance d'occupation symbolique annuelle d'un euro.  
(06/10/2020)

◆ Convention d'occupation à titre précaire d'un logement sis 26 avenue Jean Monnet au 1<sup>er</sup> étage de l'école Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux à Mademoiselle Swarnima GUSAIN.  
Montant du remboursement forfaitaire trimestriel des charges : 40 € T.T.C.  
(06/10/2020)

◆ Convention de mise à disposition du local le duplex sis 6 avenue Jean Jaurès à l'association « ATELIER DU SENSIBLE » – pour l'année 2020-2021.  
Cette occupation est consentie moyennant une redevance d'occupation symbolique annuelle d'un euro.  
(06/10/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux sportifs à l'association HOMENETMEN France pour l'année 2020-2021.  
Cette occupation est consentie moyennant une redevance d'occupation symbolique annuelle d'un euro.  
(06/10/2020)

◆ Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle à l'Auditorium NIEDERMEYER intitulé « KEAN » à passer avec la société MARILU PRODUCTIONS.  
Montant total de la prestation : 10 000 € H.T.  
(07/10/2020)

◆ Contrat relatif à l'animation d'un stage aux ARCADES du 26 au 29 octobre 2020 à passer avec Monsieur Julien TORHY.  
Montant total de la prestation : 1 500 € nets  
(07/10/2020)

◆ Contrat relatif à la prestation d'ateliers ayant pour thème « BRICO RECUP COUTURE », « PREVENTION DECHETS », « CUISINE ANTI-GASPI », « SENSIBILISATION A LA FAUNE ET A LA FLORE », à passer avec la société PKPIK ENVIRONNEMENT.  
Montant total de la prestation : 900 € nets  
(07/10/2020)

◆ Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de locaux sis 103 avenue de Verdun bâtiment B – lot 11 – à l'association socioculturelle des musulmans d'Issy-les-Moulineaux.  
(12/10/2020)

◆ Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux au sein de l'espace Andrée Chédid par la Ville d'Issy-les-Moulineaux à la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle symbolique annuelle d'un euro.

(12/10/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux à l'espace Andrée Chédid à l'association GRAINE DE PRESENCE – pour l'année 2020-2021.

Cette occupation est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.

(13/10/2020)

◆ Convention d'occupation à titre précaire d'un logement sis 18 rue de l'Abbé Derry à Issy-les-Moulineaux à Mademoiselle Katherine Geova VIVAR GUERRERO.

Montant du remboursement forfaitaire trimestriel des charges : 40 € T.T.C.

(13/10/2020)

◆ Convention de mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental affecté au Collège Henri Matisse à Issy-les-Moulineaux au profit de la commune.

(14/10/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux situés à la maison des Hauts d'Issy à l'association « LES AGITES DU LOCAL » pour la saison 2020-2021.

Cette occupation est consentie moyennant une redevance symbolique annuelle d'un euro.

(26/10/2020)

◆ Contrat de prêt d'œuvres entre le musée du Louvre et la Ville en vue de l'organisation de l'exposition « Tarots enluminés du XV<sup>ème</sup> siècle, chefs d'œuvres de la renaissance italienne. »

(26/10/2020)

◆ Contrat de prêt d'œuvres entre le musée d'Orsay et la Ville en vue de l'organisation de l'exposition « L'année terrible (1870-1971) regards croisés. »

(26/10/2020)

◆ Contrat de prêt d'œuvres entre le muséum of fine arts of Budapest et la ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « Tarots enluminés du XV<sup>ème</sup> siècle, chefs d'œuvres de la renaissance italienne.

(03/11/2020)

◆ Contrat de prêt d'œuvres entre Le National Muséum in Warsaw (Varsovie) et la Ville d'Issy-les-Moulineaux en vue de l'organisation de l'exposition « Tarot enluminés du XV<sup>ème</sup> siècle, chefs d'œuvres de la renaissance italienne.

(03/11/2020)

◆ Avenant n°2 à la convention de prolongation de la location des arches du Viaduc du Boulevard Garibaldi du 18 juillet 2001 signée entre la commune d'Issy-les-Moulineaux et la SEMADS (anciennement SEMARI).

(09/11/2020)

◆ Convention de mise à disposition de locaux sis 27, rue de Guynemer à Issy-les-Moulineaux à l'association « 1,2,3 ... pour rester chez soi ».

Cette occupation est consentie moyennant une redevance annuelle de 20 000 € charges non comprises.

(09/11/2020)

◆ Aliénation de gré à gré de biens réformés.  
(09/11/2020)

◆ Avenant n° 1 à la convention d'utilisation du portique de lavage automatique de la ville d'Issy-les-Moulineaux sis au Centre Technique par la ville de Vanves.  
Le présent avenant est consenti moyennant une redevance de 192 € T.T.C.  
(20/11/2020)

◆ Décision rapportant la décision du Maire n°2020/44 accordant l'occupation à titre précaire d'un local sis 99 bis avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux à la SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION 5.  
(27/11/2020)

**-o-o-o-o-**